

---

# RALLYE

---

## Rapport financier annuel au 31 décembre 2019

Chiffres clés consolidés.....	2
Faits marquants.....	3
Rapport d'activité.....	5
États financiers consolidés.....	24
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	113

## 1- CHIFFRES CLES CONSOLIDES

Les chiffres clés du Groupe Rallye ont été les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2018 retraité</b>	<b>2019</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>34 335</b>	<b>34 652</b>
<b>EBITDA<sup>1</sup></b>	<b>2 655</b>	<b>2 624</b>
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>7,73%</i>	<i>7,57%</i>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>1 350</b>	<b>1 276</b>
<i>Marge sur résultat opérationnel courant</i>	<i>3,93%</i>	<i>3,68%</i>
<b>Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe</b>	<b>(221)</b>	<b>(413)</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe</b>	<b>(256)</b>	<b>(962)</b>

<sup>1</sup> EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants

Note : Les comptes 2018 et 2019 sont présentés conformément à la norme comptable IFRS 16 « contrats de location » le Groupe ayant choisi d'appliquer la méthode de transition « rétrospective complète ». Par ailleurs, les comptes 2018 ont été retraités de Leader Price et Groupe GO Sport, les activités ayant été classées en activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente, conformément à la norme IFRS 5. Les procédures d'audit des commissaires aux comptes sur ces comptes sont en cours.

## 2- FAITS MARQUANTS

### Casino

---

- **Plans de cessions d'actifs en France**

Casino a lancé un programme de cessions d'actifs en France de 4,5 milliards d'euros au total. Il est composé d'un premier plan lancé en juin 2018 de 1,5 milliards d'euros porté à 2,5 milliards d'euros le 14 mars 2019 et d'un second de 2 milliards d'euros initié en août 2019 dans le cadre de son plan stratégique. Casino entend ainsi accentuer son développement sur les axes prioritaires dont les formats, catégories et géographies porteurs mais également les nouveaux métiers à forte croissance ainsi que la génération de cash-flow et le désendettement en matière financière.

Au cours de l'année 2019, Casino a cédé 1 milliard d'euros d'actifs, après 1,1 milliard d'euros en 2018.

Le 21 janvier 2019, Casino a annoncé la cession de 26 murs d'hypermarchés et de supermarchés valorisés 501 millions d'euros, dont 392 millions d'euros ont été perçus le 11 mars 2019 à l'issue de la finalisation de la transaction.

Le 14 février 2019, Casino a cédé sa filiale spécialisée en restauration collective à Compass Group. L'opération a été finalisée le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le 22 avril 2019, Casino a annoncé la cession de murs de magasins à des sociétés affiliées à Apollo Global Management. Le 16 octobre 2019, Casino a finalisé la cession des murs de 31 hypermarchés et supermarchés à des sociétés affiliées à Apollo Global Management valorisés 465 millions d'euros, et a perçu 327 millions d'euros.

Le 22 juillet 2019, Casino a annoncé un accord avec GBH pour la cession de sa filiale de distribution dans l'Océan Indien Vindémia pour une valeur d'entreprise de 219 millions d'euros. Les activités de Vindémia se poursuivront et se développeront au sein de la branche grande distribution de GBH.

Le 19 septembre 2019, Casino a confirmé être entré en discussions avec Aldi France concernant l'acquisition de Leader Price.

Le total des cessions d'actifs signées à date est de 2,8 milliards d'euros depuis juin 2018 (dont 1,8 milliards d'euros encaissés à fin 2019), suite à l'annonce en mars 2020 de la signature avec Aldi d'un accord concernant la cession de Leader Price (cf Evénements récents page 22). Cet accord avec Aldi complète le plan de fermetures et cessions de magasins déficitaires dit Plan Rcade, initié fin 2018, et accélère le repositionnement stratégique de Casino.

- **Plan de cessions et fermetures de magasins déficitaires en France appelé plan Rcade**

Afin de se concentrer sur les formats (premium, proximité et e-commerce), catégories et géographies porteurs, Casino a initié fin 2018 un plan de cessions et fermetures de magasins déficitaires appelé plan Rcade. Casino a ainsi cédé 17 hypermarchés et 14 supermarchés intégrés, et fermé 4 supermarchés intégrés. Hors Leader Price, l'impact sur le chiffre d'affaires est de -500 millions d'euros en année pleine compensé en partie par le ralliement de franchisés avec un volume d'affaires de près de 300 millions d'euros. Le gain sur le résultat opérationnel courant est de +50 millions d'euros en année pleine (+18 millions d'euros sur 2019).

- **Réorganisation de la structure du Groupe en Amérique Latine**

Au cours de l'année, Casino a réorganisé ses activités en Amérique Latine.

Le 26 juin 2019, le conseil d'Administration de GPA, filiale de Casino au Brésil, a approuvé la formation d'un comité ad-hoc afin d'examiner un projet de simplification de la structure de Casino en Amérique Latine.

Ce projet incluait les étapes suivantes (i) une offre publique en numéraire lancée par GPA sur 100% d'Exitto, à laquelle Casino apporte la totalité de sa participation (55,3%) ; (ii) une acquisition par Casino des titres détenus par Exitto dans Segisor (qui détient elle-même 99,9% des droits de vote et 37,3% des droits économiques de GPA), (iii) une migration des actions de GPA au Novo Mercado segment B3, avec la conversion des actions préférentielles (PN) en actions ordinaires (ON) selon une parité de 1:1.

Le 24 juillet 2019, le conseil d'administration de Casino a approuvé la décision d'apporter sa participation dans Exitto à l'offre publique d'achat de GPA et l'achat de la participation d'Exitto dans GPA au travers de Segisor pour un prix déterminé à partir d'une valeur de 109 BRL par action GPA.

Également, le conseil d'administration de GPA a lancé ce même jour, par l'intermédiaire d'une filiale détenue à 100%, une offre publique d'achat en numéraire visant la totalité du capital d'Exitto pour un prix de 18 000 COP par action.

Le 12 septembre 2019, le conseil d'administration d'Exitto et l'assemblée générale de ses actionnaires ont approuvé la cession à Casino de toutes les actions détenues par Exitto dans Segisor ouvrant la voie à : (i) l'acquisition par Casino des actions détenues par Exitto dans Segisor ; et (ii) au lancement par GPA d'une offre publique d'achat exclusivement en numéraire sur Exitto.

Le 2 mars 2020, GPA est coté au Novo Mercado, lui donnant accès à une base étendue d'investisseurs internationaux.

Casino détient désormais 41,2% du capital de GPA, laquelle est elle-même l'actionnaire de contrôle d'Exitto (96,6% du capital) et de ses filiales en Uruguay et en Argentine.

- **Renforcement de la structure financière de Casino**

Le 22 octobre 2019, Casino a annoncé un projet de renforcement de sa liquidité et de sa structure financière, comprenant 2 volets : (i) la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de maturité octobre 2023 d'un montant d'environ 2,0 milliards d'euros ; (ii) la levée de nouveaux financements pour un montant cible de 1,5 milliards d'euros, via la souscription d'un prêt à terme (« Term Loan B ») et d'une obligation high yield sécurisée, tous deux de maturité janvier 2024, permettant de refinancer une partie de la dette existante, avec notamment le rachat d'une partie des obligations de maturité 2020, 2021 et 2022.

- Le 7 novembre 2019, Casino a annoncé le succès de son volet de financement avec la syndication d'un prêt à terme (« Term Loan B ») de 1 000 millions d'euros ; et le placement d'une obligation high yield sécurisée de 800 millions d'euros, tous deux de maturité janvier 2024. La marge du prêt à terme est Euribor de + 5,5%<sup>1</sup> et le coupon de l'obligation est de 5,875%.
- Le 13 novembre 2019, Casino a annoncé le succès de l'offre de rachat obligataire. Un montant nominal total d'environ 784 millions d'euros a été apporté et en prenant en compte les prix de rachat et les intérêts courus, le montant total décaissé par Casino est de 806 millions d'euros. Au terme de ces opérations, la maturité moyenne de la dette obligataire et de ses prêts à terme de Casino a augmenté de 3,3<sup>2</sup> à 3,8 années.
- Le 19 novembre 2019, Casino a annoncé la signature d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 2 milliards d'euros et de maturité octobre 2023. La mise en place de cette ligne permet à Casino d'améliorer sa liquidité avec une maturité moyenne des lignes de crédit en France qui augmente de 1,6 à 3,6 années.

Le 21 novembre 2019, Casino a annoncé avoir finalisé son plan de refinancement.

- **Extension du partenariat avec Amazon signé en 2018**

Fort de la réussite du partenariat commercial lancé en septembre 2018 entre Monoprix et Amazon mettant à disposition des membres Amazon Prime résidant à Paris, des produits sélectionnés par Monoprix, Casino a annoncé le 23 avril 2019, le renforcement de son partenariat. Celui-ci s'articule autour des 3 initiatives : (i) l'installation de casiers par Amazon dans 1 000 magasins du groupe Casino ; (ii) la mise à disposition de produits de marques Casino sur Amazon. Le 28 août 2019, l'offre a aussi été enrichie avec celle de Naturalia ; et (iii) l'extension géographique au-delà de la région parisienne. Le 21 novembre 2019, le service a été déployé à Nice et 11 communes des Alpes Maritimes.

- **Autres faits marquants**

Le **6 mars 2019**, l'alliance internationale d'Auchan Retail, du Groupe Casino, de METRO et de DIA, dédiée à la vente de services aux fournisseurs opérant à l'international, Horizon International Services, a été officiellement lancée. Celle-ci couvre les 47 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Sud, dans lesquels ces entreprises opèrent.

Le **5 septembre 2019**, Casino a annoncé que Vesa Equity Investment, véhicule d'investissement détenu par Daniel Křetínský, actionnaire de contrôle (53%) et Patrik Tkáč (47%) détenait 5 020 139 actions du Groupe Casino, Guichard-Perrachon, soit 4,63% du capital au 3 septembre 2019.

## Rallye

---

Le **28 février 2019**, la société Rallye a annoncé que sa filiale Groupe Go Sport, détenue à 100%, avait finalisé la réalisation de la cession des activités de Courir à Equistone Partners Europe, suite à l'offre ferme reçue le 19 octobre 2018, pour un montant de 283m€. Un processus de cession des titres de Groupe GO Sport a, par ailleurs, été engagé.

Par jugements du **23 mai 2019** et le **17 juin 2019**, la société Rallye et ses filiales Cobivia, l'Habitation Moderne de Boulogne (HMB) et Alpétrol ainsi que les sociétés mères de Rallye Foncière Euris, Finatis, et Eurisont annoncé avoir demandé et obtenu, l'ouverture de procédures de sauvegarde pour une période initiale de 6 mois. Le Tribunal de commerce de Paris a désigné Maître Hélène Bourbouloux et Maître Frédéric Abitbol en qualité d'administrateurs judiciaires.

Le **28 février 2020**, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté des plans de sauvegarde de Rallye, et ses filiales Cobivia, l'Habitation Moderne de Boulogne (HMB), et Alpétrol.

---

<sup>1</sup> Si l'Euribor est négatif, il sera réputé égal à zéro

<sup>2</sup> Dette obligataire et prêt à terme

### 3- RAPPORT D'ACTIVITE

Le groupe Rallye est présent dans le secteur du commerce alimentaire et dans le e-commerce non alimentaire à travers sa participation majoritaire dans le groupe Casino :

- Principal actif de Rallye, dont il représente 100% du chiffre d'affaires consolidé, Casino est l'un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. En France, ses performances commerciales s'appuient sur un mix d'enseignes et de formats bien adapté à l'environnement économique ainsi qu'aux tendances profondes et durables de la société ; à l'international, son déploiement est axé sur des pays émergents à fort potentiel de croissance, prioritairement en Amérique latine où ses filiales bénéficient d'un fort ancrage local et de positions leader.
- Par ailleurs, Rallye gère d'autres actifs :
  - Groupe GO Sport, détenu à 100 %, spécialisé dans le secteur de l'équipement sportif à travers son enseigne GO Sport ;
  - un portefeuille d'investissements diversifiés, constitué, d'une part, d'investissements financiers sous forme de participations directes ou *via* des fonds spécialisés, et d'autre part, de programmes immobiliers commerciaux.

## Rallye

---

Rallye, actionnaire majoritaire de Casino dont elle détient, directement et indirectement, 52,3% du capital au 31 décembre 2019, est une des sociétés holdings du Groupe contrôlé par M. Jean-Charles Naouri.

A travers sa filiale opérationnelle Casino, le Groupe exploite à la clôture de l'exercice environ 12 000 magasins en France et à l'international, lesquels emploient plus de 220 000 salariés dans le monde dont environ 75 000 en France, pour un chiffre d'affaires consolidé 2019 de 34,6 Md€.

Le 23 mai 2019, Rallye et ses filiales Cobivia et l'Habitation Moderne de Boulogne (HMB) ont demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Le 17 juin 2019, la société Alpétrol, filiale indirecte de Rallye, a également demandé l'ouverture d'une période de sauvegarde. La période d'observation a pris fin le 28 février 2020 quand les Plans de Sauvegarde de la société Rallye et de ses filiales ont été arrêtés par le Tribunal de commerce de Paris. Les jugements ont été publiés au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) le 17 mars 2020.

### Ouverture d'une procédure de sauvegarde

#### Origine des difficultés :

A partir de décembre 2015, les sociétés Casino et Rallye ont été confrontées à des pressions spéculatives baissières, coordonnées et soutenues, sur leurs cours de bourse et sur leurs titres de dette, dans des proportions considérables, visant à les faire baisser de façon systématique, notamment par des ventes à découvert.

Cette pression sur les titres, sur une longue période, a provoqué une forte baisse du cours de bourse de Casino, mais aussi de celui de ses sociétés-mères, Rallye, Foncière Euris et Finatis, entraînant une décorrélation de plus en plus importante entre la valeur de marché et la valeur intrinsèque des actifs sous-jacents.

A partir de la mi-mai 2019, la pression boursière s'est accentuée, reflétée notamment par la hausse soutenue des positions courtes, l'augmentation brutale du CDS de Rallye le 20 mai et corrélativement la hausse massive des prêts-emprunts de titres.

Cette baisse des cours de bourse a eu un impact direct sur les financements des sociétés-mères, garantis par des nantissements de titres de leurs filiales. En effet, selon le mécanisme des clauses d'arrosage<sup>1</sup>, en cas de baisse du cours de bourse des titres nantis, leur nombre doit être augmenté, sauf à procéder à des remboursements anticipés.

Au 21 mai 2019, Rallye et ses filiales avaient en conséquence déjà nanti l'essentiel des leurs titres Casino. Dès lors, la poursuite de la baisse du cours de bourse de Casino était susceptible d'entraîner le non-respect des clauses d'arrosage, ce qui était lui-même susceptible de générer l'exigibilité anticipée des dettes de Rallye et par ricochet (cross default) celles des sociétés mères. Dans cette hypothèse, les sociétés auraient été dans l'impossibilité de faire face au remboursement immédiat de leurs lignes avec leurs liquidités.

---

<sup>1</sup> Les clauses d'arrosage sont des mécanismes par lesquels dans l'hypothèse où la valeur de titres nantis au profit d'un créancier est inférieure à un certain ratio contractuellement fixé, le débiteur doit remettre de nouveaux titres en gage ou, lorsque le contrat le prévoit, fournir un cash collatéral si ledit débiteur n'est plus en mesure de gager des titres supplémentaires. Les contrats de nantissement prévoient un ratio de couverture de 130 % des encours.

Ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice des sociétés du Groupe :

Dans ce contexte, les sociétés Euris, Finatis et Foncière Euris, la société Rallye et ses filiales Cobivia, HMB et Alpérol ont demandé et obtenu, par jugements du **23 mai 2019** et du 17 juin 2019 pour la société Alpérol, l'ouverture de procédures de sauvegarde pour une période initiale d'observation de six mois soit respectivement jusqu'au **23 novembre 2019** et 17 décembre 2019. Fin novembre 2019 et mi-décembre 2019, les sociétés ont annoncé avoir obtenu l'extension de la période d'observation des procédures de sauvegarde ouverte à leur bénéfice pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au **23 mai 2020** et 17 juin 2020 pour la société Alpérol.

Le Tribunal de commerce de Paris a désigné Maître Hélène Bourbouloux et Maître Frédéric Abitbol en qualité d'administrateurs judiciaires avec une mission de surveillance.

Le **28 février 2020**, les plans de sauvegarde ont été arrêtés par le Tribunal de commerce de Paris, mettant ainsi fin à la période d'observation.

Les filiales opérationnelles, Casino et Groupe Go Sport, ne sont pas concernées par ces procédures.

Dettes financières des sociétés holdings à l'ouverture des procédures :

A l'ouverture des procédures de sauvegarde, la dette financière des sociétés holdings (Euris, Finatis, Foncière Euris et Rallye) est essentiellement constituée de transactions dérivées, de dettes bancaires et de dettes obligataires, principalement portées par la société Rallye, selon la répartition suivante :

Société	Dette (M€)		Trésorerie (M€)	Titres nantis			
	Brute	Nette du cash collatéral		Société	% capital détenu	% capital nanti	% nantis/détenus
Euris	110	110	11	Finatis	93 %	64 %	69 %
Finatis	135	135	6	Foncière Euris	91 %	58 %	64 %
Foncière Euris	281	223	21	Rallye	61 %	54 %	88 %
Rallye	3 195	3 057	94	Casino	52 %	48 %	93 %
<b>Total</b>	<b>3 721</b>	<b>3 525</b>	<b>132</b>				

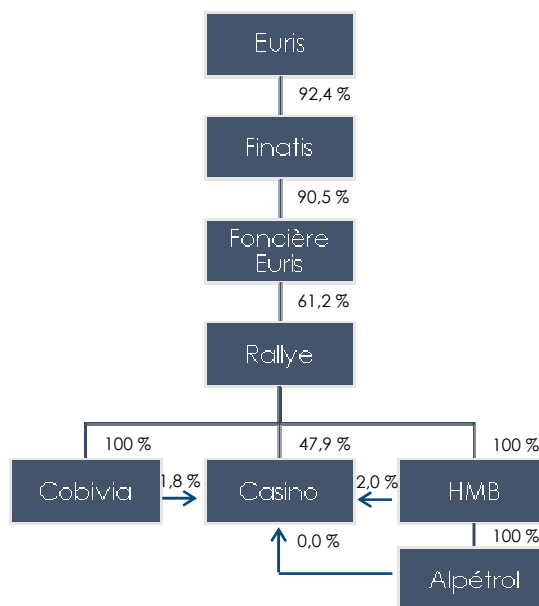
Une partie importante des créances bancaires bénéficiaient de nantisements sur comptes-titres portant sur des titres Casino détenus par Rallye, des titres Rallye détenus par Foncière Euris, des titres Foncière Euris détenus par Finatis et des titres Finatis détenus par Euris.

Dans le cas où la valeur des titres inscrits sur les comptes nantis était inférieure au pourcentage convenu du montant de la dette (au moins 130 %), les sociétés étaient dans l'obligation de rembourser une partie de la dette pour revenir à 130 % ou d'inscrire davantage de titres en garantie des prêteurs (mécanisme dit d'arrosage).

Le défaut de respect de l'un ou l'autre de ses engagements constituait un cas d'exigibilité anticipée de la dette concernée de Rallye, Cobivia et HMB, lequel était lui-même un cas d'exigibilité anticipée de la dette bancaire de Foncière Euris, Finatis et Euris (« Cross Default »).

Organigramme simplifié à l'ouverture des procédures :

L'organigramme ci-après représente la position respective de chaque société au sein du Groupe - à l'ouverture des procédures :



## Gel des créances antérieures

### Interdiction de paiement des créances antérieures

Sauf exceptions relevant des dispositions de l'article L. 211-40 du Code monétaire et financier (cf. paragraphe ci-dessous sur les « opérations de nature dérivée non soumises au plan de sauvegarde »), les jugements ouvrant les procédures de sauvegarde ont emporté, de plein droit, interdiction (i) de payer toute créance née antérieurement au jugement d'ouverture (art. L. 622-7 C. com.), soit principalement les créances bancaires et obligataires en principal et en intérêts desdites sociétés, (ii) de réaliser les sûretés existantes.

Seules les créances postérieures aux jugements d'ouverture et nées pour les besoins du déroulement des procédures ou en contrepartie d'une prestation fournie aux sociétés pendant cette période, soit en pratique les créances postérieures nées de l'exploitation courante, doivent être payées par les sociétés à leur échéance.

En conséquence du principe du gel des créances antérieures, l'ouverture des procédures de sauvegarde interdit toute action en justice tendant à la condamnation des sociétés au paiement desdites créances antérieures ou à la résolution de contrats pour défaut de paiement de ces créances. Par ailleurs, aucune saisie des biens des sociétés à raison du non-paiement de créances antérieures n'est possible au cours de la période d'observation des procédures de sauvegarde (sauf exceptions aux dispositions de l'article L. 211-40).

Enfin, les procédures de sauvegarde interdisent aux cocontractants de résilier leurs contrats, de déclarer la déchéance du terme, de dégrader les droits contractuels ou au contraire d'aggraver les obligations contractuelles des sociétés du seul fait de l'ouverture des procédures de sauvegarde, et ce qu'il s'agisse de contrats en cours ou non. Toute clause contraire serait réputée non écrite.

### Processus d'admission des créances au passif

À l'ouverture des procédures de sauvegarde, les sociétés ont communiqué aux mandataires judiciaires une liste de leurs créanciers et du montant de leurs dettes, conformément à l'article L.622-6 du Code de commerce.

Afin de préserver leurs droits, tous les créanciers ont été invités à déclarer leurs créances au passif de la procédure de sauvegarde des sociétés, dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au BODACC, ce délai étant porté à quatre mois pour les créanciers ne demeurant pas sur le territoire de la France métropolitaine (articles L. 622-24 et R. 622-24 du Code de commerce).

Les créances sont admises au passif lorsque le juge-commissaire admet l'existence et le montant d'une créance régulièrement déclarée, éventuellement après la tenue d'audiences de contestations entre le créancier et le débiteur.

### Rappel de l'endettement financier brut de la société Rallye

A l'ouverture des procédures de sauvegarde, l'endettement financier brut de la société Rallye (hors créances au titre d'opérations de dérivés) se décomposait comme suit :

(en millions d'euros)	Rallye
<b>Créances sécurisées</b> par des nantissements de comptes-titres portant sur :	
des actions Casino	1 153 M€
des actions de filiales de Rallye (autres que Casino)	204 M€
<b>Créances non sécurisées</b> (Rallye : y.c. les financements obligataires)	1 566 M€
<b>Total</b>	<b>2 923 M€</b>

## Les opérations de nature dérivée non soumises au plan de sauvegarde

Au cours de la période d'observation, les sociétés Rallye, Foncière Euris et Euris ont d'abord dû mener des discussions avec les banques ayant conclu des opérations de nature dérivée, structurées principalement sous la forme de ventes à terme et d'opérations d'échange sur actions (equity swaps), auxquelles les dispositions du Livre VI du Code de commerce régissant la procédure de sauvegarde, ne s'appliquent pas, et pouvant donc réaliser les sûretés attachées, soit des nantissements de comptes titres, indépendamment de l'ouverture de la sauvegarde.

La réalisation des nantissements aurait significativement impacté la capacité à présenter des plans de sauvegarde, en réduisant la participation de Rallye dans le capital de Casino de 8,7 % et celle de Foncière Euris dans le capital de Rallye de 21,6 %, et ainsi leurs droits à dividendes correspondants.

Concernant la société Foncière Euris, le **5 juillet 2019**, Société Générale a procédé à la réalisation du nantissement portant sur 1,68 million d'actions Rallye, soit 3,2 % du capital, que Foncière Euris avait nanties dans le cadre de ces opérations.

Enfin, s'agissant de la société Euris, la réalisation des nantissements accordés dans le cadre de ses opérations de dérivés aurait conduit à réduire la participation d'Euris dans le capital de Finatis de 8,6%.

### Accords de réaménagement sur les opérations de dérivés

Le **25 novembre 2019**, Rallye, Foncière Euris et Euris ont annoncé un accord avec leurs banques sur l'ensemble de leurs opérations de dérivés.

Les principes prévus par les **Accords de réaménagement**, applicables à toutes les sociétés concernées, sont les suivants :

- les établissements financiers ayant accepté le réaménagement des termes et conditions des opérations de dérivés (les Etablissements Financiers Concernés) sont traités de manière égalitaire ;
- les Etablissements Financiers Concernés renoncent à se prévaloir des cas de défaut en cours au titre des opérations de dérivés à la date de conclusion des Accords de Réaménagement pour demander le paiement immédiat des sommes dues par les sociétés ou réaliser leurs nantissements ;

- les opérations de dérivés porteront uniquement des intérêts capitalisés ;
- Foncière Euris et Rallye reconnaissent l'application du régime dérogatoire des dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier, qui autorise la résiliation, la compensation et l'exercice des sûretés au titre des opérations de dérivés malgré l'ouverture d'une procédure collective ;
- Tout ou partie des Etablissements Financiers Concernés peut, le cas échéant, prononcer l'exigibilité anticipée des opérations de dérivés ou exiger le paiement de leurs créances au titre des opérations de dérivés et réaliser les sûretés y afférentes dans les principaux cas de défaut suivants :
  - (i) conversion des procédures de sauvegarde ouvertes au bénéfice des sociétés, en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, ou (ii) résolution du plan de sauvegarde qui sera arrêté au bénéfice des sociétés en procédure, ou (iii) non-respect du calendrier de la procédure de sauvegarde (notamment, arrêté d'un plan de sauvegarde d'ici le 31 juillet 2020) ;
  - survenance d'une perte du contrôle direct ou indirect par Monsieur Jean-Charles Naouri et sa famille des sociétés Euris, Finatis, Foncière Euris, Rallye ou de Casino ;
  - défaut croisé : (i) tout défaut de paiement pour un montant supérieur à 15 M€ entraînant la notification d'un cas de défaut à Casino au titre de toute opération de crédit ou de dérivés conclue entre l'un des Etablissements Financiers Concernés et Casino, et/ou (ii) au niveau de Foncière Euris, tout défaut de Rallye au titre des accords de réaménagement de ses opérations de dérivés conclus le 25 novembre 2019 ;
  - réalisation en vertu d'un cas de défaut par l'un des Etablissements Financiers Concernés de l'une de ses sûretés au titre des opérations de dérivés objets des accords de réaménagement au niveau de Rallye, HMB, Cobivia, Foncière Euris ou Euris.
  - Et concernant spécifiquement Rallye et ses filiales : non-respect d'un ratio de couverture déterminé comme une certaine proportion entre la valeur des actions Casino nanties en garantie des opérations dérivées et le montant notionnel des dites opérations (net de cash-collateral), étant précisé que les Sociétés auront la faculté d'inscrire de nouvelles actions Casino sur les comptes-titres nantis en garantie des dites opérations.

Dans le cadre des Accords de réaménagement, Foncière Euris a accepté de se désister de la procédure judiciaire en cours à l'encontre de Société Générale, qui faisait suite à l'appréhension par cet établissement de 1 680 396 actions Rallye dans le cadre de la réalisation de son nantissement.

Les principes prévus par les Accords de réaménagement<sup>1</sup> de Rallye et ses filiales Cobivia et HMB sont les suivants :

Opérations de dérivés	Rallye, Cobivia et HMB
Montant de l'exposition (net du cash-collateral approprié en paiement)	231 M€
Nantissement (en nombre de titres de la filiale)	9,5 millions de titres Casino
Nantissement (en % du capital de la filiale)	8,7 % du capital de Casino
Echéancier de remboursement (les sociétés bénéficient dans chaque cas de la faculté de mettre en œuvre un remboursement anticipé des dites opérations de dérivés)	50 % au plus tard le 30/06/2021 (soit 100,5 M€ en tenant compte de 30 M€ de remise d'espèces additionnelle au titre de garantie). Le solde au plus tard le 31/12/2022
Modalités de remboursement et Sûretés additionnelles	Tout dividende versé au titre des actions Casino nanties dans le cadre des opérations de dérivés sera immédiatement et automatiquement affecté au paiement des montants dus au titre des opérations de dérivés.  Les Etablissements Financiers Concernés bénéficient de sûretés additionnelles, sous la forme ; de remises d'espèces additionnelles en pleine propriété à titre de garantie d'un montant de 30 M€ réparti entre lesdits établissements à proportion de leurs encours respectifs dans les opérations de dérivés au niveau des Sociétés.

## Élaboration des projets de plans de sauvegarde

Dès l'ouverture des procédures, le travail d'élaboration des projets de plans de sauvegarde s'est engagé, tenant compte de deux caractéristiques majeures :

- La contrainte des titres nantis au profit des créanciers sécurisés, lesquels bénéficient d'un accès prioritaire aux flux de dividendes sur la chaîne de détention économique existant à ce jour ;

<sup>1</sup> Non soumis au plan de sauvegarde.



- La nécessité de plans de sauvegarde interdépendants et complémentaires, fondés sur la chaîne de détention économique existant à ce jour.

Chacun des projets de plans de sauvegarde repose sur la capacité des filiales à verser des dividendes pendant la durée des plans.

Les projets de plans de sauvegarde prévoient l'apurement complet du passif des Sociétés qui disposent de trois types de ressources :

- les capacités distributives de chaque société au sein de la chaîne de détention, et, *in fine*, les capacités distributives de Casino ;
- la cession de leurs actifs non stratégiques ; et
- différentes options de refinancement. En particulier, l'acceptation de la constitution d'un nantissement de compte-titres de second rang portant sur les actions Casino<sup>1</sup> pourrait permettre la mise en place d'un financement en vue du remboursement anticipé et/ou du rachat des créances non sécurisées qui serait proposé dans le cadre d'une modification du plan de sauvegarde dans les mêmes termes à l'ensemble des créanciers titulaires de telles créances admises au passif de Rallye et ne bénéficiant pas de nantissements de comptes titres portant sur des actions Casino. Ces nantissements de second rang pourront porter sur un nombre maximum d'environ 44 millions d'actions Casino.

La validation des hypothèses retenues dans les projets de plans de Rallye, de ses filiales et de ses holdings a été opérée par le cabinet Accuracy.

Le cabinet Accuracy a conclu que la séquence de distribution de dividende par Casino induite par les plans de sauvegarde est compatible avec les objectifs propres de Casino, sans préjuger de la politique de distribution qu'elle mettra en œuvre et permet à la société Rallye, ses sociétés holdings et ses filiales d'honorer les échéances du plan établies selon des prescriptions légales.

#### Propositions d'apurement du passif

Le **9 décembre 2019**, les sociétés ont finalisé leurs projets de plans de sauvegarde, élaborés avec le concours des administrateurs judiciaires.

Concernant **Rallye**, ceux-ci prévoient les propositions de remboursement synthétisées ci-après :

#### Créances dont le montant est inférieur ou égal à 500 €

Conformément aux dispositions des articles L. 626-20 II et R. 626-34 du Code de commerce, les plans de Foncière Euris et Rallye prévoient que les créances dont le montant est inférieur ou égal à 500 € et dont le total n'excède pas 5 % du passif, feront l'objet d'un paiement sans délai ni remise à l'arrêt du plan.

#### Passif financier garanti par des nantissements sur les titres Casino

##### **En cas d'acceptation de la proposition par les créanciers garantis par des nantissements sur titres Casino :**

- Apurement, le cas échéant de manière anticipée, par appréhension des fruits et produits tombant dans l'assiette des nantissements Casino et compensation avec le gage-espèce constitué au titre de garantie le cas échéant,
- Apurement à hauteur de 85 % lors de la 3ème annuité et pour le solde en 4ème annuité (sans préjudice de l'apurement anticipé mentionné ci-dessus),
- Suspension de l'application des clauses d'écrêtement jusqu'au complet apurement sous certaines conditions,
- Autorisation de la constitution d'un nantissement de compte-titres de rang subordonné portant sur les titres Casino dans le cadre du refinancement, sous réserve que ce nantissement ne puisse pas porter atteinte aux droits des créanciers bénéficiant d'un nantissement Casino de rangs existants.

##### **En cas de défaut de réponse par les créanciers garantis par des nantissements sur titres Casino :**

- Mêmes principes d'apurement des créances qu'en cas d'acceptation de la proposition.

En cas de refus de la proposition par les créanciers garantis par des nantissements sur Casino :

- Fixation des délais par le tribunal et proposition de retenir un apurement à 100 % selon l'échéancier suivant:

- Annuité 1 : 100 000 €
- Annuité 2 : 100 000 €
- Annuités 3 à 9 : 5 %
- Annuité 10 : 65 % diminué des montants payés au titre des annuités 1 et 2.

- Application des clauses d'écrêtement.<sup>2</sup>

#### Créances des banques au titre d'opérations dérivées

Seules les sommes restantes éventuellement dues aux banques « dérivés », en cas de réalisation des nantissements dont elles bénéficient, sont soumises aux plans de Rallye et de ses filiales, lesquels prévoient que ces sommes seront réglées conformément à l'échéancier suivant, sous réserve du rattrapage des échéances antérieures à la date de l'annuité qui suit la date de réalisation du nantissement :

- Annuité 1 : 100 000 €
- Annuité 2: 100 000 €
- Annuités 3 à 9 : 5 %
- Annuité 10 : 65 % diminué des montants payés au titre des annuités 1 et 2.

#### Autres créances

<sup>1</sup> Ces nantissements de second rang ne pourront en aucun cas porter atteinte aux droits des créanciers bénéficiant d'un nantissement de premier rang portant sur des actions Casino. Les nantissements de second rang portant sur des actions Casino ne contiendront pas de clause d'arrosage. Les contrats de nantissement prévoient un ratio de couverture de 130 % des encours. Ces clauses ont été désactivées par l'entrée en sauvegarde des Sociétés.

<sup>2</sup> Les mécanismes d'écrêtement s'appliquent dans l'hypothèse où la valeur de titres nantis au profit d'un créancier excède un certain ratio contractuellement fixé : le créancier doit alors libérer immédiatement, à première demande, les titres excédentaires par rapport au ratio.

Les projets de plans de Rallye et ses filiales prévoient un apurement du passif sur la base d'un échéancier sur 10 ans à compter de la date d'arrêt du plan, selon l'échéancier suivant :

- Annuité 1 : 100 000 € à répartir entre les créanciers au prorata de leurs créances définitivement admises,
- Annuité 2 : 100 000 € à répartir entre les créanciers au prorata de leurs créances définitivement admises,
- Annuité 3 à 9 : 5 %
- Annuité 10 : 65 % (moins les montants payés en annuités 1 et 2).

Me Abitbol et Me Bourbouloux, administrateurs judiciaires, ont fait rapport au tribunal, en date du 30 janvier 2020, dressant le bilan économique et social des sociétés Rallye, Cobivia, HMB et Alpérol contenant le projet de plan de sauvegarde présenté par chaque débiteur.

#### Validation des hypothèses des plans

Les projets de plans prévoient l'apurement de la totalité du passif de toutes les sociétés en sauvegarde sur une durée de dix ans. Ils prévoient la capacité des sociétés à verser des dividendes pendant la durée des plans.

Les sociétés disposent de trois types de ressources pour faire face à leurs passifs :

- les dividendes de Casino ;
- la cession de leurs actifs non stratégiques ; et
- différentes options de refinancement dont le refinancement de la dernière échéance du plan/ de la dette résiduelle en 2030.

La revue réalisée par le cabinet indépendant Accuracy confirme que les éléments financiers revus au niveau des sociétés sont bien compatibles avec les profils de remboursement prévus par les projets de plan.

Le projet de plan de Rallye intègre d'ores et déjà une flexibilité supplémentaire en prévoyant que les créanciers sécurisés acceptant donnent leur accord pour la constitution d'un nantissement de second rang portant sur les actions Casino qui pourrait permettre la mise en place d'un financement en vue du remboursement anticipé et/ou du rachat qui serait proposé dans le cadre d'une modification du plan de sauvegarde dans les mêmes termes à l'ensemble des créanciers titulaires de créances admises au passif de Rallye et ne bénéficiant pas de nantissements de comptes titres portant sur des actions Casino. Ces nantissements de second rang pourront porter sur un nombre maximum d'environ 44 millions d'actions Casino.

En cas d'évolution défavorable des hypothèses retenues, ou de la non-exécution par Rallye des engagements qui lui incombent, la société Rallye pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité

### **Résultat de la consultation des créanciers**

Comme indiqué dans le communiqué de presse publié le 9 décembre 2019, les propositions d'apurement du passif ont été circulées par les mandataires judiciaires aux créanciers des Sociétés, en vue de recueillir leur acceptation ou leur refus sur lesdites propositions.

Concernant l'endettement financier, les résultats de cette consultation peuvent être résumés comme suit :

Acceptation des propositions à 71 % (tous créanciers confondus) (représentant 2 075 M€), selon la répartition suivante :

- Créances sécurisées par des nantissements de compte-titres portant sur des actions Casino : acceptation des propositions à 100 % par les créanciers concernés (représentant 1 153 M€) ;
- Créances sécurisées par des nantissements portant sur des actions de filiales de Rallye (autres que Casino) : acceptation des propositions à 100 % par les créanciers concernés (représentant 204 M€) ;
- Créances non sécurisées (principalement certaines lignes bilatérales, les créances obligataires et les billets de trésorerie) : acceptation des propositions à 46 % par les créanciers concernés (y compris les créanciers obligataires, cf. communiqués de presse de Rallye du 16 janvier 2020 et 27 janvier 2020), représentant 720 M€.

### **Arrêté des plans de sauvegarde de Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris**

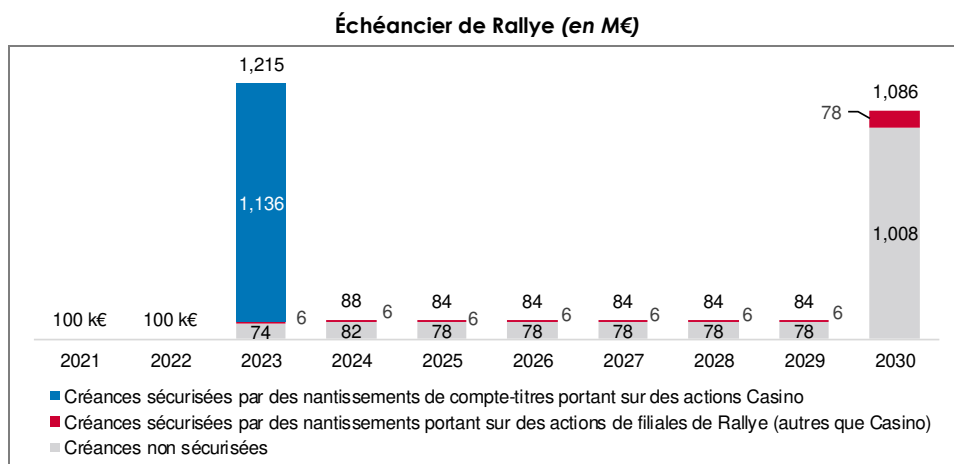
Par jugements du 28 février 2020, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté les engagements d'amortissement figurant dans les propositions d'apurement du passif tels que décrits dans le communiqué de presse des Sociétés en date du 9 décembre 2019, et fixe la durée des plans à 10 ans.

Concernant Rallye, le Tribunal décide, conformément à l'article L. 626-14 du Code de commerce que les titres de participation à l'actif de la SA Rallye ne pourront être aliénés sans l'autorisation du tribunal, pour la durée du plan, à l'exclusion d'une partie des actions détenues dans le capital de la société Casino pour permettre la mise en œuvre de l'opération de refinancement des créances dérivées de Rallye (en principal ou en garantie), étant précisé que cette mesure ne fait pas obstacle aux opérations de nantissement de rang subordonné, prévues expressément dans les propositions d'apurement du passif de Rallye.

Par ailleurs, le Tribunal de commerce de Paris a désigné, en qualité de commissaires à l'exécution du plan, la SCP Abitbol & Rousselet prise en la personne de Maître Frédéric Abitbol et la SELARL FHB prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux.

La mission des commissaires à l'exécution du plan vise principalement à veiller à la bonne exécution des plans de sauvegarde, à centraliser le paiement par Rallye/Foncière Euris de leurs engagements au titre du plan de sauvegarde, puis leur répartition entre les créanciers, étant précisé qu'une partie des paiements du plan sera versée directement entre les mains des créanciers en raison des nantissements de compte-titres ainsi qu'à établir un rapport annuel sur l'exécution des engagements de la société, rapport tenu à la disposition de tout créancier.

En conséquence de ces jugements, et compte tenu des mécanismes de nantissement de comptes titres, le profil d'amortissement de l'endettement financier résultant de ces engagements sera le suivant<sup>1</sup> :



### Tierce-opposition

A la date d'arrêté des comptes, aucune tierce opposition n'a été formée contre les jugements.

<sup>1</sup> En nominal, net du montant des fruits et produits et les éléments de cash collatéral existants au 23 mai 2019. Le cas échéant, les intérêts contractuels et éventuelles commissions continueront à s'appliquer pendant la durée du plan. Les profils d'amortissement des créances sécurisées par des nantissements sur titres cotés tiennent compte des nantissements de comptes titres existants. Ces nantissements permettent à ces créanciers d'appréhender les fruits et produits éventuels de manière anticipée et peuvent donner lieu à des profils d'amortissement plus rapides que les engagements au titre des propositions d'apurement du passif.

## Casino

Les commentaires du Rapport Financier annuel sont réalisés en comparaison à l'exercice 2018 sur les résultats des activités poursuivies. Les états consolidés 2018 et 2019 sont présentés post IFRS 16. La norme exige pour la plupart des locations la reconnaissance d'un actif (droit d'utilisation du bien loué) et d'un passif financier (loyers futurs actualisés), remplaçant la charge de loyer par une charge d'amortissement liée au droit d'utilisation et une charge d'intérêt financier liée à la dette de location. Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition « rétrospective complète » qui conduit à retraiter les comptes 2018 permettant leurs comparabilités aux comptes 2019.

Via Varejo dont la cession a été finalisée le 14 juin 2019, est présentée en activité abandonnée en 2018 et du 1er janvier au 30 juin 2019 conformément à la norme IFRS 5. Compte tenu de la décision prise en 2019 de céder Leader Price, cette activité est présentée en activité abandonnée en 2019 conformément à la norme IFRS 5. Les comptes 2018 ont été retraités permettant leurs comparabilités aux comptes 2019.

Les chiffres organiques sont présentés à périmètre constant, taux de change constants, hors essence et hors calendaire. Les chiffres comparables sont hors essence et hors calendaire.

L'année 2019 se caractérise pour le groupe Casino par :

En France :

- **Accélération du repositionnement stratégique sur les formats porteurs** avec la cession de Leader Price, portant le montant des cessions signées dans le cadre du plan de cession à 2,8 milliards d'euros ;
- **Volume d'affaires en croissance comparable de + 1,9 %** ;
- **24% de l'activité réalisée en E-commerce au T4 2019** vs 18% en 2018 ;
- **Progression de +0,5 pt de la marge du ROC de distribution** qui s'établit à **3,8%**, avec un ROC en croissance de **+12% à 622 millions d'euros<sup>1</sup>** ;
- **Réduction de la dette financière nette à 2,3 milliards d'euros** sous l'effet du plan de cessions, avec un cash-flow libre récurrent (hors plans de cession et Rocado) de 367 millions d'euros<sup>2</sup> (576 millions d'euros hors éléments exceptionnels) ;
- **Étape importante dans la modernisation** du métier de distributeur avec le développement accéléré des **outils d'encaissement automatique** (self-scan par smartphone, caisses automatiques, magasins autonomes) et le développement de la **livraison à domicile** (entrepôt Ocado mis en service en version test le 22 mars 2020).

En Amérique latine :

- **Simplification de la structure du Groupe en Amérique latine** avec le regroupement des activités sous la filiale GPA ;
- **Confirmation de l'excellente dynamique d'Assaí** avec un chiffre d'affaires en croissance de + 22 %<sup>3</sup> et une hausse de la marge de + 20 bp<sup>3</sup> ;
- **Succès des nouveaux formats d'Éxito** et amélioration de la marge de + 20 bp<sup>3</sup> ;
- **Transformation digitale et forte croissance du E-commerce** de près de + 40 %<sup>3</sup>.

Dans le contexte de la crise du Covid-19, le groupe Casino est concentré sur sa mission essentielle, consistant à sécuriser l'approvisionnement alimentaire des populations.

- La priorité est la mise en place des **mesures nécessaires pour la santé des collaborateurs et des clients** dans l'ensemble des lieux de travail et d'accueil du public : distribution de masques et de gels hydro alcooliques aux salariés en magasins, installation de plexiglas de protection en caisse, respect des distances entre les clients, encouragement à l'utilisation des outils d'encaissement automatique (jusqu'à 50 % des flux en hypermarchés France).
- Casino fait face à une **demande inédite par son ampleur à l'instar des autres distributeurs<sup>4</sup>**, tant en magasins qu'en solutions de Drive ou de livraison à domicile. En France les **formats de proximité** et E-commerce sont particulièrement **sollicités** dans les grandes villes. Avec son réseau de 7 200 magasins et son enseigne Cdiscount, Casino est prêt à remplir la mission qui lui incombe ;
- Une **cellule de crise** est en place, en relation permanente avec les fournisseurs et les pouvoirs publics, permettant d'assurer la **continuité des chaînes d'approvisionnement** et **sécuriser les opérations en magasins** et dans les sites de préparation des commandes E-commerce ;
- Des **initiatives à destination des populations les plus fragiles** ont été lancées (horaires réservés aux plus de 65 ans et au personnel soignant, paniers prêts à être livrés, commandes par téléphone, extension de l'offre alimentaire sur Cdiscount)

<sup>1</sup> Donnée post-IFRS16. En vision pré-IFRS 16, le ROC France de la distribution est en hausse de +5%, soit une amélioration de la rentabilité de +0,2 pt

<sup>2</sup> Cash-flows libres hors plan de cession et plan Rocado, avant dividendes versés aux actionnaires de la société mère et aux porteurs de TSSDI, avant frais financiers, et y compris loyers (remboursement des passifs de loyers et intérêts au titre des contrats de location). 380 millions d'euros en vision pré-IFRS16.

<sup>3</sup> Donnée publiée par la filiale

<sup>4</sup> Source : Nielsen

## France Retail

En millions d'euros, <i>post IFRS 16</i>	2018 retraité	2019
Chiffre d'affaires HT	16 786	16 322
EBITDA	1 413	1 467
Marge d'EBITDA (%)	8,4%	9,0%
Résultat opérationnel courant	618	676
Marge opérationnelle courante (%)	3,7%	4,1%

Le chiffre d'affaires France Retail s'élève à 16 322 millions d'euros en 2019 contre 16 786 millions d'euros en 2018. Les ventes sont en croissance de +0,3% en comparable hors essence et calendaire. Y compris Cdiscount, le volume d'affaires est en progression de +1,9% en comparable sur l'année.

Le ROC France Retail s'établit à 676 millions d'euros, en hausse de +9,4% au total par rapport à 2018. Le ROC de la distribution post IFRS 16 est en hausse de +11,6% à 622 millions d'euros. La marge du ROC de la distribution est de 3,8%. Pré IFRS 16, le ROC de la distribution s'élève à 517 millions d'euros, soit une croissance de +4,9% au total. Les effets du plan Rocado et des plans d'économies de coûts font plus que compenser la hausse des loyers de +68 millions d'euros liée aux cessions de murs de magasins. En France, le taux de marge opérationnelle courante s'élève à 4,1%, en hausse de +46 bp.

Par format, on notera les points suivants sur l'année :

- Chez **Monoprix**, le **bio** représente une quote-part du chiffre d'affaires de 14% en 2019. Le **e-commerce** est particulièrement dynamique, porté par le succès du partenariat avec **Amazon Prime Now** étendu cette année à de nouvelles villes et aux produits **Naturalia**. L'enseigne accélère le déploiement de ses magasins autonomes qui permettent l'ouverture de magasins en horaires élargis. Le format dédié au bio **Naturalia** poursuit son expansion.
- **Franprix** continue de déployer ses **magasins autonomes**, de développer son offre non-alimentaire notamment au travers d'un partenariat avec **Hema**, de renforcer le **bio** et la **restauration**, dynamisant ainsi le **trafic clients**. Franprix a gagné 50 prix en 2019, récompensant tant son innovation continue dans tous les domaines (concept, produits, initiatives en ressources humaines) que ses partenariats.
- Les **Supermarchés Casino** présentent un chiffre d'affaires du **bio** en croissance à deux chiffres. L'enseigne poursuit le développement de ses **magasins autonomes** et des solutions digitales en magasins dont **Casino Max** qui enregistre un franc succès. Le e-commerce continue de se développer.
- La **Proximité** poursuit l'optimisation de son modèle avec un parc davantage opéré en **franchise**. L'enseigne renforce sa marque propre et le **bio** en croissance à deux chiffres sur l'année, tout en déployant ses **magasins autonomes**.
- Les **Hypermarchés Géant** affichent une tendance annuelle positive, portée par le **bio**, le **e-commerce**, le déploiement des corners spécialisés dits « **shop-in-shop** » et les initiatives digitales comme **Casino Max**. L'enseigne poursuit le déploiement des **magasins autonomes**. 13 ralliements de magasins opérés par la famille Quattrucci ont été réalisés cette année.

## Nouvelles activités

### GREENYELLOW

**GreenYellow** accélère le développement de son activité photovoltaïque avec le **triplément de son pipeline à 451 MWh** à fin 2019. GreenYellow enregistre un **EBITDA de 76 millions d'euros** cette année.

GreenYellow réalise une **expansion géographique soutenue** avec des projets réalisés en Asie, en Amérique Latine, en Afrique et dans la zone Océan Indien.

GreenYellow continue de **diversifier son portefeuille de clients** auprès des pouvoirs publics (métropole de St Etienne), des aéroports (Colombie, Mauritanie, Réunion) et des industriels (dont Schneider Electrics et STMicroElectronics). Parallèlement, GreenYellow poursuit sa **dynamique d'innovation** avec notamment une centrale solaire flottante en Thaïlande et le développement de système hybride<sup>1</sup> en Afrique.

La filiale énergie du Groupe réalise des **partenariats stratégiques** majeurs. La co-entreprise **Reservoir Sun** lancée avec Engie en octobre 2018 se positionne comme l'acteur référent de l'autoconsommation solaire en France avec 100 MWh sécurisés en un an. GreenYellow signe également un nouveau partenariat avec Allego dont le projet est de déployer le plus grand réseau de plateformes de recharge ultra rapide en France pour véhicules électriques.

<sup>1</sup> Hybridation : solaire avec système de stockage par batteries

## DATA ET DATA CENTERS

Le **chiffre d'affaires cumulé Data et Data center s'établit à 67 millions d'euros sur l'année**, en croissance de +51% par rapport à 2018.

Dans les **Data**, les deux entités du groupe Casino, **3W.relevanC et Maxit, se rapprochent pour former relevanC**, un acteur incontournable du marketing digital. relevanC a pour vocation de fournir aux marques et aux distributeurs des solutions de recrutement et de fidélisation des clients, fondées sur le ciblage et la mesure au travers de deux pôles :

- relevanC advertising (anciennement 3w.relevanC) : solutions media et marketing, enrichies grâce à la data transactionnelle, les insights & la mesure qui permettent de répondre à toutes les problématiques marketing multicanales auprès de cibles d'acheteurs, et ;
- relevanC retail tech (anciennement Maxit) : développement de solutions technologiques permettant à tout distributeur d'optimiser la performance de ses actions marketing en utilisant ses données pour personnaliser la relation avec le client.

Casino a créé un nouvel acteur d'envergure sur les **Data center, ScaleMax**. ScaleMax diversifie son portefeuille de clients externes (BNP Paribas, Natixis, McGuff, etc.). 20 000 cœurs ont été déployés en un an sur le premier entrepôt.

## E-commerce (Cdiscount)

En millions d'euros, <i>post IFRS 16</i>	2018 retraité	2019
GMV (volume d'affaires) publié par Cnova	3 646	3 899
EBITDA	39	69
<i>Dont groupe Cdiscount</i>	41	68
<i>Dont Holdings</i>	(2)	1

Le **volume d'affaires (« GMV ») du E-commerce s'établit à 3,9 milliards d'euros**, en croissance de +9,1%<sup>1</sup> en organique en 2019.

Le **mobile** représente 49,5% du GMV, soit une hausse de +5,5 points<sup>1</sup>. En termes de **visiteurs uniques mensuels**, Cdiscount confirme sa place de numéro 2 sur l'année en France avec environ 20 millions de visiteurs uniques mensuels<sup>1</sup>.

La **plateforme internationale** poursuit son expansion avec une progression du volume d'affaires de +85% sur un an, au T4 2019<sup>1</sup>.

La marge d'**EBITDA du E-commerce (Cdiscount)** s'améliore de +153 bp à 3,5% du chiffre d'affaires, soit un EBITDA de 69 millions d'euros, en progression de +30 millions d'euros, soutenue notamment par la marketplace et la forte croissance des revenus de monétisation, tant dans les services B2B que B2C.

<sup>1</sup> Donnée publiée par la filiale.

## Latam Retail

En millions d'euros, <i>post IFRS 16</i>	2018 retraité	2019
Chiffre d'affaires HT	15 577	16 358
EBITDA	1 217	1 104
Marge d'EBITDA	7,8%	6,8%
Résultat opérationnel courant	758	612
Marge opérationnelle courante	4,9%	3,7%

Le chiffre d'affaires du segment **Latam Retail** s'établit à 16 358 millions d'euros en 2019, en croissance organique de +9,7% et de +4,0% en comparable hors essence et calendaire.

Cette année, **GPA** se concentre sur son cœur d'activité et la simplification de sa structure. Les ventes de **GPA** sont en hausse de +11,0% en organique et de +3,2% en comparable.

- **Assai** (Cash & Carry) enregistre une croissance des ventes de +21,9%<sup>1</sup> portée par l'excellente performance des 22 magasins ouverts sur l'année et des précédentes expansions, ainsi que par la bonne performance comparable. La surface de ventes augmente de +20%<sup>1</sup>. Assai réaffirme son modèle d'activité et représente désormais plus de **51% des ventes de GPA**. Sur les cinq dernières années, son chiffre d'affaires a été multiplié par trois, avec une part de marché atteignant 28,5%<sup>1</sup> soit +750 bps sur la période.
- Chez **Multivarejo**, l'**optimisation du portefeuille de magasins** se poursuit. 92 magasins **Extra Super** ont été convertis cette année, soit 70% du portefeuille, portant le parc de magasins **Mercado Extra** à 100 magasins et celui de **Compre Bem** à 28 magasins. 20 magasins **Pao de Açucar** ont été rénovés cette année, totalisant ainsi 46 magasins de nouvelle génération qui représentent 40%<sup>1</sup> des ventes de l'enseigne. Sur le format **Proximité**, 10 nouveaux magasins **Minuto Pao de Açucar** ont été ouverts et les ventes s'inscrivent en hausse depuis 7 trimestres consécutifs. Au sein des **Extra Hiper**, une nouvelle segmentation du portefeuille de magasins s'établit, distinguant les magasins à forte performance et les magasins sujets à l'optimisation du portefeuille, pouvant engendrer des conversions de magasins au format Assai et de potentielles cessions.

GPA continue d'avancer en ligne avec sa **stratégie omnicanale**. La croissance annuelle du **E-commerce alimentaire** est en hausse de +40%<sup>1</sup>, portée par l'expansion de la livraison express et du click & collect. **James Delivery** est désormais opérationnel dans 19 villes.

Le chiffre d'affaires de **Grupo Exito** s'inscrit en hausse de +6,2% en organique et de +6,0% en comparable, porté par le succès des formats Exito Wow, Carulla Fresh Market et Surtimayorista. Le **e-commerce** en Colombie accélère sa croissance, à +37%<sup>1</sup>.

**Le ROC des activités en Amérique latine hors crédits** fiscaux et effets changes s'élève à 612 millions d'euros et est quasi stable. Chez GPA, la marge de ROC de Multivarejo est impactée par les investissements promotionnels et la marge de ROC d'Assai hors crédits fiscaux augmente d'environ +0,2 point. Chez Grupo Exito, la marge de ROC s'améliore d'environ +0,2 point tirée par le succès des nouveaux concepts et l'E-commerce. Le ROC des activités en Amérique Latine y compris crédits fiscaux et effets changes est en baisse de -19,3% en raison de l'absence de crédits fiscaux en 2019 et d'un effet change de près de -4%.

## Chiffres clés de Casino

En 2019, les chiffres clés du groupe Casino ont été les suivants :

En millions d'euros, <i>post IFRS 16</i>	2018 retraité	2019	Variation Totale	Variation organique
Chiffre d'affaires consolidé HT	34 329	34 645	+0,9%	+4,2% <sup>1</sup>
EBITDA <sup>2</sup>	2 669	2 640	-1,1%	+0,6% <sup>3</sup>
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 364	1 292	-5,3%	-3,1% <sup>3</sup>
Autres produits et charges opérationnels	(402)	(719)	-78,9%	
Coût de l'endettement financier net	(320)	(356)	-11,2%	
Produit / (Charge) d'impôt	(188)	(137)	+27,1%	
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	60	46	-24,2%	
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe Casino	(60)	(384)	n.s.	
Résultat net des activités abandonnées, part du groupe Casino	(57)	(1 048)	n.s.	
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du groupe Casino	(117)	(1 432)	n.s.	
Résultat net normalisé, part du groupe Casino <sup>4</sup>	327	212	-35,4%	-34,9%

<sup>1</sup> A taux de change constant. Le chiffre d'affaires est présenté en variation organique hors essence et calendrier

<sup>2</sup> EBITDA = ROC + dotations aux amortissements

<sup>3</sup> A périmètre comparable, taux de change constants et hors hyperinflation

<sup>4</sup> Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et (iv) de l'application des règles IFRIC 23

Note: Les éléments sont présentés en vision post IFRS 16. Leader Price est classifiée en activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5.

Le **chiffre d'affaires HT consolidé** de 2019 s'élève à 34 645 millions d'euros, contre 34 329 millions d'euros en 2018 au total, soit une hausse de +0,9%, une hausse de +4,2% en organique et de +2,2% en comparable. L'impact des variations de périmètre sur le chiffre d'affaires est négatif -0,8%. L'impact du change et de l'hyperinflation est négatif à -1,9%.

Le **résultat opérationnel courant** en 2019 s'élève à 1 292 millions d'euros, contre 1 364 millions d'euros en 2018, soit une variation de -5,3% au total et de -3,1% à TCC.

Les **autres produits et charges opérationnels** font apparaître une charge nette de -719 millions d'euros contre -402 millions d'euros en 2018. Ils sont en baisse sur les segments Latam Retail et E-commerce combinés.

**En France**, les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de -619 millions d'euros. La hausse des charges exceptionnelles est principalement non-cash (-200 millions d'euros) et liée au plan de cession. Les charges cash liées au plan Rocado (-95 millions d'euros) sont autofinancées par les cessions des magasins déficitaires. Les charges de restructuration hors plan Rocado sont en forte diminution (-50 % vs 2018 et -75 % vs 2016).

La charge nette de -292 millions d'euros en 2018 en France concernait principalement les coûts de restructuration liée notamment à l'achèvement des grands plans de transformation du parc.

Le **Résultat financier** de la période fait apparaître une charge nette de -750 millions d'euros (contre une charge nette de -676 millions d'euros en 2018) qui est composée :

- Du coût de l'endettement financier net de -356 millions d'euros (contre -320 millions d'euros en 2018).
- Des autres produits et charges financiers pour une charge nette de -394 millions d'euros (contre -356 millions d'euros en 2018).

Le **Résultat financier normalisé** de la période est de -716 millions d'euros (-448 millions d'euros hors charges sur passifs de loyers) contre -629 millions d'euros en 2018 (-411 millions d'euros hors charges sur passifs de loyers). En France, le résultat financier hors charges d'intérêts sur passifs de loyers est stable. Le résultat financier E-commerce est stable par rapport à 2018. En Amérique Latine, les charges financières sont en hausse en ligne avec le financement de GPA dans le cadre de l'OPA sur Exito.

Le **Résultat avant impôt** s'élève à -176 millions d'euros en 2019, contre 286 millions d'euros en 2018.



Le **Résultat Net des activités poursuivies, part du groupe Casino** s'établit à -384 millions d'euros contre -60 millions d'euros en 2018 en raison notamment d'une hausse des charges exceptionnelles non cash liées au plan de cession.

Le **Résultat Net des activités abandonnées, part du groupe Casino** s'établit à -1 048 millions d'euros contre -57 millions d'euros en 2018 en raison principalement de dépréciations d'écarts d'acquisitions.

Le **Résultat Net de l'ensemble consolidé, part du groupe Casino** s'établit à -1 432 millions d'euros contre -117 millions d'euros en 2018.

Le **Résultat net normalisé des activités poursuivies part du groupe Casino** s'élève à 212 millions d'euros contre 327 millions d'euros en 2018, essentiellement dû à une baisse du résultat opérationnel courant au Brésil en lien avec l'absence de crédits fiscaux et à une évolution de la charge d'impôt en France liée à de moindres activations de déficits fiscaux qu'en 2018 (notamment Cdiscount) et à la transformation du CICE en exonération de charges sociales imposables.

## Situation financière

La **Dette financière nette du groupe Casino** au 31 décembre 2019 est de **4,1 milliards d'euros** contre 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2018. L'augmentation de la dette financière nette du groupe Casino est liée à l'effet net de la réorganisation des activités en Amérique latine (rachat de la part d'Exito dans GPA, OPA de GPA sur Exito), tandis que la **dette financière nette France<sup>1</sup> s'inscrit en baisse à 2,3 milliards d'euros (contre 2,7 milliards d'euros à fin 2018)** et la dette E-commerce est quasi stable.

Tableau de financement des activités poursuivies de Casino (en M€, post IFRS 16)	2018 retraité	2019
<b>EBITDA</b>	<b>2 669</b>	<b>2 640</b>
Éléments exceptionnels	(257)	(401)
Autres éléments non cash	2	(67)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>2 414</b>	<b>2 172</b>
Variation du BFR	(117)	92
Impôts	(236)	(259)
<b>Flux générés par l'activité</b>	<b>2 061</b>	<b>2 004</b>
<i>Investissements (Capex bruts)</i>	<i>(1 188)</i>	<i>(1 107)</i>
<i>Cessions d'actifs</i>	<i>1 230</i>	<i>890</i>
Capex nets	43	(218)
<b>Cash-flow libre*</b>	<b>2 104</b>	<b>1 786</b>

\* Avant dividendes versés aux actionnaires de la société mère et aux porteurs de TSSDI, avant frais financiers.

Le **cash-flow libre des activités poursuivies du groupe Casino avant dividendes et frais financiers** s'élève à 1 786 millions d'euros cette année. La variation de besoin en fond de roulement est de 92 millions d'euros contre -117 millions d'euros en 2018.

Les **capitaux propres part du groupe Casino** s'élèvent à 4 767 millions d'euros, contre 6 501 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, Casino en France<sup>1</sup> dispose de 4,0 milliards d'euros de **liquidités**, se composant d'une **position de trésorerie brute de 1,7 milliard d'euros** et de **lignes de crédit disponibles de 2,3 milliards d'euros**. Casino dispose par ailleurs de 193 millions d'euros sur un compte séquestre qui était dédié au remboursement de l'obligation échue début mars 2020.

<sup>1</sup> Périmètre holding du Groupe Casino, incluant notamment les activités françaises et les holdings détenues à 100%

## Autres actifs

---

### *Groupe GO Sport*

Dans le cadre du processus de cession en cours, Groupe Go Sport est classé en IFRS 5 et ne figure plus dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2019. Au 31 décembre 2019, compte-tenu du processus de cession en cours, Rallye a décidé de déprécier sa participation. Cette dépréciation s'est traduite comptablement par une dépréciation de ses titres de participation à hauteur de 92,3 m€, et une dépréciation du compte courant avec la société MFD (actionnaire à hauteur de 30% de Groupe Go Sport, filiale à 100% de Rallye) pour 10,2 m€.

### *Portefeuille d'investissements*

Le portefeuille d'investissements de Rallye est évalué à 37 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 45 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le portefeuille se compose à fin décembre 2019, d'une part, d'investissements financiers pour une valeur de marché<sup>1</sup> de 33 millions d'euros (contre 38 millions d'euros à fin 2018) et, d'autre part, de programmes immobiliers enregistrés en coût historique pour 4 millions d'euros (7 millions d'euros à fin 2018).

---

<sup>1</sup> La valeur de marché des investissements financiers est la valeur comptable retenue dans les comptes consolidés (juste valeur IAS 39) et provient des dernières valorisations externes disponibles (General Partners des fonds) ajustées le cas échéant des derniers éléments connus.

### Comptes du Groupe

---

#### *Principales variations de périmètre de consolidation*

- Diverses opérations de cessions et prises de contrôle en 2018 et 2019 au sein de Franprix Leader Price
- Opérations de cessions et fermetures de magasins déficitaires au cours de l'année 2018 et 2019
- Finalisation de la cession de Via Varejo le 14 juin 2019
- Reclassement de l'activité Leader Price en activité abandonnée au T4 2019
- Reclassement de Groupe GO Sport actif non courant détenu en vue de la vente

#### *Effets de change*

Les effets de change ont été négatifs en 2019 avec une dépréciation moyenne du BRL contre l'EUR de -2,4%, par rapport à 2018.

#### *Résultats*

**Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Rallye** s'élève à 34,7 milliards d'euros contre 34,3 milliards d'euros en 2018. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué par filiales opérationnelles au niveau du panorama des activités.

**Le résultat opérationnel courant** s'élève à 1 276 millions d'euros en 2019, contre 1 350 millions en 2018. L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

**Les autres produits et charges opérationnels** s'établissent à - 749 millions d'euros, contre - 401 millions d'euros en 2018.

**Le coût de l'endettement financier net** s'établit à - 476 millions d'euros contre - 441 millions d'euros en 2018. Les autres produits et charges financiers s'établissent à - 421 millions d'euros, contre -381 millions d'euros en 2018.

**Le résultat avant impôt** atteint ainsi -370 millions d'euros contre 125 millions d'euros en 2018.

**La quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises** est de 54 millions d'euros contre 57 millions d'euros en 2018.

**Le résultat net de l'ensemble consolidé, attribuable aux propriétaires de la Société,** s'établit à - 413 millions d'euros contre - 221 millions d'euros en 2018.

**Le résultat net normalisé<sup>1</sup>, part du Groupe,** s'élève à - 61 millions d'euros en 2019, contre -12 millions d'euros en 2018.

#### *Structure financière*

##### **Périmètre consolidé Groupe**

###### **– Capitaux propres**

Les capitaux propres, attribuables aux propriétaires de la Société, s'élèvent à - 213 millions d'euros contre 824 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette baisse s'explique notamment par :

- Les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, part du Groupe, pour - 58 millions d'euros ;
- les opérations sur capital pour - 19 millions d'euros ;
- les opérations sur titres auto détenus pour 25 millions d'euros ;
- les variations des parts d'intérêts sans prise ou perte de contrôle des filiales pour -26 millions d'euros ;
- les variations des parts d'intérêts liées à la prise ou perte de contrôle pour 2 millions d'euro ;
- la distribution de dividendes par Rallye pour un montant de - 53 millions d'euros ;

###### **– Leverage**

Au 31 décembre 2019, le ratio d'EBITDA consolidé (résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements opérationnels courants) sur coût de l'endettement financier net consolidé est de 5,5x.

L'endettement financier brut du groupe Rallye, qui s'établit à 7 055 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 6 351 millions d'euros au 31 décembre 2018, est réparti entre les entités suivantes :

- groupe Casino, dont l'endettement financier net est de 4 053 millions d'euros contre 3 378 millions d'euros à fin 2018 ;
- le périmètre holding Rallye, avec un endettement financier net de 3 000 millions d'euros contre 2 899 millions d'euros à fin 2018 ;

---

<sup>1</sup> Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents.

Le ratio endettement financier net sur capitaux propres consolidés (*gearing*) s'établit à 112 % en 2019 contre 64 % en 2018 et se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018 retraité	2019
Endettement financier net	6 347	<b>7 055</b>
Capitaux propres consolidés	9 864	<b>6 292</b>
Ratio	64 %	<b>112 %</b>

### Périmètre holding de Rallye

Le périmètre holding de Rallye se définit comme Rallye et ses filiales détenues à 100 %, ayant une activité de holding, et qui détiennent des titres Casino, des titres Groupe GO Sport, et le portefeuille d'investissements.

#### – Dette financière

La dette brute du périmètre holding de Rallye s'établit à 3 195 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante.

L'évolution au cours de l'exercice et au moment de l'entrée de la société en procédure de sauvegarde s'établit comme suit :

En millions d'euros	23/05/2019	31/12/2019
Créances non sécurisées	1 566	1 600
Créances sécurisées par des nantissements de compte-titres portant sur des actions Casino	1 153	1 165
Créances sécurisées par des nantissements portant sur des actions de filiales de Rallye (autres que Casino)	204	207
<b>Total - créances des Plans de sauvegarde</b>	<b>2 923</b>	<b>2 972</b>
Créances dérivées (hors plan de sauvegarde)	231	223
<b>Total - créances et dette financière brute</b>	<b>3 155</b>	<b>3 195</b>
Retraitement de consolidation		-2
Trésorerie et autres actifs financiers		-193
<b>Total - dette financière nette</b>		<b>3 000</b>

La dette financière nette du périmètre holding de Rallye s'établit à 3 000 millions d'euros, contre 2 899 millions d'euros au 31 décembre 2018. L'évolution détaillée de la dette financière nette de Rallye s'établit comme suit :

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2019
<b>Dette financière nette au 01/01</b>	<b>2 877</b>	<b>2 899</b>
Frais financiers	150	126
Frais de holding	4	22
Dividendes reçus de Casino	-177	- 88
Dividendes versés par Rallye	18	53
Divers	28 <sup>1</sup>	- 12 <sup>2</sup>
<b>Dette financière nette au 31/12</b>	<b>2 899</b>	<b>3 000</b>

La dette financière est en hausse de 101 millions d'euros sur la période, principalement suite :

- A la décision de Casino de verser uniquement un acompte de dividende sur les résultats 2019
- Au versement par Rallye d'un dividende de 1,00€ par action en numéraire au titre de l'exercice 2018. En 2018, au titre de l'exercice 2017, l'Assemblée Générale des actionnaires de Rallye avait décidé le versement d'un dividende de 1,00€ par action avec la possibilité d'opter le pour le paiement en actions. 65% des droits avaient été exercés.
- A la baisse des frais financiers qui intégraient, en 2018, la prime de remboursement de l'emprunt obligataire échangeable 2020.

### Annexe 1 : Indicateurs alternatifs de performance

<sup>1</sup> En 2018, principalement 30 m€ liés aux rachats de ses propres actions par la société.

<sup>2</sup> En 2019, principalement 14 m€ liés à des encaissements du portefeuille d'investissements

Les définitions des principaux indicateurs non-GAAP sont disponibles sur le site du groupe Rallye (<http://www.rallye.fr/fr/investisseurs/financements>), notamment le résultat net normalisé qui est repris ci-dessous.

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé (i) des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie « principes comptables » de l'annexe annuelle aux comptes consolidés, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et (iv) de l'application des règles IFRIC 23.

Les éléments financiers non récurrents regroupent les variations de juste valeur des dérivés actions (par exemple les instruments de Total Return Swap et Forward portant sur les titres GPA) et les effets d'actualisation monétaire de passifs fiscaux brésiliens.

Cet agrégat permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités.

<i>en millions d'euros</i>	2018	Eléments de normalisation	2018 normalisé	2019	Eléments de normalisation	2019 normalisé
<b>Résultat Opérationnel Courant (ROC)</b>	<b>1 350</b>	-	<b>1 350</b>	<b>1 276</b>	-	<b>1 276</b>
Autres produits et charges opérationnels	(401)	402	0	(749)	749	0
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>948</b>	<b>402</b>	<b>1 350</b>	<b>527</b>	<b>749</b>	<b>1 277</b>
Coût de l'endettement financier net	(441)	-	(441)	(476)	-	(476)
Autres produits et charges financiers <sup>1</sup>	(381)	54	(328)	(421)	42	(379)
Charge d'impôt <sup>2</sup>	(188)	(13)	(201)	(137)	(116)	(253)
Quote-part de résultat des sociétés associées	57	-	57	54	-	54
<b>Résultat Net des activités poursuivies</b>	<b>(6)</b>	<b>443</b>	<b>437</b>	<b>(453)</b>	<b>675</b>	<b>222</b>
Dont intérêts minoritaires <sup>3</sup>	215	234	449	(40)	323	283
<b>Dont Part du Groupe</b>	<b>(221)</b>	<b>209</b>	<b>(12)</b>	<b>(413)</b>	<b>352</b>	<b>(61)</b>

<sup>1</sup> Sont retraités des autres produits et charges financiers, principalement les effets d'actualisation monétaire des passifs fiscaux, ainsi que les variations de juste valeur des Total Return Swaps et des Forwards

<sup>2</sup> Sont retraités de la charge d'impôt, les effets d'impôt correspondants aux éléments retraités ci-dessus

<sup>3</sup> Sont retraités des intérêts ne donnant pas le contrôle les montants associés aux éléments retraités ci-dessus.

## Comptes de la société Rallye

---

### Résultats

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 78,9 millions d'euros contre 32,7 millions d'euros en 2018.

L'effectif de la société Rallye au 31 décembre 2019 était de 20 personnes.

Le résultat financier de Rallye ressort en perte de 103,7 millions d'euros contre un produit 82,2 millions d'euros en 2018.

En 2019, il se compose des principaux éléments suivants :

- Concernant les produits :
  - o Des dividendes en provenance de la société Casino de 56,5 millions d'euros
  - o Des intérêts sur comptes courants concernant la rémunération des avances dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée entre les filiales du périmètre holding pour 31,7 millions d'euros
  - o Des produits financiers divers, dont 25,4 millions d'euros de revenus sur les titres Casino empruntés par Rallye à ses filiales Cobivia, HMB et Alpétrol
  - o Des produits financiers sur instruments de couverture de taux pour 14,5 millions d'euros, principalement des soultes reçues à la suite du déboucement anticipé de ces instruments
- Concernant les charges :
  - o Des intérêts des dettes financières pour 89,3 millions d'euros
  - o Des charges financières diverses, principalement le reversement aux sociétés Cobivia, HMB et Alpétrol des revenus sur les titres Casino empruntés pour 25,4 millions d'euros
  - o De dotations aux amortissements et provisions pour 105 millions d'euros, suite à la dépréciation des titres de Groupe GO Sport détenus par les sociétés Rallye et Miramont Finance & Distribution.

Le résultat exceptionnel s'élève à – 7,7 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice s'élève à -190,3 millions d'euros contre 47,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

### Structure financière

Les capitaux propres s'élèvent à 1 527,6 millions d'euros contre 1 787,7 millions d'euros au 31 décembre 2018, après prise en compte de la perte de l'exercice détaillée ci-dessus.

## ÉVÉNEMENTS RECENTS

---

### Casino

#### Augmentation de la participation de Vesa Equity Investment au capital du groupe Casino

Le 20 janvier 2020, Casino a annoncé que Vesa Equity Investment, véhicule d'investissement détenu par Daniel Křetínský, actionnaire de contrôle (53%) et Patrik Tkáč (47%) avait renforcé sa position et franchi le seuil de 5% du capital pour atteindre 5,64% du capital.

#### Signature d'un accord avec Aldi France en vue de la cession de magasins et d'entrepôts Leader Price en France métropolitaine, pour 735 millions d'euros

Le 20 mars 2020, Casino a annoncé la signature avec Aldi France d'une promesse unilatérale d'achat en vue de la cession de 3 entrepôts et de 567 magasins du périmètre Leader Price en France métropolitaine, pour une valeur d'entreprise de 735 millions d'euros (incluant un complément de prix de 35 M€, versé en cas de respect d'indicateurs opérationnels durant une période de transition). Avec cet accord, les magasins Leader Price transférés se développeront sous l'enseigne Aldi. Casino restera propriétaire de la marque Leader Price pour continuer à l'exploiter selon certaines conditions convenues avec Aldi, en France et à l'International.

### Rallye

Le **28 février 2020**, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté des plans de sauvegarde de Rallye, et ses filiales Cobivia, HMB, et Alpétrol ainsi que de les maisons-mères les sociétés Foncière Euris, Finatis et Euris.. Les informations relatives à ces procédures sont commentées dans la partie Rapport d'Activité – Rallye.

Le **26 mars 2020**, le conseil d'administration de la société Rallye a approuvé, dans le contexte de l'évolution des marchés boursiers liée à l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), un accord avec Fimalac (société contrôlée par Monsieur Marc Ladreit de

Lacharrière) portant sur le refinancement des opérations de dérivés souscrites par Rallye, Cobivia et HMB. Dans le cadre de cet accord, Fimalac s'est engagé à apporter un financement d'une maturité de 4 ans (prorogeable d'un an sous réserve de l'accord de Fimalac) soit à une filiale d'Euris jusqu'au 31 décembre 2020, soit à Rallye au plus tard le 5 janvier 2021. Le montant maximum de cette ligne de financement s'élève à 215 millions d'euros. Dans le contexte actuel sans précédent, il ne peut être exclu que le ratio de couverture susvisé ne soit pas respecté, ce qui pourrait entraîner la perte pour Rallye de 8,73% du capital de Casino, et affecterait la mise en œuvre des plans de sauvegarde arrêtés par le Tribunal de commerce de Paris. Ainsi, dans l'hypothèse où les établissements financiers concernés réaliseraient leurs sûretés et appréhenderaient les actions Casino nanties à leur profit, Fimalac s'est engagé à financer la société Par-Bel 2 (filiale à 100% d'Euris) afin que celle-ci puisse offrir une liquidité aux établissements financiers concernés qui auraient appréhendé des actions Casino. Dans une telle hypothèse, les actions ainsi acquises seraient directement transférées dans une fiducie-sûreté au bénéfice de Fimalac en garantie du financement consenti à Par-Bel 2. Dans l'hypothèse où la ligne de financement consentie par Fimalac à Par-Bel 2 ne serait pas tirée avant le 31 décembre 2020, Fimalac consentirait une ligne de crédit à Rallye à première demande de celle-ci et au plus tard le 5 janvier 2021 dans des termes identiques à ceux de Par-Bel 2 afin de permettre à Rallye de procéder au remboursement de ses opérations de dérivés. La mise en œuvre de cette ligne de financement reste subordonnée à la conclusion d'un contrat de fiducie-sûreté. Compte tenu de l'accord avec Fimalac, Rallye a décidé d'annuler la ligne de financement avec EP Investment S.à.r.l.annoncée le 2 mars 2020.

Rallye et ses filiales HMB et Cobivia ont annoncé, le **2 mars 2020**, la conclusion avec EP Investment S.à.r.l (entité contrôlée par Monsieur Daniel Křetínský) d'une ligne de financement dont l'objet est le refinancement des opérations dérivées.

## PERSPECTIVES

---

### Casino

Le Groupe Casino est **pleinement mobilisé** pour sécuriser l'approvisionnement des populations tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients.

Les **atouts du Groupe (proximité, E-commerce, outils d'encaissement automatique)** sont mis au **service des clients** pour répondre à leurs besoins dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Groupe poursuivra **l'adaptation accélérée de ses modes de fonctionnement et le développement de nouvelles offres répondant au contexte actuel inédit.**

A ce jour, **l'impact de la pandémie du Covid-19 sur l'activité du Groupe** est la suivante :

- Une forte augmentation de la demande des clients en produits alimentaires depuis le 13 mars 2020, qui se traduit par un surcroît de chiffre d'affaires sur cette période cohérent avec les données de marché<sup>1</sup> avec une dynamique plus marquée sur les formats de proximité et urbains, les Drives et la livraison à domicile ;
- Un surcroît d'activité substantiel chez Cdiscount, concernant à la fois la nouvelle offre alimentaire déployée pour répondre à la demande des clients et des produits non-alimentaires du quotidien.

Dans ce contexte très volatile, aucun élément matériel connu à ce jour n'est de nature à remettre en cause les objectifs précédemment formulés par le Groupe. Néanmoins, compte tenu de l'incertitude concernant l'impact macro-économique et social du Covid-19 à horizon d'un an<sup>2</sup>, et par prudence, le Groupe n'est plus en mesure de formuler des objectifs chiffrés sur 2020-2021.

Le Groupe reste mobilisé sur l'ensemble des priorités déjà communiquées au marché, tant en termes de plans d'économies sur les coûts, de maîtrise des investissements et des stocks, que de développement sur ses priorités (magasins de proximité et premium, e-commerce, nouvelles activités) ainsi que sur son plan de cession.

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19, le groupe Casino est plus que jamais concentré sur sa mission essentielle, la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire des populations, dans le respect des mesures nécessaires pour la santé des collaborateurs et des clients dans l'ensemble des lieux de travail et d'accueil du public.

### Rallye

À la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'arrêtés des comptes, d'éléments susceptibles de remettre en cause les engagements d'amortissements des créances prévus dans le cadre du plan de sauvegarde.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Source : Nielsen

<sup>2</sup> Cf. notamment le report au mois de juin des prochaines prévisions macro-économiques de l'INSEE et la Banque de France

#### 4- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

##### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En m€</i>	Notes	2019	2018 retraité <sup>(1)</sup>
<b>Activités poursuivies</b>			
Chiffre d'affaires, hors taxes	6 / 7.1	34 652	34 335
Autres revenus	7.1	666	535
<b>Revenus totaux</b>	<b>7.1</b>	<b>35 318</b>	<b>34 870</b>
Coût d'achat complet des marchandises vendues	7.1.2	(26 550)	(25 902)
<b>Marge des activités courantes</b>		<b>8 768</b>	<b>8 968</b>
Coûts des ventes	7.3	(6 100)	(6 244)
Frais généraux et administratifs	7.3	(1 392)	(1 374)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>6.1</b>	<b>1 276</b>	<b>1 350</b>
Autres produits opérationnels	7.5	61	350
Autres charges opérationnelles	7.5	(810)	(751)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>527</b>	<b>948</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12.5.1	39	37
Coût de l'endettement financier brut	12.5.1	(515)	(478)
<b>Coût d'endettement financier net</b>	<b>12.5.1</b>	<b>(476)</b>	<b>(441)</b>
Autres produits financiers	12.5.2	267	128
Autres charges financières	12.5.2	(688)	(509)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(370)</b>	<b>125</b>
Produit (charge) d'impôt	10.1	(137)	(188)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	4.3	54	57
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(453)</b>	<b>(6)</b>
Propriétaires de la société		(413)	(221)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(40)	215
<b>Activités abandonnées</b>			
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>4.5.2</b>	<b>(1 050)</b>	<b>(37)</b>
Propriétaires de la société	4.5.2	(548)	(35)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	4.5.2	(502)	(2)
<b>Ensemble consolidé</b>			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(1 504)</b>	<b>(43)</b>
Propriétaires de la société		(962)	(256)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(542)	213
<b>En euros</b>			
<b>Résultat net par action</b>			
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe			
De base	13.10.3	(7,88)	(4,15)
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe			
De base	13.10.3	(18,32)	(4,81)

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode (essentiellement liés à la norme IFRS 16 « Contrats de location ») ainsi que le classement de Leader Price et Groupe Go Sport en Activités abandonnées (note 1.3).



## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL

<i>En m€</i>	<b>2019</b>	<b>2018 retraité <sup>(1)</sup></b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(1 504)</b>	<b>(43)</b>
Couverture de flux de trésorerie et réserve de couverture <sup>(2)</sup>	(26)	22
Ecarts de conversion <sup>(3)</sup>	(111)	(778)
Instruments de dette et autres évalués à la juste valeur par OCI	8	(0)
Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger	0	(1)
Quote-part des entreprises associées et coentreprises dans les éléments recyclables	(4)	(10)
Effets d'impôt	6	(7)
<b>Éléments recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>(126)</b>	<b>(772)</b>
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	(11)	(11)
Quote-part des entreprises associées et coentreprises dans les éléments non recyclables	(1)	(2)
Ecarts actuariels	(19)	(14)
Effets d'impôt	6	6
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(25)</b>	<b>(21)</b>
<b>Autres éléments du résultat global nets d'impôt</b>	<b>(151)</b>	<b>(792)</b>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice, net d'impôt</b>	<b>(1 655)</b>	<b>(835)</b>
<b>Propriétaires de la société</b>	<b>(1 019)</b>	<b>(440)</b>
<b>Intérêts ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(636)</b>	<b>(395)</b>

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode essentiellement liés à la norme IFRS 16 « Contrats de location » (note 1.3).

(2) La variation de la réserve de coût de couverture relative aux exercices 2019 et 2018 n'est pas significative.

(3) En 2019, la variation négative de 111 m€ résulte principalement de la dépréciation des monnaies brésilienne, argentine et uruguayenne pour respectivement 70, 57 et 54 m€ partiellement compensée par l'appréciation de la monnaie colombienne pour 68m€. En 2018 la variation négative de 778 m€ résultait essentiellement de la dépréciation des monnaies brésilienne et colombienne pour respectivement 678 et 43 m€.

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 13.7.2.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE

ACTIFS (En m€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité <sup>(1)</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2018 retraité <sup>(1)</sup>
Goodwill	11.1	8 483	9 684	10 106
Immobilisations incorporelles	11.2	2 297	2 292	2 321
Immobilisations corporelles	11.3	5 115	5 866	7 365
Immeubles de placement	11.4	494	497	495
Actifs au titre des droits d'utilisation	8.1	4 838	4 726	4 743
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	4.3.3	341	501	565
Autres actifs non courants	7.9	1 243	1 256	1 205
Actifs d'impôts différés	10.2	772	673	625
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>23 582</b>	<b>25 495</b>	<b>27 425</b>
Stocks	7.6	3 782	3 972	4 006
Créances clients	7.7	836	923	906
Autres actifs courants	7.8	1 240	1 323	1 269
Autres actifs financiers courants	12.1.1	419	220	54
Créances d'impôts courants		112	166	140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.1.2	3 645	3 801	3 511
Actifs détenus en vue de la vente	4.5.1	2 726	8 699	7 549
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>12 759</b>	<b>19 105</b>	<b>17 435</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>36 341</b>	<b>44 599</b>	<b>44 860</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En m€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité <sup>(1)</sup>	1er janvier 2018 retraité <sup>(1)</sup>
Capital	13.2	157	161	156
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société		(369)	663	1 117
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b>		<b>(213)</b>	<b>824</b>	<b>1 273</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle	13.8	6 505	9 040	9 695
<b>Capitaux propres</b>		<b>6 292</b>	<b>9 864</b>	<b>10 968</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	9.2	357	371	364
Autres provisions non courantes	14.1	466	481	514
Dettes financières non courantes	12.2	8 318	9 442	9 532
Passifs de loyers non courants	8.1	3 938	3 679	3 707
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	4.4.1	61	63	28
Autres dettes non courantes	7.10	190	483	497
Passifs d'impôts différés	10.2.2	566	667	740
<b>Total du passif non courant</b>		<b>13 897</b>	<b>15 186</b>	<b>15 381</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	9.2	11	11	10
Autres provisions courantes	14.1	153	163	173
Dettes fournisseurs	5.2	6 602	6 789	6 769
Dettes financières courantes	12.2	4 524	2 827	2 334
Passifs de loyers courants	8.1	740	706	709
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	4.4.1	105	126	143
Dettes d'impôts exigibles		48	124	88
Autres dettes courantes	7.10	2 872	2 682	2 592
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	4.5.1	1 097	6 124	5 693
<b>Total du passif courant</b>		<b>16 152</b>	<b>19 550</b>	<b>18 511</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>36 341</b>	<b>44 599</b>	<b>44 860</b>

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode (essentiellement liés à la norme IFRS 16 « Contrats de location ») (note 1.3).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En m€	Notes	2019	2018 retraité <sup>(1)</sup>
Résultat avant impôt des activités poursuivies		(370)	125
Résultat avant impôt des activités abandonnées	4.5.2	(976)	25
<b>Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé</b>		<b>(1 344)</b>	<b>150</b>
Dotations aux amortissements	7.4	1 350	1 306
Dotations aux provisions et dépréciations	5.1	249	266
Pertes / (gains) latents liés aux variations de juste valeur	12.3.2	44	50
Charges / (produits) calculés liés aux stocks options et assimilés	9.3.1	14	23
Autres charges et produits calculés		(56)	66
Résultats sur cessions d'actifs	5.4	9	(232)
Pertes / (profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec prise / perte de contrôle		11	(12)
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises	4.3.1/4.3.3	52	55
Coût de l'endettement financier net	12.5.1	476	441
Intérêts financiers nets au titre des contrats de location		268	218
Coût de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	12.5.2	77	81
Résultats de cession des activités abandonnées	4.5.2	(64)	(17)
Retraitements liés aux activités abandonnées	4.5.2	1 039	381
<b>Capacité d'Autofinancement (CAF)</b>		<b>2 125</b>	<b>2 776</b>
Impôts versés		(259)	(236)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	5.2	124	(120)
Impôts versés et variation du BFR liés aux activités abandonnées		(875)	204
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>1 113</b>	<b>2 624</b>
<i>Dont activités poursuivies</i>		<i>1 989</i>	<i>2 030</i>
Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	5.3	(1 108)	(1 189)
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	5.4	890	1 230
Acquisition d'actifs financiers	5.11	(445)	(48)
Cession d'actifs financiers		68	26
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	5.5	218	(66)
Incidence des variations de périmètre en lien avec des coentreprises et des entreprises associées	5.6	(39)	169
Variation des prêts et avances consentis		(45)	(23)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		641	(224)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>179</b>	<b>(124)</b>
<i>Dont activités poursuivies</i>		<i>(462)</i>	<i>100</i>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	13.9	(53)	(17)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	5.7	(163)	(266)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	13.8	(46)	(48)
Augmentations et diminutions de capital en numéraire		(1)	(16)
Transactions entre le Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle	5.8	(971)	195
Ventes et achats de titres auto-détenus		(40)	(115)
Variations d'actifs financiers rattachés à la dette		(8)	(99)
Emissions d'emprunts	5.9	5 187	2 603
Remboursements d'emprunts	5.9	(4 273)	(2 310)
Remboursement des passifs de loyers		(702)	(614)
Intérêts financiers nets versés	5.10	(676)	(720)
Autres remboursements		(12)	(3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		(507)	(433)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(2 263)</b>	<b>(1 845)</b>
<i>Dont activités poursuivies</i>		<i>(1 756)</i>	<i>(1 411)</i>
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités poursuivies		(3)	(232)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités abandonnées		19	(96)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>5.9</b>	<b>(955)</b>	<b>327</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture</b>		<b>4 578</b>	<b>4 251</b>
- dont Trésorerie et équivalents de Trésorerie nets des activités poursuivies	12.1.2	3 652	3 350
- dont Trésorerie et équivalents de Trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		926	901
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture</b>		<b>3 623</b>	<b>4 578</b>
- dont Trésorerie et équivalents de Trésorerie nets des activités poursuivies	12.1.2	3 544	3 652
- dont Trésorerie et équivalents de Trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		80	926
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>(955)</b>	<b>327</b>

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode (essentiellement liés à la norme IFRS 16 « Contrats de location ») ainsi que le classement de Leader Price et Groupe Go Sport en Activités abandonnées (note 1.3).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En m€</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Résultats	Réserves et consolidés	Autres réserves	Capitaux propres attribuables aux propriétaires <sup>(2)</sup>	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 publié</b>	<b>156</b>	<b>1 483</b>	<b>(10)</b>		<b>887</b>	<b>(1 145)</b>	<b>1 373</b>	<b>9 899</b>	<b>11 272</b>
Incidences IFRS 16					(96)		(96)	(199)	(295)
Autres (note 1.3)					(5)		(5)	(5)	(10)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 retraité <sup>(1)</sup></b>	<b>156</b>	<b>1 483</b>	<b>(10)</b>		<b>786</b>	<b>(1 145)</b>	<b>1 272</b>	<b>9 695</b>	<b>10 967</b>
Autres éléments du résultat global au titre de la période <sup>(1)</sup>						(184)	(184)	(609)	(792)
Résultat de l'exercice retraité					(256)		(256)	213	(43)
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période</b>					<b>(256)</b>	<b>(184)</b>	<b>(440)</b>	<b>(396)</b>	<b>(835)</b>
Opérations sur capital	(4)	(12)					(16)		(16)
Opérations sur titres auto détenus			(7)		29	(20)	2	(113)	(112)
Dividendes distribués <sup>(3)</sup>	9	24			(51)		(18)	(264)	(281)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise ou perte de contrôle des filiales								(35)	(35)
Variation des parts d'intérêts sans prise ou perte de contrôle des filiales (5)					16		16	190	206
Autres mouvements						7	7	(38)	(31)
<b>Au 31 décembre 2018 retraité <sup>(1)</sup></b>	<b>161</b>	<b>1 496</b>	<b>(17)</b>		<b>524</b>	<b>(1 342)</b>	<b>824</b>	<b>9 040</b>	<b>9 864</b>
Incidences IFRIC 23 (note 1.3)					(4)		(4)	(3)	(7)
<b>au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>161</b>	<b>1 496</b>	<b>(17)</b>		<b>520</b>	<b>(1 342)</b>	<b>820</b>	<b>9 037</b>	<b>9 857</b>
Autres éléments du résultat global au titre de la période						(57)	(57)	(94)	(151)
Résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice					(962)		(962)	(542)	(1 504)
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période</b>					<b>(962)</b>	<b>(57)</b>	<b>(1 019)</b>	<b>(636)</b>	<b>(1 655)</b>
Opérations sur capital	(4)	(13)			(2)		(19)		(19)
Opérations sur titres auto détenus			17		18	(10)	25	(49)	(24)
Dividendes distribués <sup>(3)</sup>					(53)		(53)	(172)	(225)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise ou perte de contrôle des filiales <sup>(4)</sup>					2		2	(727)	(725)
Variation des parts d'intérêts sans prise ou perte de contrôle des filiales <sup>(5)</sup>					11		11	(970)	(959)
Autres mouvements					15	7	22	22	44
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>157</b>	<b>1 483</b>			<b>(451)</b>	<b>(1 402)</b>	<b>(213)</b>	<b>6 505</b>	<b>6 294</b>

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à des changements de méthode essentiellement liés à la norme IFRS 16 « contrats de location » (note 1.3).

(2) Note 13.6.

(3) Les dividendes de l'exercice versés et à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle concernent principalement Casino, GPA, Éxito et Franprix – Leader Price et à hauteur respectivement de 81, 44, 24 et 19 m€ (2018 : Casino, GPA, Franprix – Leader Price et Éxito pour respectivement 161, 46, 24 et 19 m€).

(4) L'incidence négative de -725 m€ correspond essentiellement à la perte de contrôle de Via Varejo (note 3).

(5) L'incidence négative de -959 m€ correspond essentiellement à l'opération de simplification de la structure du groupe Casino en Amérique Latine à hauteur de 931 m€ décrite en note 3. L'incidence positive au 31 décembre 2018 de 206 m€ correspondait essentiellement à (a) l'entrée de Tikehau Capital et Bpifrance au capital de Green Yellow pour 142 m€ et (b) une contribution complémentaire de 85 m€ versée par l'investisseur Fondo Immobiliario Colombia dans la foncière Viva Malls créée par Éxito en 2016.

# Notes annexes aux états financiers consolidés

Rallye est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur Euronext Paris, compartiment B. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Rallye ».

En date du 26 mars 2020, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Rallye pour l'exercice 2019. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 20 mai 2020.

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

### 1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Rallye, sont établis conformément aux normes publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2019.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

### *Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2019*

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- IFRS 16 – Contrats de location
- Interprétation IFRIC 23 – Comptabilisation des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur les sociétés

Les incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 et de l'interprétation IFRIC 23 sont détaillées dans la note 1.3.

Les textes suivants n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe

- Amendements à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative :  
Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils élargissent le périmètre des actifs financiers comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et clarifient le respect du critère « SPPI » (paiement seulement du principal et des intérêts) de certains instruments de dette contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement raisonnablement inférieur à la somme du capital et des intérêts restants dus.
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime  
Ces amendements sont d'application prospective. Ils s'appliquent aux cas de modification, réduction et liquidation de régimes à prestations définies. Ils viennent clarifier le fait que le coût des services rendus et le coût financier, pour la portion restante de l'exercice après la modification, réduction ou liquidation, doivent être évalués sur la base des hypothèses actuarielles utilisées pour la réévaluation du passif au titre des prestations définies.
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises  
Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils viennent préciser qu'IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises et qui sont considérés comme faisant partie de l'investissement net.
- Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015-2017  
Les principales normes concernées sont :
  - IAS 12 Impôts sur le résultat : ces amendements précisent que les conséquences fiscales des distributions de dividendes doivent être comptabilisées lorsque le passif de distribution est comptabilisé, et présentées en résultat, en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, selon la présentation initiale des transactions qui sont à l'origine des profits distribuables. Ces amendements sont d'application rétrospective limitée à la première période comparative présentée.
  - IAS 23 Coûts d'emprunt : les amendements précisent qu'un emprunt spécifique est requalifié d'emprunt « général » lorsque l'actif est prêt pour son utilisation ou sa vente. Ces amendements sont d'application prospective.

## *Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et appliqués par anticipation par le Groupe*

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux de référence

La première phase du projet, axée sur la continuité présumée de l'efficacité de la couverture et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été adoptée par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ces amendements, conçus pour permettre aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR, modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. De plus, ces amendements obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes. L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

### **1.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés**

#### *1.2.1 Continuité d'exploitation*

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

En effet, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois pour Rallye et ses filiales formant le périmètre holding font apparaître une situation de trésorerie compatible avec leurs engagements prévisionnels découlant de la mise en œuvre du dispositif de sauvegarde. Elles tiennent compte notamment des hypothèses suivantes :

- de charges d'exploitation courantes stables et en ligne avec l'historique sur les douze prochains mois ;
- de produits financiers qui tiennent compte de l'absence de dividende payé par Casino au cours des douze prochains mois,
- de l'absence de dividende payé par Rallye à ses actionnaires au cours des douze prochains mois,

Le 28 février 2020 le tribunal de commerce a homologué le plan de sauvegarde. Toutefois, en cas d'évolution défavorable des hypothèses retenues, ou de non-exécution par la société et ses filiales concernées par la procédure des engagements qui lui incombent à l'issue de la procédure de sauvegarde, les sociétés pourraient ne pas être en mesure de réaliser leurs actifs et de régler leurs dettes dans le cadre normal de leur activité.

#### *1.2.2 Bases d'évaluation*

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3 ;
- des instruments financiers dérivés et des actifs financiers évalués à la juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en m€. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

#### *1.2.3 Recours à des estimations et au jugement*

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier au niveau consolidé sur :

- les évaluations des actifs non courants et goodwill (note 11.5) ;

Pour les filiales opérationnelles les jugements, estimations et hypothèses retenus portent également sur :

- le classement et l'évaluation de l'actif net de Leader Price ainsi que d'autres actifs du segment France selon IFRS 5 (note 4.5) ;
- les évaluations des actifs non courants et goodwill (note 11.5) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (note 10) ;
- la reconnaissance, la présentation et l'évaluation de la valeur recouvrable des crédits d'impôt ou de taxes (principalement ICMS, PIS et COFINS au Brésil) (notes 6.1, 9.1 et 14.3) ;
- les modalités d'application de la norme IFRS 16 dont notamment la détermination des taux d'actualisation et de la durée de location à retenir pour l'évaluation du passif de loyer de contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation (note 1.3) ;
- les provisions pour risques (note 14), notamment fiscaux et sociaux au Brésil

### **1.3 Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative**

#### *1.3.1 Impacts sur les états financiers consolidés*

Les tableaux ci-dessous présentent les incidences sur le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, l'état de la situation financière consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés précédemment publiés, résultant principalement de l'application rétrospective de la norme IFRS 16 – Contrats de location (note 1.3.2) et du classement de Leader Price et Groupe Go Sport en activités abandonnées conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 (les activités abandonnées de Leader Price, de Via Varejo et Groupe Go Sport sur les deux exercices présentés)

Deux autres incidences présentées dans la colonne « Autres » résultent essentiellement :

- de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de la prise de contrôle de Sarenza réalisée en 2018 conduisant essentiellement à la reconnaissance de la marque Sarenza ;

- du changement de méthode de présentation des coûts d'obtention de contrats.

Le groupe casino a revu en 2019 la présentation des coûts d'obtention de contrat au sein de l'état de la situation financière. Ces coûts qui étaient présentés dans la rubrique « Autres actifs courants et non courants » sont désormais présentés dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ». Le groupe Casino estime que ce changement de méthode volontaire renforce la pertinence de l'information financière publiée car il permet de refléter le mode de gestion de cet investissement lié à la gestion de la franchise, similaire à l'acquisition d'une immobilisation incorporelle (relation clientèle). Au niveau du compte de résultat, ces coûts sont désormais présentés sur la durée du contrat en charge d'amortissement dans les coûts des ventes versus une charge dans le coût d'achat complet des marchandises vendues ; au titre de l'exercice 2018 la charge d'amortissement s'élevait à 39 m€ (y compris la part relative à l'activité abandonnée de leader Price). S'agissant d'un changement de méthode, la nouvelle présentation a été appliquée de manière rétrospective qui a conduit à retraiter l'année 2018, comme si cette présentation avait toujours été appliquée.

Enfin, l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » sur le résultat n'a pas conduit à des modifications significatives dans les évaluations des incertitudes fiscales prises dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Le groupe Casino a également effectué un reclassement non significatif de présentation bilanciel entre « Provisions pour risques et charges » et « Dettes d'impôts exigibles » et/ou « Impôts différés ». Cette interprétation IFRIC a été appliquée selon la méthode rétrospective simplifiée c'est-à-dire sans retraitement de l'information comparative (note 10).

#### Impacts sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018

En m€	Exercice 2018 publié <sup>(1)</sup>	Retraitements IFRS 16	Activités abandonnées		Autres <sup>(2)</sup>	Exercice 2018 retraité
			Leader Price	Groupe Go Sport		
Chiffre d'affaires, hors taxes	37 495		(2 275)	(885)		34 335
Autres revenus	534		(8)		9	535
<b>Revenus totaux</b>	<b>38 029</b>		<b>(2 283)</b>	<b>(885)</b>	9	<b>34 870</b>
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(28 384)	25	1 867	550	39	(25 902)
<b>Marges des activités courantes</b>	<b>9 646</b>	<b>25</b>	<b>(416)</b>	<b>(335)</b>	<b>48</b>	<b>8 968</b>
Coûts des ventes	(6 956)	149	335	277	(50)	(6 244)
Frais généraux	(1 481)	4	65	45	(7)	(1 374)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 209</b>	<b>179</b>	<b>(15)</b>	<b>(13)</b>	<b>(9)</b>	<b>1 350</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>825</b>	121	21	(6)	(12)	<b>948</b>
Coût d'endettement financier net	(454)	7	1	6		(441)
Autres produits et charges financiers	(164)	(220)	1	2	(1)	(381)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>207</b>	(92)	23	2	(14)	<b>125</b>
Produit (charge) d'impôt	(209)	18	(5)	4	4	(188)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	14		43			57
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>13</b>	<b>(74)</b>	<b>61</b>	<b>6</b>	<b>(11)</b>	<b>(6)</b>
Dont part du Groupe	(218)	(30)	27	6	(6)	(221)
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	230	(44)	33		(5)	215
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(21)</b>	48	(60)	(4)	1	<b>(37)</b>
Dont part du Groupe	(5)	2	(27)	(4)		(35)
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	(16)	46	(33)		1	(2)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(8)</b>	(26)	0		(8)	<b>(43)</b>
Dont part du Groupe	(223)	(29)	0		(4)	(256)
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	215	2	0		(4)	213

(1) Via Varejo est classé en activité abandonnée en 2018.

(2) Essentiellement le changement de méthode de présentation des coûts d'obtention de contrat.

Impacts sur les principaux agrégats de l'état des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2018

<i>En m€</i>	Exercice 2018 publié	Retraitements IFRS 16	Retraitements IFRS 5	Autres	Exercice 2018 retraité
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>1 466</b>	<b>1 041</b>	<b>48</b>	<b>68</b>	<b>2 624</b>
<i>Dont Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé</i>	161	3		(13)	151
<i>Dont autres éléments de la CAF</i>	1 489	1 047	46	44	2 626
<i>Dont variation du BFR et impôts versés</i>	(450)	(9)	65	37	(357)
<i>Dont impôts versés et variation du BFR liés aux activités abandonnées</i>	266		(63)		204
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(54)</b>			<b>(69)</b>	<b>(124)</b>
<i>Dont flux nets de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations</i>	36		76	(69)	43
<i>Dont incidences de variations de périmètre</i>	(96)		29		(67)
<i>Dont flux de trésorerie liés aux activités abandonnées</i>	(119)		(105)		(224)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(757)</b>	<b>(1 041)</b>	<b>(47)</b>		<b>(1 845)</b>
<i>Dont remboursement des passifs de loyer</i>		(662)	44		(618)
<i>Dont intérêts nets versés</i>	(520)	(209)	(2)		(731)
<i>Dont flux de trésorerie liés aux activités abandonnées</i>	(167)	(184)	(81)		(433)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(328)				(328)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>327</b>				<b>327</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture	<b>4 251</b>				<b>4 251</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture	<b>4 578</b>				<b>4 578</b>



**Impacts sur les principaux agrégats de l'état de la situation financière consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

<i>En m€</i>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018 publié</b>	Retraitements IFRS 16	Autres (1)	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018 retraité</b>
Goodwill	10 106			10 106
Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	10 828	(776)	128	10 181
Actifs au titre des droits d'utilisation		4 743		4 743
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	564			565
Autres actifs non courants	1 313	(10)	(98)	1 205
Actifs d'impôts différés	524	96	5	625
<b>Actifs non courants</b>	<b>23 336</b>	<b>4 053</b>	<b>35</b>	<b>27 425</b>
Stocks	4 015	(1)	(8)	4 006
Créances clients	906			906
Autres actifs courants	1 320	(18)	(33)	1 269
Autres actifs financiers courants	54			54
Créances d'impôts courants	139			140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 511			3 511
Actifs détenus en vue de la vente	6 551	998		7 549
<b>Actifs courants</b>	<b>16 496</b>	<b>979</b>	<b>(41)</b>	<b>17 435</b>
<b>Total actifs</b>	<b>39 832</b>	<b>5 032</b>	<b>(6)</b>	<b>44 860</b>
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	1 373	(96)	(6)	1 273
Intérêts ne donnant pas le contrôle	9 899	(200)	(6)	9 695
<b>Capitaux propres</b>	<b>11 272</b>	<b>(296)</b>	<b>(11)</b>	<b>10 968</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	363			364
Autres provisions non courantes	514			514
Dettes financières brutes non courantes	9 578	(47)		9 532
Passifs de loyers non courants		3 707		3 707
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	28			28
Autres dettes non courantes	506	(8)		497
Passifs d'impôts différés	725	16		740
<b>Passifs non courants</b>	<b>11 714</b>	<b>3 668</b>		<b>15 381</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	11			10
Autres provisions courantes	169		5	173
Dettes fournisseurs	6 788	(20)		6 769
Dettes financières courantes	2 352	(17)		2 334
Passifs de loyers courants		709		709
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	143			143
Dettes d'impôts exigibles	88			88
Autres dettes courantes	2 619	(28)		2 592
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	4 677	1 017		5 693
<b>Passifs courants</b>	<b>16 846</b>	<b>1 661</b>	<b>5</b>	<b>18 511</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>39 832</b>	<b>5 032</b>	<b>(6)</b>	<b>44 860</b>

(1) Essentiellement le changement de méthode de présentation des coûts d'obtention de contrat

**Impacts sur les principaux agrégats de l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018 et 1<sup>er</sup> janvier 2019**

<i>En m€</i>	<b>31 décembre 2018 publié</b>	Retraitements IFRS 16	Autres <sup>(1)</sup>	<b>31 décembre 2018 retraité</b>	Retraitements IFRS 23	<b>1<sup>er</sup> janvier 2019 retraité</b>
Goodwill	9 691		(8)	9 684		9 684
Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	9 332	(835)	158	8 656		8 656
Actifs au titre des droits d'utilisation		4 726		4 726		4 726
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	500			501		501
Autres actifs non courants	1 380	(13)	(111)	1 256		1 256
Actifs d'impôts différés	554	110	9	673	(7)	666
<b>Actifs non courants</b>	<b>21 458</b>	<b>3 988</b>	<b>48</b>	<b>25 495</b>	<b>(7)</b>	<b>25 489</b>
Stocks	3 981	(1)	(9)	3 972		3 972
Créances clients	924	(1)		923		923
Autres actifs courants	1 378	(13)	(41)	1 323		1 323
Autres actifs financiers courants	220			220		220
Créances d'impôts courants	166			166		166
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 801			3 801		3 801
Actifs détenus en vue de la vente	7 241	1 458		8 699		8 699
<b>Actifs courants</b>	<b>17 711</b>	<b>1 443</b>	<b>(50)</b>	<b>19 105</b>		<b>19 103</b>
<b>Total actifs</b>	<b>39 169</b>	<b>5 431</b>	<b>(2)</b>	<b>44 599</b>	<b>(7)</b>	<b>44 592</b>
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	957	(124)	(10)	824	(4)	820
Intérêts ne donnant pas le contrôle	9 230	(181)	(9)	9 040	(4)	9 036
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 187</b>	<b>(305)</b>	<b>(19)</b>	<b>9 864</b>	<b>(7)</b>	<b>9 857</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	371			371		371
Autres provisions non courantes	483	(2)		481	(6)	475
Dettes financières non courantes	9 477	(35)		9 442		9 442
Passifs de loyers non courants		3 678		3 679		3 679
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	63			63		63
Autres dettes non courantes	492	(13)	4	483	6	489
Passifs d'impôts différés	637	28	3	667		667
<b>Passifs non courants</b>	<b>11 521</b>	<b>3 656</b>	<b>7</b>	<b>15 186</b>		<b>15 186</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	11			11		11
Autres provisions courantes	157	(3)	10	163	(3)	160
Fournisseurs	6 809	(20)		6 789		6 789
Dettes financières courantes	2 839	(12)		2 827		2 827
Passifs de loyers courants		705		706		706
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	126			126		126
Dettes d'impôts exigibles	124			124	3	127
Autres dettes courantes	2 712	(31)	1	2 682		2 682
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	4 683	1 440		6 124		6 124
<b>Passifs courants</b>	<b>17 461</b>	<b>2 079</b>	<b>11</b>	<b>19 550</b>		<b>19 550</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>39 169</b>	<b>5 431</b>	<b>(2)</b>	<b>44 599</b>	<b>(7)</b>	<b>44 592</b>

(1) *Essentiellement le changement de méthode de présentation des coûts d'obtention de contrat et de l'allocation du prix d'acquisition de Sarenza.*

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 et les interprétations y afférentes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les locataires ; elle exige pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance d'un actif (le droit d'utilisation du bien loué à amortir sur la durée du bail estimée) et un passif financier représentatif des loyers futurs actualisés pour pratiquement tous les contrats de location. Au sein du compte de résultat consolidé, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement liée au droit d'utilisation présentée en « Coût d'achat complet des marchandises vendues » ou en « Coûts des ventes » et une charge d'intérêt financier liée à la dette de location présentée en « Autres charges financières ». Auparavant, le Groupe comptabilisait principalement les charges de location simple sur une base linéaire sur la durée du contrat de location et ne comptabilisait des actifs et des passifs que dans la mesure où il existait un décalage entre les paiements de location réels et la charge comptabilisée.

Par rapport à IAS 17, l'application de la norme IFRS 16 entraîne un impact positif sur l'EBITDA (défini en note 6.1) et dans une moindre mesure le résultat opérationnel courant ; à l'inverse, le résultat financier est négativement impacté.

Le résultat net de l'ensemble consolidé peut être diminué différemment au cours des périodes compte tenu d'une courbe de charges généralement plus élevée en début de bail c'est-à-dire une charge dégressive, contrairement à une charge linéaire reconnue sous la norme précédente (IAS 17). Enfin, les flux de trésorerie générés par l'activité d'exploitation sont plus élevés dans la mesure où les paiements relatifs à la composante principale du passif de loyers ainsi que les intérêts associés sont présentés dans les activités liées aux opérations de financement.

Le Groupe présente les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs de loyers sur une ligne spécifique de l'état de la situation financière consolidée. Les passifs de loyer ne sont pas inclus dans la dette financière nette du Groupe dont la définition reste inchangée. En conséquence, la dette financière nette retraitée de l'application d'IFRS 16 se trouve positivement impactée du fait du retraitement des dettes de location-financement qui sous le référentiel IAS 17 faisaient partie des « Emprunts et dettes financières ».

Le Groupe applique cette norme au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » et présentation des comptes comparatifs retraités.

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats de location de biens de courte durée (12 mois),
- Contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur c'est-à-dire dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros.

Les loyers non inclus dans l'évaluation initiale du passif (par exemple, les loyers variables) sont présentés en charges opérationnelles, ainsi que les charges relatives aux contrats de location à court terme et de faible valeur.

Les montants des actifs et des dettes de location-financement classés antérieurement sous le référentiel IAS 17 en immobilisations corporelles et en dettes financières ont été reclassés respectivement en actifs au titre de droits d'utilisation et en passifs de loyers à l'exception de ceux liés à des contrats portant sur des biens de faible valeur.

Les droits au bail précédemment présentés en actifs incorporels ont été reclassés dans le compte « Actifs au titre de droits d'utilisation » ; cette composante de droits d'utilisation liés aux droits aux baux n'est généralement pas amortie et fait l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice révélant une possible perte.

Les opérations de cession-bail antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'ont pas fait l'objet de retraitement conformément à IFRS 16.

Un effet net d'impôt différé a été constaté sur l'écart entre droits d'utilisation et passifs de loyer, entrant dans le champ de la norme IFRS 16, comme c'était le cas antérieurement pour les locations-financement.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et le passif de loyer est déterminé par zone géographique (pays) et en fonction de la durée des contrats de location. Il est déterminé, pour chaque bien selon sa durée et en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat.

La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Concernant les contrats immobiliers, le caractère raisonnablement certain de l'exercice des options de renouvellement (ou de résiliation) a été déterminé principalement en fonction des caractéristiques liées aux différents actifs (formats des magasins, entrepôts et bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par ces contrats. Pour les baux commerciaux français de type 3-6-9, la législation octroie au preneur, à l'issue du bail, un droit à renouvellement de celui-ci ou un droit à une indemnité d'éviction. Pour les situations où le bailleur serait amené à verser au preneur une indemnité autre que négligeable en cas de refus de renouvellement du bail, la question de l'existence ou non d'une option de renouvellement pour le preneur s'est posée. Dans ce cadre, le Groupe a appliqué la position exprimée par l'ANC dans son relevé de conclusions, publié le 16 février 2018. Ainsi, la période exécutoire est de 9 ans et au-delà, pour les baux en tacite reconduction, la durée IFRS 16 retenue correspond au préavis (généralement 6 mois).

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié sa décision sur une demande de clarification concernant les sujets suivants :

- la détermination de la période exécutoire d'un contrat de location renouvelable par tacite reconduction, ou d'un contrat à durée indéterminée, pouvant être dénoncé par l'une des parties avec respect d'un certain préavis. En particulier, la question a été posée sur la notion de pénalités sur laquelle est basée la définition de la période exécutoire.
- le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué, et la durée IFRS 16 d'un contrat de location.

L'IFRS IC a :

- conclu qu'une approche économique (plutôt que strictement juridique) doit être retenue pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location ;
- apporté des clarifications relatives au lien entre la durée IFRS 16 d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué.

A la lumière de la décision finale de l'IFRS IC, le groupe Casino a démarré l'analyse complémentaire de ses contrats de location afin d'identifier les contrats de location dont le traitement retenu initialement dans le cadre de l'application d'IFRS 16 pourrait être affecté. Compte tenu de la grande volumétrie des contrats de location et de la publication tardive de cette décision, Le groupe Casino n'a pas appliqué cette décision lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, les incidences potentielles de celle-ci étant en cours d'analyse.

Nos analyses portent en particulier sur les contrats de location :

- en tacite reconduction ou résiliables à tout moment;
- d'actifs sous-jacents (magasins, entrepôts) comprenant des agencements et installations indissociables, dont la valeur nette comptable résiduelle à la fin de la durée IFRS 16 pourrait constituer une pénalité (au sens de la décision IFRS IC) significative pour le groupe Casino. Ces cas-là pourraient aboutir à l'allongement de la durée IFRS 16 des contrats de location et/ou à la ré-estimation de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables de ces biens loués.

A l'issue de ces analyses prévues d'être finalisées pour les comptes semestriels 2020 et de certaines discussions de place, le Groupe pourra conclure si cette décision de l'IFRS IC modifie ou non de manière significative son mode d'application actuel de la norme IFRS 16 et/ou conduire à la ré-estimation de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables de ces biens loués. Ces analyses

pourraient en particulier remettre en cause l'appréciation des durées IFRS 16 des baux 3-6-9 en France (plusieurs milliers de contrats concernés), qui sont actuellement déterminées conformément à la position exprimée par l'ANC en février 2018.

A noter que la filiale GPA a publié ses états financiers 2019 incluant l'application de cette décision de l'IFRS IC. Du fait du principe d'homogénéité des méthodes comptables utilisées pour établir les comptes consolidés et dans l'attente des conclusions des analyses pour le Groupe dans son ensemble qui sont en cours, l'incidence n'a pas été reprise dans les comptes du Groupe ; cette incidence se limite essentiellement à une augmentation du passif de loyer et du droit d'utilisation de respectivement 188 et 170 m€ au 31 décembre 2019.

En synthèse, les agrégats du compte de résultat et de l'état de la situation financière consolidés sont impactés au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 par la mise en application de la norme IFRS 16 comme suit :

En m€	31 décembre 2019					31 décembre 2018				
	Total	France Retail	Latam Retail	E-commerce	Holdings & Autres activités <sup>(1)</sup>	Total	France Retail	Latam Retail	E-commerce	Holdings & Autres activités <sup>(1)</sup>
<b>EBITDA</b>	<b>916</b>	590	302	25		<b>818</b>	513	285	19	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>221</b>	104	116	2		<b>179</b>	64	114	1	
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(270)</b>	(108)	(156)	(6)		<b>(220)</b>	(60)	(156)	(4)	
<b>Augmentation dans l'état de la situation financière :</b>										
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation</b>	<b>4 838</b>	2 866	1 804	167	2	<b>4 726</b>	2 776	1 659	157	134
<b>Passifs de loyer</b>	<b>4 678</b>	2 807	1 680	189	2	<b>4 385</b>	2 575	1 490	173	147

(1) La variation résulte du classement de Groupe Go Sport en actifs détenus en vue de la vente et passifs associés.

## NOTE 2 PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE LA SOCIETE RALLYE

Le périmètre holding de Rallye comprend Rallye et ses filiales détenues à 100% ayant une activité de holding et détenant les titres Casino, Groupe GO Sport et le portefeuille d'investissements.

### ➤ Principales étapes de la procédure de sauvegarde pour les sociétés Euris, Finatis, Foncière Euris, Rallye, Cobivia, L'Habitation Moderne de Boulogne (HMB) et Alpérol

Dans un contexte persistant d'attaques spéculatives et massives dont les titres du Groupe font l'objet, la société Rallye et ses filiales Cobivia, l'Habitation Moderne de Boulogne (HMB) et Alpérol ainsi que les sociétés mères de Rallye Foncière Euris, Finatis, et Euris ont demandé et obtenu, par jugements du 23 mai 2019 et du 17 juin 2019, l'ouverture de procédures de sauvegarde pour une période initiale de 6 mois. Le Tribunal a autorisé les 25 novembre et 17 décembre 2019 la prorogation de la période d'observation de ces sociétés.

L'entrée en procédure de sauvegarde a gelé l'ensemble des appels complémentaires en garantie qu'ils soient en titres Casino ou en cash collatéral. La réalisation des suretés consenties par Rallye a également été bloquée par la procédure, sauf pour les opérations de dérivés qui relevaient des dispositions de l'article L. 211-40 du Code monétaire et financier. Rallye et ses filiales Cobivia et HMB conservent l'intégralité des intérêts économiques et des droits de vote attachés aux actions nanties.

### ➤ Rappel de la structure de l'endettement net du périmètre holding à l'ouverture de la procédure de sauvegarde

A l'ouverture des procédures de sauvegarde, l'endettement financier brut du périmètre holding de Rallye (hors dettes au titre d'opérations de dérivés) se décomposait comme suit :

(En m€)	Rallye
Dettes sécurisées par des nantissements de compte-titres portant sur des actions Casino <sup>(1)</sup>	1 153
Dettes sécurisées par des nantissements portant sur des actions de filiales de Rallye (autres que Casino)	204
Dettes non sécurisées	1 566
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>2 923</b>

(1) Il est rappelé que les clauses d'arrosage figurant dans les nantissements sont suspendues pendant la période des plans de sauvegarde.

(2) Incluant 17m€ d'intérêts courus au 23 mai 2019.

Les opérations de dérivés structurés principalement sous la forme de ventes à terme et d'opérations d'échange sur actions (equity swaps) conclues par Rallye, HMB et Cobivia (ci-après désigné « opérations de dérivés structurés ») pour un montant total de 231 m€ ne sont pas soumis aux plans de sauvegarde conformément aux dispositions de l'article L. 211-40 du Code monétaire et financier. Cet article autorise la résiliation, la compensation et l'exercice des sûretés au titre des contrats financiers nonobstant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Les autres règles dérogatoires des procédures de sauvegarde restent néanmoins applicables à ces contrats. Ces opérations de dérivés structurés ont fait l'objet d'accords spécifiques le 25 novembre 2019.

### ➤ Accords de réaménagement des opérations de dérivés souscrites par Rallye, Cobivia et HMB

Le 25 novembre 2019, Rallye et ses filiales Cobivia et HMB ont annoncé l'entrée en vigueur des accords conclus avec trois établissements financiers relatifs au réaménagement des termes et conditions des opérations de dérivés structurés principalement sous la forme de ventes à terme et d'opérations d'échange sur actions (equity swaps). Ces accords concernent des opérations de dérivés représentant un montant total (net du cash-collatéral approprié en paiement) de 231 m€ dont 142,8 m€ pour Rallye, 54,7 m€ pour Cobivia, et 33,6 m€ pour HMB. Ces opérations bénéficient de nantissements portant sur 9,5 millions d'actions Casino, soit 8,73% du capital de Casino (dont 5,8 millions d'actions Casino détenues au niveau de Rallye, représentant 5,4% du capital de Casino). Ces opérations de dérivés seront remboursées à hauteur de 50% de leur montant au plus tard le 30 juin 2021 (soit 100,5 m€ en tenant compte du montant de 30 m€ de remises d'espèces additionnelles en pleine propriété réparti entre les établissements financiers à proportion de leurs encours respectifs dans les opérations de dérivés), le solde devant être remboursé au plus tard le 31 décembre 2022, étant précisé que Rallye bénéficie dans chaque cas de la faculté de mettre en œuvre un remboursement anticipé desdites opérations de dérivés. Tout ou partie des établissements financiers concernés peut, le cas échéant, prononcer l'exigibilité anticipée des opérations de dérivés ou exiger le paiement de leurs créances au titre des opérations de

dérivés et réaliser les sûretés y afférentes dans les principaux cas de défaut suivants : non réalisation des plans du sauvegarde, survenance d'une perte du contrôle direct ou indirect du Groupe, défauts croisés et non-respect d'un ratio de couverture déterminé comme une certaine proportion entre la valeur des actions Casino nanties en garantie des opérations de dérivés et le montant notionnel desdites opérations (net de cash-collatéral), étant précisé que les sociétés auront la faculté d'inscrire de nouvelles actions Casino sur les comptes-titres nantis en garantie desdites opérations. Les accords de réaménagement n'ont pas eu d'impacts significatifs dans les états financiers et ont été traité comme une modification de dette au sens d'IFRS 9.

Le 2 mars 2020, Rallye a annoncé la signature avec EP Investment S.à.r.l (entité contrôlée par Monsieur Daniel Křetínský) d'une ligne de financement dont l'objet est (i) le refinancement des opérations de dérivés de Rallye, HMB et Cobivia et (ii) le financement des opérations courantes de Rallye à hauteur de 15 m€. Cette ligne de refinancement d'un montant total maximum de 233 m€ et dont les intérêts seront entièrement capitalisés, est d'une maturité de 4 ans à compter de sa conclusion (avec une extension d'un an sous certaines conditions). Le tirage de cette ligne de financement reste subordonné à la conclusion d'un contrat de fiducie-sûreté. En cas de tirage sur cette ligne de financement, EP Investment S.à.r.l bénéficierait d'une fiducie sûreté portant sur environ 8,73% du capital de Casino, correspondant à un nombre d'actions équivalent à celui actuellement nanti au profit des établissements financiers parties aux opérations de dérivés. Toute distribution de dividende de Casino correspondant aux actions placées en fiducie viendra en remboursement de la ligne de financement. Cette ligne de refinancement permettrait, dans l'hypothèse où elle serait tirée, de rembourser l'intégralité des sommes dues au titre des opérations de dérivés.

Le 26 mars 2020, le Conseil d'administration de la société Rallye a approuvé, dans le contexte de l'évolution des marchés boursiers liée à l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), un accord avec Fimalac (société contrôlée par Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière) portant sur le refinancement des opérations de dérivés souscrites par Rallye, Cobivia et HMB. Dans le cadre de cet accord, Fimalac s'est engagé à apporter un financement d'une maturité de 4 ans (prorogeable d'un an sous réserve de l'accord de Fimalac) soit à une filiale d'Euris jusqu'au 31 décembre 2020, soit à Rallye au plus tard le 5 janvier 2021. Le montant maximum de cette ligne de financement s'élève à 215 m€. Dans le contexte actuel sans précédent, il ne peut être exclu que le ratio de couverture susvisé ne soit pas respecté, ce qui pourrait entraîner la perte pour Rallye de 8,73% du capital de Casino, et affecterait la mise en œuvre des plans de sauvegarde arrêtés par le Tribunal de commerce de Paris. Ainsi, dans l'hypothèse où les établissements financiers concernés réaliseraient leurs sûretés et appréhenderaient les actions Casino nanties à leur profit, Fimalac s'est engagé à financer la société Par-Bel 2 (filiale à 100% d'Euris) afin que celle-ci puisse offrir une liquidité aux établissements financiers concernés qui auraient appréhendé des actions Casino. Dans une telle hypothèse, les actions ainsi acquises seraient directement transférées dans une fiducie-sûreté au bénéfice de Fimalac en garantie du financement consenti à Par-Bel 2. Dans l'hypothèse où la ligne de financement consentie par Fimalac à Par-Bel 2 ne serait pas tirée avant le 31 décembre 2020, Fimalac consentirait une ligne de crédit à Rallye à première demande de celle-ci et au plus tard le 5 janvier 2021 dans des termes identiques à ceux de Par-Bel 2 afin de permettre à Rallye de procéder au remboursement de ses opérations de dérivés. La mise en œuvre de cette ligne de financement reste subordonnée à la conclusion d'un contrat de fiducie-sûreté. Compte tenu de l'accord avec Fimalac, Rallye a décidé d'annuler la ligne de financement avec EP Investment S.à.r.l.

#### ➤ **Résultat de la consultation des créanciers**

Les mandataires judiciaires ont proposé un apurement du passif aux créanciers des sociétés en vue de recueillir leur acceptation ou leur refus. Cette consultation a abouti à une acceptation des propositions à 71% (tous créanciers confondus) (représentant 2 075 m€), selon la répartition suivante :

- Créances sécurisées par des nantissements de compte-titres portant sur des actions Casino : acceptation des propositions à 100% par les créanciers concernés (représentant 1 153 m€) ;
- Créances sécurisées par des nantissements portant sur des actions de filiales de Rallye (autres que Casino) : acceptation des propositions à 100% par les créanciers concernés (représentant 204 m€) ;
- Créances non sécurisées (principalement certaines lignes bilatérales, les créances obligataires et les billets de trésorerie) : acceptation des propositions à 46% par les créanciers concernés (y compris les créanciers obligataires) représentant 720 m€.

### ➤ Profil de remboursement du passif inclus dans la procédure de sauvegarde

Par jugement du 28 février 2020, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté les engagements d'amortissement figurant dans les propositions d'apurement du passif décrit dans le communiqué de presse du 9 décembre 2019. En conséquence, et compte tenu des mécanismes de nantissement de comptes titres, les profils d'amortissement de l'endettement financier résultant de ces engagements seront les suivants <sup>1</sup>

Ces profils d'amortissement prennent pour hypothèses :

- le maintien de la chaîne de contrôle de Casino sur la période 2020-2030 sécurisant ainsi pour les sociétés concernées les flux de dividendes ; et
- le refinancement de l'échéance 2030 de Rallye.

Les Sociétés disposent de trois types de ressources pour faire face à leur passif :

- les dividendes de Casino ;
- la cession de leurs actifs non stratégiques ; et
- différentes options de refinancement. En particulier, l'acceptation de la constitution d'un nantissement de compte-titres de second rang portant sur les actions Casino pourrait permettre la mise en place d'un financement en vue du remboursement anticipé et/ou du rachat qui serait proposé dans le cadre d'une modification du plan de sauvegarde dans les mêmes termes à l'ensemble des créanciers titulaires de créances admises au passif de Rallye et ne bénéficiant pas de nantissements de comptes titres portant sur des actions Casino<sup>2</sup>. Ces nantissements de second rang pourront porter sur un nombre maximum d'environ 44 millions d'actions Casino.

En application de la norme IAS 1, Rallye a classé l'ensemble des passifs financiers du périmètre holding en passifs courants. Le traitement des autres passifs non courants des autres entités du Groupe est inchangé.

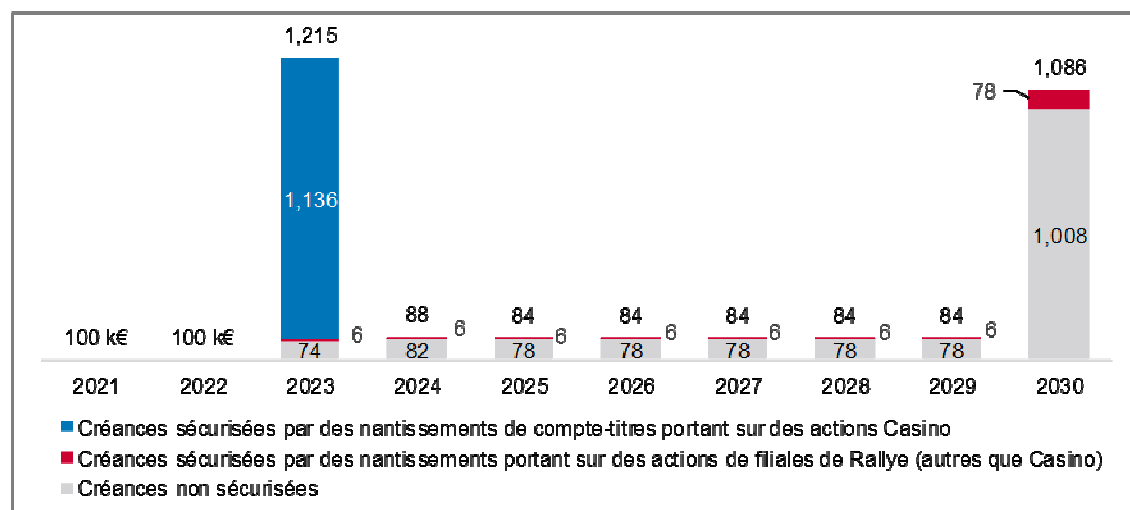
### ➤ Situation des nantissements des titres Casino par Rallye

La société Rallye détient une participation directe de 33,68 % dans le capital de la société Casino Guichard-Perrachon, et 19,03% indirectement à travers ses filiales Cobivia, HMB et Al pétrol. Cette participation directe et indirecte dans le capital de Casino représente 56,7 millions de titres, au 31 décembre 2019 dont 40,6% du capital de Casino étaient nanties au profit d'établissement financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit, et 8,7% étaient nanties au titre des opérations de dérivés.

### ➤ Echancier de remboursement de la dette rattaché au plan de sauvegarde du périmètre holding Rallye

Cet échéancier d'apurement du passif d'un montant total de 2 809 m€, correspond à :

- l'endettement financier brut à la date de sauvegarde de la société Rallye pour 2 906 m€ (hors intérêts courus au 23 mai 2019 de 17 m€),
- diminué du cash collatéral de 97 m€ qui sera appréhendé par les créanciers conformément au plan de sauvegarde homologué (présenté en autres actifs financiers courant au 31 décembre 2019).



La procédure de sauvegarde protège les entreprises qui ne sont pas en état de cessation des paiements et a pour objectif de leur laisser le temps de réaménager leur endettement (qui peut être étalé sur une période maximum de 10 ans) et d'assurer leur pérennité. Elle suspend dans l'attente de l'établissement d'un plan de sauvegarde, le paiement des dettes antérieures à l'ouverture de la procédure. Le Tribunal de commerce de Paris a arrêté le 28 février 2020 les plans de sauvegarde de l'ensemble des sociétés.

<sup>1</sup> En nominal, net du montant des fruits et produits et les éléments de cash collatéral existants au 23 mai 2019. Le cas échéant, les intérêts contractuels et éventuelles commissions continueront à s'appliquer pendant la durée du plan. Les profils d'amortissement des créances sécurisées par des nantissements sur titres cotés tiennent compte des nantissements de comptes titres existants. Ces nantissements permettent à ces créanciers d'appréhender les fruits et produits éventuels de manière anticipée et peuvent donner lieu à des profils d'amortissement plus rapides que les engagements au titre des propositions d'apurement du passif.

<sup>2</sup> Ces nantissements de second rang ne pourront en aucun cas porter atteinte aux droits des créanciers bénéficiant d'un nantissement de premier rang portant sur des actions Casino. Les nantissements de second rang portant sur des actions Casino ne contiendront pas de clause d'arrosage. Les clauses d'arrosage sont des mécanismes par lesquels dans l'hypothèse où la valeur de titres nantis au profit d'un créancier est inférieure à un certain ratio contractuellement fixé, le débiteur doit remettre de nouveaux titres en gage ou, lorsque le contrat le prévoit, fournir un cash collatéral si ledit débiteur n'est plus en mesure de gager des titres supplémentaires. Les contrats de nantissement prévoient un ratio de couverture de 130% des encours. Ces clauses ont été désactivées par l'entrée en sauvegarde des Sociétés.

Dans le cadre de cette procédure de sauvegarde, Rallye entend gérer le risque de liquidité par la restructuration de sa dette et la poursuite sereine de son activité afin d'assurer l'intégrité du groupe et consolider sa situation financière dans un environnement stabilisé. L'homologation du plan étant un événement post clôture, le groupe est en cours d'évaluation des impacts comptable découlant du nouvel échéancier d'apurement du passif au regard des dispositions et critères de la norme IFRS 9 plus particulièrement sur la qualification entre modification ou extinction de dette des opérations de renégociation.

#### ➤ **Mise en œuvre des plans de sauvegarde**

Le Tribunal de commerce de Paris a désigné, en qualité de commissaires à l'exécution du plan, la SCP Abitbol & Rousselet prise en la personne de Maître Frédéric Abitbol et la SELARL FHB prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux. Par ailleurs, le Tribunal de commerce de Paris a décidé, conformément à l'article L. 626-14 du Code de commerce, l'inaliénabilité de l'ensemble des actifs détenus par les Sociétés pendant toute la durée des plans de sauvegarde sauf exceptions prévues par le jugement afin de permettre notamment la bonne exécution des plans.

### **NOTE 3 FAITS MARQUANTS**

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

#### ➤ **Cession de Courir**

Le 28 février 2019, Rallye a annoncé que sa filiale Groupe Go Sport, détenue à 100%, avait finalisé la réalisation de la cession des activités de Courir à Equistone Partners Europe, pour un montant de 283 m€.

#### ➤ **Projet de cession de Groupe Go Sport**

Un processus de cession est en cours pour Groupe Go Sport au 31 décembre 2019, en application de la norme IFRS 5 – « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » (notes 4.5.1 et 4.5.2), les actifs et passifs détenus en vue de la vente ont été reclassés au bilan sur une ligne distincte. Les actifs comprennent la reconnaissance d'une perte de valeur de 151 m€ permettant de ramener la valeur comptable du groupe détenu en vue de la vente à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats nets après impôt et les flux de trésorerie au titre du 31 décembre 2019 et 2018 de Groupe Go Sport sont présentés sur une ligne distincte en « Résultat net des activités abandonnées ».

#### ➤ **Plan de cession d'actifs non stratégiques du groupe Casino**

Le 11 juin 2018, le groupe Casino a annoncé le lancement d'un plan de cession d'actifs non stratégiques pour poursuivre la transformation de son modèle vers les formats et géographies porteurs et accélérer son désendettement en France. Ce plan d'une enveloppe initiale de 1,5 m€ a été porté successivement en mars et août 2019 à 4,5 m€.

Au 31 décembre 2019, les opérations réalisées au titre de ce plan s'élèvent à 2 100 m€ dont 1 105 m€ réalisés en 2018 (la cession de 15% de Mercialys sous la forme d'un equity swap pour un montant de 213 m€, l'entrée de Tikehau Capital et Bpifrance au capital de Green Yellow pour un montant de 150 m€ et la cession-bail d'actifs immobiliers de Monoprix pour un montant de 742 m€). Les principales opérations réalisées sur l'exercice 2019 portent sur :

- La cession-bail le 8 mars 2019 des murs de 13 Géant Casino, 3 Hyper Casino et 10 Supermarchés Casino à des fonds gérés par Fortress pour un produit de cession s'établissant à 392 m€ ; une composante variable a été reconnue à ce titre dans les comptes à hauteur de 33 m€. L'opération comporte une composante variable additionnelle positive pouvant aller jusqu'à 120 m€ basée essentiellement sur le rendement futur des actifs cédés. Le groupe Casino conserve l'exploitation de ces magasins au travers de contrats de location pour un loyer annuel de 32 m€.

- La cession-bail le 15 octobre 2019 avec des fonds gérés par des sociétés affiliées à Apollo Global Management de 31 murs de magasins valorisés 465 m€ (12 Géant Casino et 19 magasins à enseigne Monoprix et Casino Supermarchés). Le prix de cession s'est établi à 327 m€ pour le transfert de 30 actifs avec une composante variable positive pouvant aller jusqu'à 120 m€. Casino conserve l'exploitation de ces 31 magasins au travers de contrats de location pour un loyer annuel de 27 m€.

Ces deux opérations de cession-bail ont généré une moins-value nette avant impôt de 25 m€, présentée en « Autres produits opérationnels », après prise en compte de l'incidence de la norme IFRS 16.

Casino a cédé fin juin 2019 la société R2C, filiale de Casino spécialisée en restauration collective. Cette opération n'a pas d'incidence significative sur les comptes.

Le 22 juillet 2019 le Groupe a annoncé la signature d'un accord en vue de la vente de Vindémia pour 219 m€.

Le 20 mars 2020, Casino a annoncé la signature avec Aldi de la cession de son activité Leader Price en France pour une valeur d'entreprise de 735 m€ (incluant un complément de prix de 35m€) (voir ci-dessous et en note 16).

#### ➤ **Projet de cession Leader Price**

En application de la norme IFRS 5 – « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » (notes 4.5.1 et 4.5.2) :

- les actifs et passifs détenus en vue de la vente ont été reclassés au bilan sur une ligne distincte et représentent ainsi respectivement 1 362 et 706 m€, soit un actif net de 656 m€ au 31 décembre 2019, comprenant la reconnaissance d'une perte de valeur de 704 m€ permettant de ramener la valeur comptable de Leader Price à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente estimée dans le contexte de l'opération en cours avec Aldi ;

- les résultats nets après impôt et des flux de trésorerie au titre du 31 décembre 2019 et 2018 de Leader Price sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat "Résultat net des activités abandonnées".

#### ➤ **Plan de cession et de fermeture de magasins déficitaires**

Le groupe Casino poursuit le plan de cession et de fermeture de magasins déficitaires annoncé en 2018. Sur l'année 2019, des promesses en vue de cessions ont été signées portant sur 31 magasins intégrés (dont 17 hypermarchés) pour des produits de cession de 281 m€ ; au 31 décembre 2019, le Groupe a finalisé la cession de 28 magasins (dont 15 hypermarchés) et perçu 165 m€.

Parallèlement, depuis 2018, 36 magasins déficitaires intégrés ont été fermés. L'ensemble de ces magasins a représenté en 2018 un chiffre d'affaires HT de l'ordre de 483 m€ pour une perte de Résultat Opérationnel Courant de 39 m€. Le gain en « Résultat opérationnel courant » en année pleine sur ces magasins en intégrant les coûts de structure associés seront donc de l'ordre de 50 m€.

L'ensemble de ces opérations de rationalisation a conduit à la comptabilisation de 151 m€ de charges en « Autres charges opérationnelles » au 31 décembre 2019 (note 7.5).

### ➤ **Simplification de la structure du groupe Casino en Amérique Latine**

Au cours du second semestre 2019, le groupe Casino a achevé son projet de simplification de structure en Amérique Latine. Cette opération a inclus les étapes suivantes :

- une offre publique en numéraire lancée par GPA sur 100% d'Exito, à laquelle Casino a apporté la totalité de sa participation (55%),
- une acquisition par Casino des titres détenus par Exito dans Segisor (qui détenait elle-même 99,9% des droits de vote et 37% des droits économiques de GPA),
- une migration des actions de GPA au Novo Mercado segment B3, avec la conversion des actions préférentielles (PN) en actions ordinaires (ON) selon une parité de 1:1, permettant de mettre fin à l'existence de deux classes d'actions et de donner accès à GPA à une base élargie d'investisseurs internationaux. Cette migration s'est achevée début mars 2020.

Cette opération a été considérée comme une réorganisation interne et elle est traitée globalement comme une transaction entre intérêts ne donnant pas le contrôle. L'incidence dans les comptes du groupe Casino se résume ainsi :

- les variations de pourcentage d'intérêts dans les différentes filiales (GPA, Exito, Libertad et Disco/Devoto) sont comptabilisées en capitaux propres à hauteur de -931 m€ dont -25 m€ au titre des frais (voir Etat de variation des capitaux propres) ;
- les frais de l'opération sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles » pour un montant de -36 m€ (note 7.5) et en capitaux propres pour la partie directement liée au rachat des minoritaires d'Exito à travers l'offre publique réalisée par GPA pour -25 m€ nets d'impôt ;
- en termes de flux de trésorerie, l'opération conduit au décaissement de 917 m€ liés à l'acquisition des minoritaires d'Exito à hauteur de 41% (note 5.8); l'opération a également permis de rembourser la dette Segisor pour 198 m€ (note 12.2.2). Au niveau de GPA, l'opération s'est accompagnée d'un endettement de la filiale tandis qu'Exito s'est désendetté (note 12.2.2 renvois (1) et (2)).

Au terme de cette opération, Casino détient 41% du capital et des droits de vote de GPA qui détient elle-même 97% du capital d'Exito, cette dernière restant actionnaire majoritaire des filiales en Argentine (essentiellement Libertad à 100%) et en Uruguay (essentiellement Disco et Devoto à hauteur respectivement de 62,5% et 100% en droits économiques). GPA est coté depuis le 2 mars 2020 au Novo Mercado lui donnant accès à une base élargie d'investisseurs internationaux.

### ➤ **Cession de Via Varejo**

GPA a finalisé le 14 juin 2019 le processus de cession de la totalité de sa participation dans sa filiale Via Varejo débuté le 23 novembre 2016 par le biais d'une vente en bloc sur le marché au prix de 4,90 réais par action totalisant un prix de cession de 2,3 milliards de réais (517 m€). En prenant en compte la réalisation des deux total return swap (TRS) sur le semestre, le montant total encaissé au titre de la cession de la participation de Via Varejo s'élève à 2,7 milliards de réais (615 m€). Ces opérations ont conduit à la reconnaissance d'une plus-value nette d'impôt de 21 millions de réais (soit 6 m€), présentée sur la ligne « Activités abandonnées » (note 4.5.2). L'incidence de la cession sur les intérêts ne donnant pas le contrôle s'élève à -742 m€ (renvoi (4) de l'état de variation des capitaux propres consolidés).

La contribution de Via Varejo au résultat des activités abandonnées a été estimée sur la base des informations disponibles en date de cession par GPA de la totalité de sa participation dans Via Varejo le 14 juin 2019. Depuis cette date, Via Varejo a annoncé l'ouverture d'une enquête relative à des allégations de fraude pouvant résulter sur une correction des états financiers de Via Varejo pour la période antérieure à la date de cession. A ce jour le groupe Casino ne dispose d'aucune information qui conduirait à une correction significative sur les comptes consolidés.

### ➤ **Remboursement d'un emprunt obligataire Rallye**

Le 11 mars 2019, Rallye a procédé au remboursement d'un emprunt de 300 m€ arrivé à échéance.

### ➤ **Opération de refinancement et emploi du financement du groupe Casino**

Le 22 octobre 2019, le groupe Casino a annoncé une opération de refinancement de sa liquidité et de sa structure financière, qui a été finalisée le 21 novembre 2019. Ce plan de refinancement a comporté deux volets :

- La levée de financement sécurisé pour 1,8 md€ via un prêt à terme (« Term Loan B ») pour 1,0 md€ à Euribor (taux plancher à 0) + 5,5% et une dette obligataire High Yield de 800 m€ à 5,875% à échéance 2024 ;
- L'extension de 2,0 md€ des lignes de crédit confirmées en France en une nouvelle ligne de crédit confirmée (« RCF ») à échéance 2023 qui pourrait être ramenée à octobre 2022 si la souche obligataire à échéance janvier 2023 n'a pas été refinancée à cette date. Le taux d'intérêt applicable varie en fonction du ratio Emprunts et dettes financières / EBITDA (note 12.5.4). Cette ligne porte sur le périmètre France Retail et E-Commerce et est soumise à des « maintenance covenants » testés trimestriellement à partir du 31 mars 2020 (note 12.5.4).

La mise à disposition du Term Loan B et l'émission obligataire High Yield sécurisée ont permis au groupe de financer le rachat d'obligations de maturité 2020, 2021 et 2022 pour un montant décaissé de 806 m€, de rembourser les lignes de crédit tirées pour 630 m€, de partiellement rembourser 50% de la dette de Segisor soit 198 m€ et de payer les honoraires et commissions liés à la transaction. Le reliquat a été placé sur un compte séquestre (note 12.1.) exclusivement destiné au remboursement de dette financière et a servi au remboursement le 9 mars 2020 de l'échéance obligataire pour un montant de 271 m€ (y compris intérêts).

Le 22 octobre 2019, Standard & Poor's a pris la décision de maintenir la notation de Casino et des obligations issues du programme EMTN à B et de remplacer la Surveillance Négative par une perspective négative, de maintenir la notation des titres subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) à CCC et de noter les obligations sécurisées (High Yield) et le Term Loan B à B+ perspective négative.

Le 23 octobre 2019, Moody's a pris la décision d'abaisser la notation financière de Casino, Guichard-Perrachon de B1 perspective négative à B2 perspective négative, d'abaisser la notation des obligations issues du programme EMTN de B1 perspective négative à B3 perspective négative et d'abaisser la notation des titres subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) de B3 à Caa1, perspective négative.



**PRINCIPE COMPTABLE****Périmètre et méthodes de consolidation**

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation figurant en note 18.

**Filiales**

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe (a) détient le pouvoir sur une entité, (b) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (c) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

**Droits de vote potentiels**

Le contrôle doit être apprécié en tenant compte des droits de vote potentiels mais seulement s'ils sont substantifs c'est-à-dire que l'entité a la capacité pratique d'exercer ses droits au regard du prix, de la date et des modalités d'exercice.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'actions, des options d'achat d'actions, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération dans le cadre de son appréciation du contrôle d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou à l'issue d'un évènement futur.

**Coentreprises**

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entité. Elles ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les coentreprises sont comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

**Entreprises associées**

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

**Méthode de la mise en équivalence**

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. L'éventuelle perte de valeur et le résultat de cession portant sur les titres mis en équivalence sont comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les résultats sur les opérations d'acquisitions ou de cessions internes avec les entreprises associées mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces sociétés. En l'absence de précision dans les normes IFRS dans le cas où l'élimination excède la valeur nette comptable des titres mis en équivalence, le Groupe plafonne l'élimination du résultat interne et le complément de l'élimination est suivi extra-comptablement pour être imputé sur les bénéfices de l'entité mise en équivalence des exercices suivants. Par ailleurs, le Groupe suit une approche transparente afin de mettre en équivalence les entreprises associées et considère, le cas échéant, le pourcentage final que détient le Groupe dans la détermination de la quote-part de résultat à éliminer.

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable à la dilution du Groupe dans une filiale d'une société mise en équivalence, l'incidence d'une dilution est comptabilisée en quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises.

**Regroupement d'entreprises**

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles », sauf ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée. En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'allouer une nouvelle valeur aux actifs et passifs acquis correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne conduit pas à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

#### **Transfert interne de titres consolidés**

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'un transfert interne de titres consolidés entraînant une variation de pourcentage d'intérêts, le Groupe applique le principe suivant :

- les titres transférés sont maintenus à leur valeur historique et le résultat de cession est éliminé en totalité chez l'entité acquérant les titres ;
- les intérêts ne donnant pas le contrôle sont ajustés pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres en contrepartie des réserves consolidées sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

Les coûts et frais liés aux opérations de transfert interne de titres et de manière plus large aux réorganisations internes sont présentés en « Autres charges opérationnelles »

#### **Conversion de monnaies étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reclassé en résultat. Dans la mesure où le Groupe applique la méthode de consolidation par palier, la sortie d'une activité à l'étranger à l'intérieur d'un palier ne déclenche pas le recyclage des écarts de conversion en résultat, celui-ci intervenant lors de la sortie du palier.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

En application de la norme IAS 29, les postes du bilan et du compte de résultat des filiales dans des économies hyperinflationnistes sont (a) réévalués pour tenir compte des changements du pouvoir d'achat des monnaies locales et en utilisant des indices d'inflation officiels ayant cours à la clôture, et (b) convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture. Au sein du groupe Casino, l'Argentine est considérée comme un pays hyperinflationniste depuis 2018.

### **4.1 Opérations de périmètre réalisées en 2019**

#### *4.1.1 TRS Mercialys*

Le 26 juillet 2018, dans le cadre du plan de cession d'actifs annoncé, le groupe Casino a réduit sa participation dans Mercialys en termes de droit de vote de 40,3% à 25,3% via la cession d'un bloc de 15% de ses actions à une banque, au travers d'un contrat de total return swap (TRS). Dans le cadre de cette opération, le Groupe a encaissé immédiatement un montant de 213 m€ avant frais (209 m€ nets de frais).

Au 31 décembre 2018, cet instrument n'étant pas déconsolidant au sens de la norme IFRS 9 tant que la banque n'a pas vendu les titres sur le marché, la cession des titres à travers ce contrat n'avait pas été reconnue dans les comptes et avait conduit à l'enregistrement d'une dette financière au titre des actions non encore cédées sur le marché pour un montant de 198 m€ (au prix de cession à la banque) ; la cession des actions et les plus ou moins-values associées sont reconnues lors de la cession des actions sur le marché par la banque. L'incidence sur le compte de résultat du Groupe de la cession de 1% par l'établissement financier n'était pas matérielle.

Au 31 décembre 2019, 64,6% des actions du TRS ont été écoulees. A ce titre, le Groupe a reconnu une moins-value de cession des titres de 20 m€ en « Autres charges opérationnelles ». La dette financière s'établit désormais à 102 m€.

Les comptes consolidés intègrent Mercialys selon la méthode de mise en équivalence avec un pourcentage d'intérêts de 30,6% au 31 décembre 2019 (39,2% au 31 décembre 2018), dont 5,3% correspondant aux titres non cédés à cette date par l'établissement financier.

Par ailleurs, les titres faisant l'objet du TRS continuent d'être classés en « Actifs détenus en vue de la vente » pour la quote-part non cédée en application d'IFRS 5 à leur valeur comptable pour un montant de 46 m€ au 31 décembre 2019 (114 m€ au 31 décembre 2018).

### **4.2 Opérations de périmètre réalisées en 2018**

#### *4.2.1 Prise de contrôle de Sarenza*

Le 30 avril 2018, Monoprix a pris le contrôle de Sarenza, un des leaders de la vente de chaussures sur internet. Le montant décaissé pour acquérir les 100 % de participation dans la société s'est élevé à 22 m€ (note 5.5).

Le bilan d'acquisition de Sarenza a été intégré pour sa valeur nette comptable et un goodwill de 16 m€ a été constaté pour la différence avec la contrepartie transférée. Celui-ci a été alloué à l'UGT Monoprix.

La contribution des activités de Sarenza au chiffre d'affaires du groupe Casino pour la période du 30 avril 2018 au 31 décembre 2018, s'élève à 97 m€. Si cette prise de contrôle avait été réalisée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la contribution additionnelle au chiffre d'affaires consolidé du Groupe aurait été de 43 m€. La contribution au résultat avant impôt consolidé du groupe Casino n'est pas significative.

#### *4.2.2 Opération de périmètre dans le sous-groupe Franprix - Leader Price*

Le 28 février 2018, Franprix - Leader Price a cédé à un masterfranchisé le contrôle d'un ensemble de 105 magasins Franprix et Leader Price pour un montant total de 33 m€ (note 5.5) générant une perte de 15 m€ reconnue en « Autres charges opérationnelles ». Si ces cessions avaient été réalisées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les incidences sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et le résultat net consolidés du Groupe auraient été non significatives.

Ce même masterfranchisé a pris une participation minoritaire de 40% dans un ensemble de magasins Franprix et Leader Price. Cette opération a été traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires. Franprix - Leader Price a consenti un engagement de rachat au masterfranchisé portant sur sa participation de 40% et bénéficie également d'une promesse de vente -à la date de l'opération, une dette de 17 m€ a été comptabilisée. Cette transaction n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres.

Par ailleurs, Franprix – Leader Price a pris le contrôle de 126 magasins au cours de l'exercice pour un prix d'acquisition cumulé de 79 m€. Ces transactions ont généré un goodwill de 76 m€. Si ces acquisitions avaient été réalisées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les incidences sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et le résultat net consolidés du Groupe auraient été non significatives.

#### 4.2.3 Cessions sans perte de contrôle d'un ensemble de supermarchés Casino

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018, Distribution Casino France a cédé une participation de 40% dans 5 supermarchés Casino à un masterfranchisé. Cette cession sans perte de contrôle s'est traduite comptablement comme une transaction entre actionnaires. Distribution Casino France a consenti un engagement de rachat au masterfranchisé portant sur sa participation de 40% comptabilisé à hauteur de 19 m€ à la date de l'opération et bénéficie également d'une promesse de vente. Cette transaction n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres.

### 4.3 Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

#### 4.3.1 Entreprises associées et coentreprises les plus significatives

Le tableau ci-dessous présente les comptes résumés à 100% des quatre principales entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le cadre de ses activités poursuivies. Ces informations sont établies en conformité avec les normes IFRS, telles que publiées par les entreprises associées et coentreprises, et retraitées le cas échéant des ajustements effectués par le groupe Casino tels que des ajustements de réévaluation de juste valeur à la date de prise ou perte de contrôle, des ajustements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe et des éliminations d'opérations d'acquisitions ou de cessions intragroupes à hauteur du pourcentage de détention dans les sociétés mises en équivalence :

En m€	2019				2018			
	Mercialys	Tuya <sup>(2)</sup>	Banque du Groupe Casino	FIC <sup>(3)</sup>	Mercialys <sup>(1)</sup>	Tuya <sup>(2)</sup>	Banque du Groupe Casino	FIC <sup>(3)</sup>
Pays	France	Colombie	France	Brésil	France	Colombie	France	Brésil
Activité	Foncière	Bancaire	Bancaire	Bancaire	Foncière	Bancaire	Bancaire	Bancaire
Nature de la relation	Entreprise associée	Coentreprise	Coentreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Coentreprise	Coentreprise	Entreprise associée
% d'intérêts et de droits de vote <sup>(4)</sup>	31% <sup>(1)</sup>	50%	50%	36%	39% <sup>(1)</sup>	50%	50%	50%
Revenus totaux	252	321	195	273	258	314	164	225
Résultat net des activités poursuivies	104	(3)	11	60	85	24	7	50
Autres éléments du résultat global								
Résultat global total	104	(3)	11	60	85	24	7	50
Actifs non courants	2 855	22	33	11	2 869	23	24	13
Actifs courants <sup>(5)</sup>	130	878	1 411	1 569	468	747	1 193	1 339
Passifs non courants	(1 280)	(473)	(35)	(4)	(1 236)	(329)	(34)	(2)
Passifs courants	(315)	(314)	(1 241)	(1 370)	(746)	(332)	(1 051)	(1 188)
<i>dont passifs liés à l'activité de crédit</i>		(675)	(1 236)	(470)		(544)	(1 051)	(453)
Actif net	1 389	113	168	206	1 355	109	132	162
Dividendes reçus de l'entreprise associée ou de la coentreprise	34			6	43	6 <sup>(6)</sup>		6 <sup>(7)</sup>

- (1) Au 31 décembre 2019, le groupe Casino détient 30,6% du capital de Mercialis lui permettant d'avoir une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières du groupe Mercialis. Cette analyse s'appuie sur (a) l'absence de majorité sur les décisions stratégiques au sein du Conseil d'administration de la société qui est composé d'une majorité d'indépendants, (b) des règles de gouvernance qui prévoient que les représentants de Casino au sein de Mercialis ne participent pas aux décisions portant sur des opérations réalisées avec le groupe Casino, (c) des accords contractuels opérationnels conclus entre le groupe Casino et la société à des conditions de marché et (d) l'analyse des droits effectifs exprimés lors des dernières Assemblées générales de Mercialis (Casino et ses parties liées n'ont pas le contrôle de l'Assemblée générale).
- (2) Tuya est un partenariat bancaire entre Exito et Bancolumbia destiné à gérer des services bancaires proposés aux clients des magasins en Colombie, notamment la souscription de cartes bancaires en magasin. Ce partenariat a évolué en octobre 2016 avec l'entrée d'Exito au capital de Tuya à hauteur de 50%.
- (3) La société FIC a pour objet de financer les achats des clients de GPA et résulte d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco") et GPA. Elle est comptabilisée par mise en équivalence, GPA estimant exercer une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières.
- (4) Le pourcentage d'intérêt mentionné correspond à celui détenu au niveau du groupe Casino à l'exception des sociétés mises en équivalence Tuya et FIC qui correspondent respectivement à celui au niveau du sous-groupe Exito et GPA. Suite à la cession de Via Varejo, GPA détient désormais 36% de FIC en termes de droits de vote et de pourcentage d'intérêts (contre 50 % et 42 % respectivement en droit de vote et pourcentage d'intérêts en 2018).
- (5) Concernant les entités Banque du Groupe Casino, Tuya et FIC, les actifs courants concernent principalement leur activité de crédit.
- (6) Distribution de dividendes à hauteur de 20 milliards de pesos colombiens (soit 6 m€) par émission d'actions au profit des co-partenaires.
- (7) En 2018, 2 m€ de dividendes ont également été perçus par Via Varejo et ne sont pas présentés dans ce montant qui reflète uniquement la participation détenue directement par GPA.

#### 4.3.2 Autres entreprises associées et coentreprises

Les informations financières agrégées relatives à ces autres entreprises associées et coentreprises ne sont pas significatives. Le montant des dividendes reçus de ces entreprises associées et coentreprises s'élève à 3 m€ en 2019 (2018 : 5 m€).

#### 4.3.3 Variation des participations dans les entreprises associées et coentreprises

En m€	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité
<b>Participation dans les entreprises associées et les coentreprises à l'ouverture</b>	<b>501</b>	<b>565</b>
Perte de valeur		
Quote-part de résultat de l'exercice <sup>(1)</sup>	(18)	17
Distributions	(43)	(55)
Autres mouvements	(99)	(26)
<b>Participation dans les entreprises associées et les coentreprises à la clôture</b>	<b>341</b>	<b>501</b>

(1) Dont -63 et -43 m€ de quote-part de résultat des activités abandonnées de Leader Price respectivement en 2019 et 2018 (note 3)

#### 4.3.4 Pertes de valeur relatives à la valorisation des entreprises associées et des coentreprises

À l'exception de Mercialys, les entreprises associées et coentreprises n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements. Les tests de perte de valeur effectués au 31 décembre 2019 n'ont conduit à aucune perte de valeur tout comme au 31 décembre 2018.

Concernant Mercialys, la juste valeur de cette participation à la clôture s'élève à 346 m€ pour 30,6% de détention, déterminée sur la base du cours de Bourse du 31 décembre 2019 (432 m€ au 31 décembre 2018 pour 39,2%) ; celle-ci ne fait pas ressortir de perte de valeur. L'actif net réévalué triple net (ANR) EPRA de Mercialys ressort au 31 décembre 2019 à 1 837 m€ à 100% soit 562 m€ pour la quote-part détenue par le groupe Casino.

#### 4.3.5 Quote-part des passifs éventuels dans les entreprises associées et les coentreprises

Au 31 décembre 2019 et 2018, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

#### 4.3.6 Transactions avec les parties liées (entreprises associées et coentreprises)

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) ou un contrôle conjoint (coentreprises) et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les soldes au 31 décembre 2019 et 2018 se présentent comme suit :

En m€	2019		2018 retraité	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
<b>Soldes au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :</b>				
Prêts	35	11	28	11
dont dépréciation	(42)		(44)	
Créances	190	44	152	49
dont dépréciation				
Dettes	15	283	43	549
<b>Transactions de l'exercice</b>				
Charges	10 <sup>(1)</sup>	1 520 <sup>(2)</sup>	13 <sup>(1)</sup>	2324 <sup>(2)</sup>
Produits	760 <sup>(3)</sup>	51	1051 <sup>(3)</sup>	39

(1) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 16, les montants ci-dessus n'incluent pas les montants de loyers liés aux 63 baux signés avec Mercialys, ces loyers s'élevant à 49 m€ en 2019 (2018 : 70 baux pour 53 m€). Au 31 décembre 2019, le passif de loyers envers Mercialys portant sur des actifs immobiliers s'élève à 169 m€ dont 41 m€ à moins d'un an.

(2) Dont 1 234 m€ d'achats de carburant auprès de Distridyn et 235 m€ d'achats de marchandises auprès de CD Supply Innovation en 2019 (2018 : respectivement 1 164 et 1 127 m€).

(3) Les produits de 760 m€ en 2019 et 1 051 m€ en 2018 incluent à hauteur de 593 et 899 m€ respectivement les ventes de marchandises de Franprix Leader Price et Distribution Casino France envers des masterfranchisés mis en équivalence. Ils incluent également les produits liés aux opérations immobilières avec Mercialys présentés en « Autres revenus » pour 95 m€ (2018 : 33 m€)

## Transactions avec Mercialys

Dans le cadre de ses relations avec Mercialys, Casino a conclu différents accords :

- Casino est locataire dans certains centres commerciaux. Les montants des loyers sont mentionnés ci-dessus.
- Convention d'asset management : le groupe Casino effectue la gestion locative de la quasi-totalité des sites de Mercialys. Le produit comptabilisé par le groupe Casino au titre de cette prestation s'élève à 6 m€ en 2019 tout comme en 2018
- Convention de partenariat : cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration de Casino du 19 juin 2012. Un avenant à cette convention a été signé le 12 novembre 2014. Le principe fondamental de la Convention de partenariat, selon lequel Casino développe et mène un pipeline de projets que Mercialys acquiert pour nourrir sa croissance, a été préservé. La Convention initiale portait sur un pipeline de projets offrant une visibilité suffisante. La nouvelle convention permet à Mercialys de proposer de nouveaux projets qui seront étudiés par Casino puis suivis dans le cadre de comités de suivi.  
Casino n'engagera les travaux qu'une fois la commande réitérée par Mercialys, réitération qui interviendra après obtention définitive des autorisations et précommercialisation des projets au minimum à un seuil de 60% (en % des loyers prévisionnels – baux signés).  
Le prix d'acquisition des projets développés par Casino, uniquement déterminé dans le cadre de la convention initiale sur la base d'un taux de capitalisation des loyers défini selon une matrice - mise à jour semestriellement en fonction de l'évolution des taux d'expertise du patrimoine de Mercialys - et des loyers prévisionnels du projet, peuvent également être déterminés sur un prix de vente prévisionnel calculé sur la base du TRI prévisionnel (de 8 à 10%).  
Le principe du partage à 50/50 de l'upside/downside est maintenu pour tenir compte des conditions effectives auxquelles les actifs seront commercialisés. Ainsi, s'il existe un différentiel positif ou négatif ('upside' / 'downside') entre les loyers effectifs résultant de la commercialisation et des loyers prévus à l'origine, le prix sera ajusté, à la hausse ou à la baisse, de 50% de la différence ainsi constatée. Dans le cadre du processus d'acquisition anticipée évoqué précédemment, une clause de rendez-vous entre les parties est prévue dans les contrats.  
En contrepartie de cette exclusivité, Mercialys s'est engagée à ne pas investir dans des opérations susceptibles d'avoir un impact concurrentiel significatif dans la zone de chalandise d'un site à enseigne alimentaire du groupe Casino.  
Fin janvier 2017, les parties ont étendu de 3 ans la convention de Partenariat, jusqu'à fin 2020.
- Convention de prestations de services : le groupe Casino fournit des prestations représentatives de fonctions supports à Mercialys en matière de gestion administrative, de comptabilité-finance, d'informatique et immobilière. Le produit comptabilisé par le groupe Casino au titre de cette prestation s'élève à 2 m€ en 2019 (2018 : 2 m€).
- Convention de prestations de conseils : Mercialys met à disposition de Casino une équipe de spécialistes de valorisation de patrimoines immobiliers. Pas d'impact significatif au titre de cette convention en 2019 et 2018.  
Les parties ont décidé de mettre un terme à cette convention le 31 décembre 2018. Une nouvelle convention, à durée déterminée, avec une première période de six mois, commençant à courir du 1er janvier au 30 juin 2019 a été conclue, ayant pour objet des prestations d'asset management délivrées par les équipes de Mercialys au titre des projets gérés pour le compte de Casino. Cette Convention sera automatiquement et tacitement reconduite pour une nouvelle période de six mois, étant précisé que la durée totale de cette convention ne pourra pas excéder 48 mois.
- Convention de mandat de vente : Casino est mandaté par Mercialys dans le cadre de recherche d'acquéreur d'actifs immobiliers.
- Convention de compte courant : Mercialys avait conclu le 8 septembre 2005 avec Casino une Convention de compte courant et de gestion de trésorerie. Par ce biais, Mercialys et Casino avaient mis en place un compte courant d'actionnaires qui enregistrait tous versements, retraits ou avances des sommes pouvant être effectués réciproquement entre les deux sociétés. Suite à la réduction de la participation de Casino dans le capital de Mercialys en 2012, les deux parties ont décidé de résilier la Convention de compte courant et de gestion de trésorerie existante et de conclure une convention de compte courant. Cette convention a permis à Mercialys de conserver un compte courant avec Casino lui donnant la possibilité de bénéficier d'avances de trésorerie de la part de Casino dans la limite de 50 m€.  
La durée de la Convention a été étendue à plusieurs reprises et est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. En décembre 2019, un avenant à cette convention a été conclu portant le seuil de l'avance à 35 m€. Ce nouvel avenant arrivera à échéance au 31 décembre 2021.
- L'Assemblée Générale du 25 avril 2019 a approuvé une convention réglementée conclue entre Mercialys et Casino, Guichard-Perrachon, au travers de laquelle ce dernier s'est engagé à prendre en charge des frais spécifiques engagés par Mercialys dans le cadre du processus de cession par Casino, Guichard-Perrachon de tout ou partie de sa participation dans le capital de Mercialys.

### 4.3.7 Engagements à l'égard des coentreprises

Le groupe Casino a octroyé à des coentreprises des cautions et garanties (présente également en note 7.11.1) dont le montant s'élève à 68 m€ au 31 décembre 2019 (2018 : 93 m€ dont respectivement 68 et 25 m€ envers Distridyn et CD Supply Innovation).

#### 4.4 Engagements liés au périmètre de consolidation

##### 4.4.1 Dettes liées aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle – « Puts minoritaires »

###### PRINCIPE COMPTABLE

Le Groupe a consenti aux intérêts ne donnant pas le contrôle de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Les options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont présentés en « Passifs financiers » ; les « Puts à prix fixes » sont comptabilisés pour leurs valeurs actualisées, et les « Puts à prix variables » pour leur juste valeur. Le Groupe présente le montant des « Puts minoritaires » sur une ligne distincte de l'état de la situation financière.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, puis la norme IFRS 10, appliquée dans les comptes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de vente, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en conformité avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers :

- les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en goodwill. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en goodwill;
- les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

Les Puts minoritaires s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

En m€	% de détention du Groupe	Engagement vis-à-vis des intérêts ne donnant pas le contrôle	Prix fixe ou variable	Dettes non courantes <sup>(4)</sup>	Dettes courantes <sup>(4)</sup>
Franprix <sup>(1)</sup>	58,67% à 70,00%	30,00% à 41,33%	F / V	40	
Éxito (Disco) <sup>(2)</sup>	62,49%	29,82%	V		104
Distribution Casino France <sup>(3)</sup>	60,00%	40,00%	V	19	
Autres				2	1
<b>Total des engagements</b>				<b>61</b>	<b>105</b>

(1) La valeur de ces promesses d'achat portant sur des filiales du sous-groupe Franprix est basée généralement sur le résultat net ou un multiple de chiffre d'affaires. La variation de +/- 10% de ces indicateurs n'a pas d'impact significatif. Les périodes d'exercice de ces options s'échelonnent entre 2020 et 2031.

(2) Cette option est exerçable à tout moment et jusqu'au 21 juin 2021. Le prix d'exercice est basé sur la plus avantageuse des formules de calcul et un prix minimum. Au 31 décembre 2019, le prix d'exercice correspond au prix minimum.

(3) La valeur de cette promesse d'achat, portant sur 5 supermarchés Casino est basée sur un multiple de chiffre d'affaires. La variation de +/- 10% de l'indicateur n'a pas d'impact significatif. Cette option est exerçable entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023.

(4) Au 31 décembre 2018, les « Puts minoritaires » s'élevaient à 188 m€ dont 126 m€ en part courante.

##### 4.4.2 Engagements hors bilan

###### PRINCIPE COMPTABLE

Les promesses d'achat (put) et les promesses de vente (call) portant sur des participations (titres ne donnant pas le contrôle de la société) sont généralement comptabilisées comme des dérivés. Usuellement, les prix d'exercice de ces promesses reflètent la juste valeur des actifs sous-jacents.

La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat, mais est également bénéficiaire de promesses de vente ; dans ce cas-là, la valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Le montant des promesses d'achat d'actions portant sur des sociétés non contrôlées s'élève à 5 m€ au 31 décembre 2019 et concerne des sociétés au sein du sous-groupe Monoprix (2018 : 15 m€ concernant des sociétés au sein des sous-groupes Monoprix et Franprix Leader Price).

Le montant des promesses de vente d'actions portant sur des sociétés non contrôlées s'élève à 339 m€ au 31 décembre 2019 (2018 : 348 m€) dont les principales sont les suivantes :

- le groupe Casino bénéficie des promesses de vente suivantes, dans le cadre des transactions avec Mercialis :
  - une promesse de vente à la valeur la plus élevée entre la juste valeur et un TRI minimum garanti portant sur 100% des actifs ou sur 100% des titres de la société Hyperthetis Participations exerçable à compter du 31 décembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2022 ;
  - une promesse de vente à la valeur la plus élevée entre la juste valeur et un TRI minimum garanti portant sur un actif immobilier précédemment cédé à la société Immosiris exerçable à compter du 31 mars 2021 et jusqu'au 30 septembre 2022 ;
- Dans le cadre des transactions effectuées en 2017 et 2018 avec des masterfranchisés, le groupe Casino bénéficie de promesses de ventes valorisées sur la base d'un pourcentage d'amélioration de l'EBITDA ou d'un multiple de chiffre d'affaires et qui sont exerçables entre 2020 et 2023.

#### 4.5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

##### PRINCIPE COMPTABLE

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification. Compte tenu de ces caractéristiques, la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente est présentée en minoration de la dette financière nette (note 12).

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte,
- ou est une activité acquise exclusivement en vue de la revente

La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne dénommée « Résultat net des activités abandonnées » comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le cas échéant une perte de valeur pour refléter la juste valeur diminuée des coûts de la vente et/ou les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités.

##### 4.5.1 Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés

En m€	Notes	31 décembre 2019		31 décembre 2018 retraité	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Sous-groupe Leader Price	3 / 4.5.2	1 362	706		
Sous-groupe Via Varejo	3 / 4.5.2			6 812	5 493
Autres <sup>(1)</sup>		1 363	391	1 887	631
<b>Total</b>		<b>2 726</b>	<b>1 097</b>	<b>8 699</b>	<b>6 124</b>
Actif net		1 628		2 575	
<i>Dont part du Groupe de la filiale vendeuse</i>	12.2	<i>1 608</i>		<i>1 805</i>	

(1) Au 31 décembre 2019, cette ligne est composée à hauteur d'environ 507 m€ (part du groupe Casino) de magasins et d'actifs immobiliers en relation avec les plans de cession d'actifs et de rationalisation du parc magasins et d'autre part des activités de Groupe Go Sport. Au 31 décembre 2018, cette ligne était composée essentiellement de magasins et d'actifs immobiliers, à hauteur de 874 m€ (part du groupe Casino) en relation avec les plans de cession d'actifs et de rationalisation du parc magasins et des activités de Courir.

##### 4.5.2 Activités abandonnées

Le résultat des activités abandonnées est composé essentiellement de Via Varejo (y compris Cnova Brésil) jusqu'à sa date de cession et du résultat de sa cession ainsi que la contribution aux résultats de Leader-Price inclus dans le secteur France Retail et des activités de Groupe Go Sport (note 3).

Le détail du résultat des activités abandonnées est présenté ci-dessous :

<i>En m€</i>	<b>2019</b>	<b>2018 retraité</b>
Chiffre d'affaires, hors taxes	4 489	9 413
Charges	(4 802)	(9 389)
Résultat de cession de Via Varejo le 14 juin 2019	29	
<i>Prix de cession</i>	615	
<i>Frais relatifs aux cessions</i>	(39)	
<i>Actif net comptable cédé</i>	(543)	
<i>Recyclage des autres éléments du résultat global net d'impôt <sup>(1)</sup></i>	(4)	
Résultat de cession de Courir (Groupe Go Sport) le 28 février 2019	163	
Perte résultant de la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente <sup>(2) (3)</sup>	(855)	
<b>Résultat net avant impôt des activités abandonnées</b>	<b>(976)</b>	<b>25</b>
Produit / (Charge) d'impôt	(16)	(28)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(60)	(34)
<b>Résultat net des activités abandonnées <sup>(4)</sup></b>	<b>(1 050)</b>	<b>(37)</b>
<i>Dont part du Groupe</i>	(548)	(35)
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	(502)	(2)

(1) Le reclassement de Via Varejo en activités abandonnées n'a eu aucune incidence dans les autres éléments du résultat global des exercices 2018 et 2017. En 2019, la cession effective de Via Varejo n'a pas déclenché de recyclage d'écart de conversion en résultat.

(2) Dans les comptes du groupe Casino, lors de la séparation du segment opérationnel Franprix – Leader Price en deux, au cours de l'exercice, la répartition du goodwill entre les activités Leader Price, Franprix et Geimex a été évaluée sur la base des valeurs relatives de chacune des activités (valeur d'utilité issue du test d'impairment). La juste valeur de Leader Price est estimée sur la base d'une valeur d'entreprise de 735 m€ (y compris complément de prix éventuel de 35 m€ versé en cas de respect d'indicateurs opérationnels durant une période de transition) auquel il convient de déduire une estimation du rachat de masters-franchisés et d'indépendants ainsi qu'une estimation de la consommation de trésorerie future du sous-groupe jusqu'à la date de cession effective.

(3) La juste valeur de Groupe Go Sport est estimée sur la base du processus de cession en cours et des offres reçues (note 3).

(4) Dont Leader Price pour -1 047 millions d'euros en 2019 comprenant des effets d'opérations de périmètre réalisées et en cours sur des masterfranchisés.

Le résultat par action des activités abandonnées est présenté en note 13.10.3.

## NOTE 5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

### PRINCIPE COMPTABLE

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat avant impôt de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie liés à l'activité : y compris impôts, frais liés aux prises de contrôle, dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises, et paiements reçus dans le cadre d'une subvention ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : notamment prises de contrôle (hors frais liés à l'acquisition), pertes de contrôle y compris frais de transaction, acquisitions et cessions de titres de participation non consolidés et d'entreprises associées et coentreprises (y compris frais de transaction), les compléments de prix payés dans le cadre de regroupement d'entreprises à hauteur de la dette déterminée dans le délai d'affectation ainsi que les acquisitions et cessions d'immobilisations (y compris frais et paiements différés) hors opérations de location-financement ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement : notamment émissions et remboursements d'emprunts, émissions d'instruments de capitaux propres, transactions entre actionnaires (y compris les frais de transaction et le cas échéant les paiements différés), remboursements des passifs de loyers, intérêts nets versés (flux cash liés au coût de l'endettement et aux coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées et aux intérêts financiers au titre des contrats de location), transactions relatives aux actions propres et dividendes versés. Cette catégorie inclut également les flux générés par les dettes fournisseurs requalifiées en dettes financières.

### 5.1 Réconciliation des dotations aux provisions

<i>En m€</i>	<b>Notes</b>	<b>2019</b>	<b>2018 retraité</b>
Perte de valeur nette sur goodwill	11.1.2	(17)	(1)
Perte de valeur nette sur immobilisations incorporelles	11.2.2	(8)	(14)
Perte de valeur nette sur immobilisations corporelles	11.3.2	(70)	(59)
Perte de valeur nette sur immeubles de placement	11.4.2	(4)	(1)
Perte de valeur nette sur actifs au titre de droits d'utilisation	8.1.1	(11)	(35)
Perte nette sur autres actifs		(142)	(172)
(Dotation) reprise de provision pour risques et charges		(3)	(11)
<b>Total des dotations aux provisions</b>		<b>(255)</b>	<b>(292)</b>
Part des dotations aux provisions présentée en activités abandonnées		6	25
<b>Dotations aux provisions retraitées dans le tableau des flux de trésorerie</b>		<b>(249)</b>	<b>(266)</b>



## 5.2 Réconciliation de la variation du BFR liée à l'activité avec les tableaux de mouvements des postes de bilan

En m€	Notes	31 décembre 2018	Flux de trésorerie			Variations de		Reclass	Reclass	31 décembre 2019
		retraité	d'exploitation	d'activités abandonnées	Autres	périmètre	change	IFRS 5	et autres	
Stocks de marchandises	7.6	(3 787)	1	(35)		(13)	37	310		(3 486)
Stocks de promotion immobilière	7.6	(184)	(100)	1		(2)		(1)	(9)	(296)
Fournisseurs	Bilan	6 789	343	(83)	3	33	(46)	(426)	(11)	6 602
Créances clients et comptes rattachés	7.8./7.9 .1/7.10	(923)	(64)	(134)		62	11	242	(26)	(836)
Autres créances / (dettes) <sup>(1)</sup>		366	(54)	(2)	(454)	134	5	27	145	160
<b>Total</b>		<b>2 259</b>	<b>125</b>	<b>(253)</b>	<b>(451)</b>	<b>214</b>	<b>7</b>	<b>152</b>	<b>99</b>	<b>2 144</b>

(1) En 2019, ce montant reflète principalement les décaissements liés à des actifs financiers (note 5.11).

En m€	Notes	1 <sup>er</sup> janvier	Flux de trésorerie			Variations de		Reclass	Reclass	31 décembre 2018 retraité
		2018 retraité	d'exploitation	d'activités abandonnées	Autres	périmètre	change	IFRS 5	et autres	
Stocks de marchandises	7.6	(3 875)	(196)	(13)		(58)	177	199	(22)	(3 787)
Stocks de promotion immobilière	7.6	(131)	(45)	4		(2)	4	12	(26)	(184)
Fournisseurs	Bilan	6 768	375	(44)		47	(284)	(118)	45	6 789
Créances clients et comptes rattachés	7.8./7.9 .1/7.10	(906)	(90)	(31)		10	37	39	17	(923)
Autres créances / (dettes) <sup>(1)</sup>		561	(165)	26	(130)	(8)	(65)	88	366	366
<b>Total</b>		<b>2 416</b>	<b>(121)</b>	<b>(58)</b>	<b>(130)</b>	<b>(11)</b>	<b>(131)</b>	<b>220</b>	<b>380</b>	<b>2 259</b>

## 5.3 Réconciliation des acquisitions d'immobilisations

En millions d'euros	2019	2018 retraité	
Augmentations et acquisitions d'immobilisations incorporelles	11.2.2	(269)	(271)
Augmentations et acquisitions d'immobilisations corporelles	11.3.2	(869)	(880)
Augmentations et acquisitions d'immeubles de placement	11.4.2	(14)	(59)
Augmentations et acquisitions de droits au bail présentés en droits d'utilisation	8.1.1	(8)	(10)
Variations des dettes sur immobilisations		21	(46)
Capitalisations des coûts d'emprunts (IAS 23) <sup>(1)</sup>	11.3.3	5	11
Incidences des activités abandonnées		26	67
<b>Flux de décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement</b>		<b>(1 108)</b>	<b>(1 187)</b>

(1) Flux sans effet sur la trésorerie

## 5.4 Réconciliation des cessions d'immobilisations

En m€	2019	2018 retraité	
Sorties d'immobilisations incorporelles	11.2.2	7	3
Sorties d'immobilisations corporelles	11.3.2	188	326
Sorties d'immeubles de placement	11.4.2		1
Sorties des droits au bail présentés en droits d'utilisation	8.1.1	8	13
Résultats de cessions d'actifs <sup>(1)</sup>		61	230
Variations des créances sur immobilisations		(32)	(26)
Sorties des actifs classés en IFRS 5		665	695
Incidences des activités abandonnées		(7)	(12)
<b>Flux d'encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement</b>		<b>890</b>	<b>1 230</b>

(1) Avant retraitement IFRS 16 lié aux cessions-bails

### 5.5 Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre avec changement de contrôle

<i>En m€</i>		2019	2018 retraité
Montants payés pour les prises de contrôle		(12)	(62)
Disponibilités / (découverts bancaires) liés aux prises de contrôle		6	(18)
Montants reçus pour les pertes de contrôle		227	13
(Disponibilités) / découverts bancaires liés aux pertes de contrôle		(4)	
<b>Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle</b>		<b>218</b>	<b>(66)</b>

En 2019, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du groupe Casino résulte principalement :

- de la perte de contrôle de magasins déficitaires en lien avec le plan de rationalisation du parc pour 166 m€ (note 3)
- de la cession de l'activité de restauration collective ainsi que la cession de restaurants pour un montant total de 39 m€

En 2018, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du groupe Casino résulte principalement :

- de la prise de contrôle de la société Sarenza pour -43 m€ dont -20 m€ de trésorerie négative acquise et -22 m€ de prix décaissé (note 4.2.1) ;
- des prises de contrôle dans le sous-groupe Franprix pour -28 m€ dont -29 m€ décaissés;
- des pertes de contrôle dans le sous-groupe Franprix pour +6 m€ de prix décaissé.

### 5.6 Incidences sur la trésorerie des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises

<i>En m€</i>		2019	2018
Montant payé pour l'acquisition de titres d'entreprises associées et coentreprises		(35)	(39)
Montant décaissé pour la cession de titres d'entreprises associées et coentreprises		(4)	209
<b>Incidence des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et de coentreprises</b>		<b>(39)</b>	<b>169</b>

En 2018, l'incidence nette de ces opérations résulte essentiellement de la cession d'un bloc d'actions Mercialys représentant 15 % du capital (note 4.1.1).

### 5.7 Réconciliation des dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle

<i>En m€</i>	Note	2019	2018 retraité
Dividendes versés/à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle	13.8	(170)	(264)
Paievements au cours de l'année d'une dette reconnue en fin d'année précédente		7	(2)
Effets de change		(1)	(2)
Incidences des activités abandonnées			2
<b>Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie (activités poursuivies)</b>		<b>(163)</b>	<b>(266)</b>

### 5.8 Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle

<i>En m€</i>	Note	2019	2018 retraité
GPA - acquisition de 41,27%des titres Éxito	3	(917)	
Vindemia - rachat de minoritaires de la filiale à Mayotte		(18)	
Green Yellow -cession sans perte de contrôle de 2018		(12)	149
Distribution Casino France - cession sans perte de contrôle			20
Éxito - opérations avec les sociétés immobilières <sup>(1)</sup>		(11)	77
Offre publique d'achat de titres de Cnova N.V			(3)
Autres		(12)	(48)
<b>Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle</b>		<b>(971)</b>	<b>195</b>

(1) Voir renvoi 5 de l'état de variation des capitaux propres consolidés.

## 5.9 Réconciliation entre la variation de la trésorerie et la variation de la dette financière nette

<i>En m€</i>	Notes	2019	2018 retraité
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>(972)</b>	<b>327</b>
Augmentation d'emprunts et dettes financières <sup>(1)</sup>	12.2.2	(5 187)	(2 602)
Diminution d'emprunts et dettes financières <sup>(1)</sup>	12.2.2	4 273	2 310
Variation de dettes sans effet de trésorerie <sup>(1)</sup>		80	554
<i>Variation part Groupe d'actifs nets détenus en vue de la vente</i>		<i>(160)</i>	<i>631</i>
<i>Variation d'autres actifs financiers</i>		<i>282</i>	<i>148</i>
<i>Dettes financières liées aux variations de périmètre</i>		<i>95</i>	<i>(225)</i>
<i>Variation de couverture de juste valeur</i>		<i>(101)</i>	<i>(59)</i>
<i>Variation des intérêts courus</i>		<i>(52)</i>	<i>26</i>
<i>Autres</i>		<i>16</i>	<i>32</i>
Incidence des variations monétaires <sup>(1)</sup>		53	158
Variation des emprunts et dettes financières des activités abandonnées		1 051	31
<b>Variation de la dette financière nette</b>		<b>(703)</b>	<b>779</b>
Dette financière nette à l'ouverture retraitée <sup>(2)</sup>	12.2.1	6 351	7 130
Dette financière nette à la clôture	12.2.1	7 054	6 351

(1) Ces incidences sont relatives uniquement aux activités poursuivies.

(2) Après prise en compte des incidences IFRS 16 pour -57 et -44 m€ respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 2019

## 5.10 Réconciliation des intérêts financiers nets versés

<i>En m€</i>	Notes	2019	2018 retraité
<b>Coût de l'endettement financier net présenté au compte de résultat</b>	<b>12.3.1</b>	<b>(476)</b>	<b>(441)</b>
Neutralisation de gains/pertes de changes latents		13	4
Neutralisation des amortissements de frais et primes d'émission/remboursement		78	60
Capitalisation des coûts d'emprunts	11.3.3	(5)	(11)
Variation des intérêts courus et des dérivés de couverture de juste valeur des dettes financières <sup>(1)</sup>		46	(38)
Intérêts financiers versés sur passifs de loyers	12.3.2	(255)	(214)
Coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	12.3.2	(77)	(81)
<b>Intérêts financiers nets versés tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie</b>		<b>(676)</b>	<b>(720)</b>

(1) En 2018, sont inclus notamment les impacts des dénouements de swaps de taux du périmètre France à hauteur de 59 m€

## 5.11 Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers

En 2019, les décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers s'élevèrent à 445 m€ et se composent principalement (a) du versement en compte séquestre dans le cadre de l'opération de refinancement à hauteur de 291 m€ dont un solde de 193 m€ au 31 décembre 2019 (note 12.1.1) et (b) d'un montant décaissé de 109 m€ lors du dénouement du forward portant sur les actions GPA (note 12.3.2).

## NOTE 6 INFORMATION SECTORIELLE

### PRINCIPE COMPTABLE

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé pour évaluer la performance des secteurs opérationnels, conformément à IFRS 8. L'information sectorielle comporte désormais 2 secteurs opérationnels correspondant au :

**Pôle « Grande distribution »** qui reflète les différentes activités du groupe Casino, c'est-à-dire :

- France Retail pour toutes les activités de distribution en France (principalement les enseignes des sous-groupes Casino, Monoprix, Franprix et Vindémia),
- Latam Retail pour toutes les activités de distribution alimentaire en Amérique Latine (principalement les enseignes alimentaires de GPA ainsi que les enseignes Éxito, Disco, Devoto et Libertad),
- E-commerce pour les activités de Cdiscount, et la holding Cnova NV.

Les secteurs regroupés au sein de France Retail, et de Latam Retail présentent une nature des produits vendus, des actifs et moyens humains nécessaires à l'exploitation, une typologie de clientèle, des modes de distribution, une offre marketing et une performance financière long terme similaires.

Compte tenu de la stratégie duale et de l'interconnexion entre distribution et immobilier, les secteurs opérationnels comprennent les activités de distribution pure, la gestion des actifs immobiliers et, les projets de promotion immobilière et les activités énergétiques.

**Pôle « Holdings et autres activités »** qui regroupe les activités des sociétés holdings, de vente d'articles de sport, et les investissements à caractères financiers et immobiliers. Ces activités prises individuellement ne sont pas significatives au regard du Groupe.

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du « Résultat opérationnel courant » (incluant l'affectation des frais de holding de Casino à l'ensemble des Business Unit du pôle Grande distribution) et de « l'EBITDA ». L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté des dotations aux amortissements opérationnels courants.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, la seule information présentée en annexe dans le cadre d'IFRS 8 porte sur les actifs non courants.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

### 6.1 Indicateurs clés par secteur opérationnel

En m€	Grande distribution			Holdings & autres activités	Activité poursuivies 2019
	France Retail	Latam Retail	E-commerce		
Chiffre d'affaires externe (note 7.1)	16 322	16 358	1 966	6	34 652
EBITDA	1 467 <sup>(1)</sup>	1 104	69	(15)	2 624
Dotations aux amortissements opérationnels courants (note 7.3/7.4)	(791)	(492)	(65)	(1)	(1 348)
Résultat opérationnel courant	676 <sup>(1)</sup>	612	4	(16)	1 276

(1) Dont 56 m€ au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France correspondant essentiellement en 2019 à la déneutralisation des marges sur opérations de promotion immobilière entre Casino et Mercialisys faisant suite à la dilution de Casino dans Mercialisys (note 4.3.3)

En m€	Grande distribution			Holdings & autres activités	Activité poursuivies 2018 retraité
	France Retail	Latam Retail	E-commerce		
Chiffre d'affaires externe (note 7.1)	16 786	15 577	1 965	6	34 335
EBITDA	1 413 <sup>(1)</sup>	1 217 <sup>(2)</sup>	39	(14)	2 655
Dotations aux amortissements opérationnels courants (note 7.3/7.4)	(795)	(459)	(51)	(1)	(1 305)
Résultat opérationnel courant	618 <sup>(1)</sup>	758 <sup>(2)</sup>	(12)	(14)	1 350
Dont impact IFRS 16 sur l'EBITDA (note 1.3.2)	513	285	19		818
Dont impacts IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant (note 1.3.2)	64	114	1		179

(1) Dont 63 m€ au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France.

(2) Dont 481 millions de réais (111 m€) au titre de crédits de taxes reconnus par GPA (principalement liés à la reprise de provision sur le crédit ICMS ST d'Assai suite à un changement législatif).

### 6.2 Indicateurs clés par zone géographique

En m€	Grande distribution			Holdings & autres activités		Total
	France	Amérique latine	Autres zones	France	Autres zones	
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2019	18 285	16 343	17	6		34 652
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2018 retraité	18 747	15 568	13	6		34 335

En m€	Grande distribution			Holdings & autres activités		Total
	France	Amérique latine	Autres zones	France	Autres zones	
Actifs non courants au 31 décembre 2019 <sup>(1)</sup>	11 621	9 897	59	5		21 582
Actifs non courants au 31 décembre 2018 retraité <sup>(1)</sup>	13 641	9 687	60	199	4	23 590

(1) Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les actifs au titre de droits d'utilisation, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises ainsi que les actifs sur contrats et les charges constatées d'avance à plus d'un an.

## 7.1 Produits des activités ordinaires

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe a revu son principe comptable relatif aux produits des activités ordinaires.

**PRINCIPE COMPTABLE**

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : le « Chiffre d'affaires hors taxes » et les « Autres revenus ». Ils sont présentés au compte de résultat sur l'agrégat « Revenus totaux ».

**Produits des activités ordinaires**

Le « Chiffre d'affaires hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins et les stations-services, sur les sites e-commerce, les établissements de restauration, les revenus générés par les activités de franchise et de location gérance ainsi que les revenus des activités financières. L'essentiel du « Chiffre d'affaires » du Groupe correspond à des produits dans le champ d'application d'IFRS 15.

Les « Autres revenus » comprennent les produits liés aux activités de promotion immobilière et de marchand de biens, les revenus locatifs, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, ainsi que les produits associés aux activités énergétiques. Les « Autres revenus » incluent majoritairement des produits dans le champ d'application d'IFRS 15 ainsi que des revenus locatifs dans le champ d'application d'IFRS 16.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu (c'est-à-dire à l'avancement).

**Les principales sources de revenus du Groupe sont les suivantes :**

**Les ventes de biens** (y compris dans le cadre de l'activité de marchand de biens) : dans ce cas le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la délivrance du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus à l'instant où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison soit principalement lors :

- du passage en caisse dans le cas des ventes en magasin ;
- de la réception de la marchandise chez les franchisés et affiliés ;
- de la réception par le client pour les ventes e-commerce.

**Les prestations de services**, telles que les ventes d'abonnements, les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas le Groupe n'a généralement pour les transactions entrant dans le champ d'application IFRS 15 qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus.

**Les produits des activités de promotion immobilière** : dans ce cas le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est généralement calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus (méthode des inputs).

**Les produits associés aux activités énergétiques** : le Groupe identifie généralement une obligation de performance lors de la livraison de centrales photovoltaïques (assortie le cas échéant d'une contrepartie variable) ou la cession de contrats de performance énergétique. Le Groupe vend également des services à l'énergie reconnus lors de la réalisation de la prestation.

La grande majorité des revenus sont reconnus à un instant donné.

En cas de paiement différé d'une durée inhabituellement longue et non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est reconnu pour un montant correspondant au prix actualisé. La différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant est constatée en « Autres produits financiers » répartis sur la durée du différé suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe propose à ses clients des programmes de fidélité qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre de ces programmes de fidélité constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. En conséquence, un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

**Actifs et passifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats :**

**Un actif sur contrat** reflète le droit pour une entité d'obtenir une contrepartie en échange des biens ou services qu'elle a fournis à son client lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. A ce titre, une créance ne constitue pas un actif sur contrat.

Le Groupe enregistre un actif sur contrat lorsqu'il s'est acquitté de tout ou partie de son obligation de performance mais il n'a pas un droit inconditionnel à être payé (le Groupe n'ayant pas encore le droit de facturer son client). Compte tenu de son activité, les actifs sur contrats du Groupe ne sont pas significatifs.

**Un passif sur contrat** reflète une obligation pour une entité de fournir à son client des biens ou des services pour lesquels elle a déjà reçu une contrepartie du client. Le Groupe enregistre des passifs sur contrats principalement au titre de ses programmes de fidélité, des avances perçues, et de ses ventes pour lesquelles tout ou partie de l'obligation de performance est à réaliser (notamment ventes d'abonnements et de cartes cadeaux, obligations de performance futures au titre de son activité de promotion immobilière ayant fait l'objet d'une facturation suivie d'un règlement de la contrepartie).

**Les coûts d'obtention des contrats** sont des coûts marginaux qui ont été engagés pour obtenir des contrats avec des clients, qui n'auraient pas été engagés si les contrats n'avaient pas été obtenus et que le Groupe s'attend à recouvrer.

Les coûts d'exécution des contrats sont des coûts directement liés à un contrat, qui procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui lui permettront de remplir ses obligations de performance futures et que le Groupe s'attend à recouvrer. Pour le Groupe, les coûts d'obtention et d'exécution des contrats sont principalement ceux engagés dans le cadre de son activité de franchise et d'affiliation. Le Groupe capitalise ces coûts qui sont amortis sur la durée du contrat de franchise ou d'affiliation et font l'objet de tests de dépréciation périodique (note 1.3).

Les actifs sur contrat, coûts d'obtention et d'exécution des contrats entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 au titre des dépréciations d'actifs.

7.1.1 Ventilation des revenus totaux

En m€	Grande distribution			Holdings & autres activités	2019
	France Retail	Latam Retail	E-commerce		
Chiffre d'affaires, hors taxes	16 322	16 358	1 966	6	34 652
Autres revenus	494	171		1	666
<b>Revenus totaux</b>	<b>16 816</b>	<b>16 529</b>	<b>1 966</b>	<b>8</b>	<b>35 319</b>

En m€	Grande distribution			Holdings & autres activités	2018 retraité
	France Retail	Latam Retail	E-commerce		
Chiffre d'affaires, hors taxes	16 786	15 577	1 965	6	34 335
Autres revenus	382	151		2	535
<b>Revenus totaux</b>	<b>17 168</b>	<b>15 728</b>	<b>1 965</b>	<b>8</b>	<b>34 870</b>

7.1.2 Coûts d'obtention des contrats, actifs et passifs sur contrats

En m€	Notes	2019	2018 retraité
Coûts d'obtention des contrats présentés en « Immobilisation incorporelles »	11.2	113	152
Actifs sur contrats	7.8 / 7.9	11	11
Actifs au titre des droits de retour présentés en "stocks"	7.6	2	3
Passifs sur contrats	7.10	150	120

Le Groupe a revu en 2019 la présentation des coûts d'obtention de contrat (note 1.3).

7.2 Coût d'achat complet des marchandises vendues

**PRINCIPE COMPTABLE**

**La marge des activités courantes** : correspond à la différence entre les « Revenus totaux » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues »

**Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues »** intègre les achats nets des ristournes, des coopérations commerciales et, le cas échéant des crédits d'impôts attachés à ces achats, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution, l'amortissement du matériel de production, l'amortissement de certains actifs sur contrats et les coûts logistiques. Il inclut également le coût de revient et la variation de stock liés aux activités de promotion immobilière et de marchand de bien.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À chaque clôture, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

**Les variations de stocks** s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

**Les coûts logistiques** sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid- Rendu droits acquittés) sont présentés en « Achats et variations de stocks ». Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « Coûts logistiques ».

En m€	Note	2019	2018 retraité
Achats et variations des stocks		(25 104)	(24 505)
Coûts logistiques	7.3	(1 445)	(1 397)
<b>Coût d'achat complet des marchandises vendues</b>		<b>(26 550)</b>	<b>(25 902)</b>

### 7.3 Nature de charges par fonction

#### PRINCIPE COMPTABLE

Les « Coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes.

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des coûts des fonctions supports, et notamment les fonctions achat et approvisionnement, commerciale et marketing, informatique et finance.

Les frais avant ouverture et après fermeture : les frais avant ouverture ne correspondant pas à la définition d'un actif et les frais après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

En m€	Notes	Coûts logistique <sup>(1)</sup>	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2019
Frais de personnel		(545)	(2 831)	(794)	(4 170)
Autres charges		(759)	(2 247)	(414)	(3 420)
Dotations aux amortissements	6.1/7.4	(142)	(1 022)	(184)	(1 348)
<b>Total</b>		<b>(1 445)</b>	<b>(6 100)</b>	<b>(1 392)</b>	<b>(8 937)</b>

En m€	Notes	Coûts logistique <sup>(1)</sup>	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2018 retraité
Frais de personnel		(526)	(2 990)	(796)	(4 312)
Autres charges		(736)	(2 256)	(407)	(3 398)
Dotations aux amortissements	6.1/7.4	(135)	(998)	(172)	(1 305)
<b>Total</b>		<b>(1 397)</b>	<b>(6 244)</b>	<b>(1 374)</b>	<b>(9 015)</b>

(1) Les Coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Il a été instauré en France un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), correspondant à un crédit d'impôt (remboursable au bout de 3 ans) de 6% en 2018 (9% pour Vindémia), assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC. Le Groupe a reconnu en 2018 ce produit de CICE de 83 m€ en réduction des charges de personnel (dont 4,5 m€ présenté en résultat de l'activité abandonnée de Leader Price) et a cédé sans recours sa créance. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un allègement de charges sociales.

### 7.4 Amortissements

En m€	Notes	2019	2018 retraité
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	11.2.2	(177)	(160)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	11.3.2	(477)	(518)
Dotations aux amortissements sur immeubles de placement	11.4.2	(14)	(8)
Dotations aux amortissements sur actifs au titre des droits d'utilisation	8.1.1	(750)	(691)
<b>Total des dotations aux amortissements</b>		<b>(1 418)</b>	<b>(1 377)</b>
Part des dotations aux amortissements présentées en activités abandonnées		70	72
<b>Dotations aux amortissements des activités poursuivies</b>	<b>6.1/7.3</b>	<b>(1 348)</b>	<b>(1 305)</b>

### 7.5 Autres produits et charges opérationnels

#### PRINCIPE COMPTABLE

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les cessions d'actifs non courants, les pertes de valeur d'actifs non courants et les incidences relatives à des opérations de périmètre (notamment les frais et honoraires liés à des prises de contrôle, résultats de pertes de contrôle, réévaluations de quote-part antérieurement détenue).
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques (y compris effets de désactualisation) ;

<i>En m€</i>	2019	2018 retraité
Total des Autres produits opérationnels	61	350
Total des Autres charges opérationnelles	(810)	(751)
	<b>(749)</b>	<b>(402)</b>
<b>Détail par nature</b>		
Résultat de cession d'actifs non courants <sup>(1) (7)</sup>	(7)	255
Pertes nettes de valeur des actifs <sup>(2) (7)</sup>	(161)	(204)
Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre <sup>(3) (7)</sup>	(198)	(146)
<b>Résultat de cession d'actifs non courants, pertes nettes de valeur des actifs et produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre</b>	<b>(366)</b>	<b>(95)</b>
Provisions et charges pour restructuration <sup>(3) (4) (7)</sup>	(210)	(216)
Provisions et charges pour litiges et risques <sup>(5)</sup>	(95)	(80)
Autres produits et charges opérationnels <sup>(6)</sup>	(78)	(11)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(383)</b>	<b>(307)</b>
<b>Total des autres produits et charges opérationnels nets</b>	<b>(749)</b>	<b>(402)</b>

- (1) Le résultat net de cession d'actifs non courants sur l'exercice 2019 concerne principalement le secteur France Retail avec une perte de 37m€ réalisée essentiellement sur les cessions d'actifs immobiliers (dont les principales sont présentées en note 3) et le secteur Latam Retail avec un profit de 31 m€. En 2018, le résultat net de cession d'actifs non courants concernait principalement le secteur France Retail et plus particulièrement les cessions réalisées par Monoprix.
- (2) La perte de valeur enregistrée sur l'exercice 2019 porte principalement sur le secteur France Retail en liaison avec le plan de cession d'actifs. La perte de valeur enregistrée sur l'exercice 2018 portait principalement sur le secteur France Retail.
- (3) La charge liée au plan de rationalisation du parc du secteur France Retail comprenant des coûts sociaux, des coûts de fermetures, des coûts de déstockage et de dépréciation s'élève à 151 m€ au 31 décembre 2019 (dont essentiellement 69 m€ lié à des opérations de périmètre et 76 m€ présenté en « restructuration ». Les autres opérations de périmètre portent principalement sur les secteurs France Retail et Latam Retail avec notamment les frais liés à la réorganisation des activités en Amérique Latine pour 36 m€. La charge nette de 146 m€ constatées sur l'exercice 2018 résultait notamment en application d'IAS 21 du recyclage en compte de résultat d'écarts de conversion préalablement reconnus en capitaux propres pour 67 m€ (note 13.7.2)
- (4) Hors effet du plan de rationalisation du parc mentionné dans le renvoi précédent, la charge de restructuration au titre de l'exercice 2019 concerne principalement les secteurs France Retail et Latam Retail à hauteur respectivement de 59 et 70 m€. La charge de restructuration au titre de l'exercice 2018 concernait principalement le secteur France Retail à hauteur de 148 m€ composée majoritairement de coûts sociaux et de coûts de fermeture de magasins et Latam Retail à hauteur de 56 m€ (principalement GPA).
- (5) Les provisions et charges pour litiges et risques représentent une charge nette de 95 m€ sur l'exercice 2019 qui reflète à hauteur de 36 m€ des risques fiscaux de GPA. Les provisions et charges pour litiges et risques représentaient une charge nette de 80 m€ sur l'exercice 2018 qui reflétait à hauteur de 35 m€ des risques fiscaux de GPA.
- (6) Dont 20 m€ de frais liés à la procédure de sauvegarde de Rallye et 32 m€ de coûts liés au programme de digitalisation réalisé chez Distribution Casino France (branche Hypermarchés et Supermarchés) ; cette nouvelle stratégie de transformation de ses magasins physiques en magasins autonomes et dynamiques s'est appuyée essentiellement sur le développement de l'application Casino Max accompagné d'un effort sans précédent en termes de fidélisation des clients qui a généré des surcoûts de générosité.

(7) Réconciliation du détail des pertes nettes de valeur des actifs avec les tableaux de mouvements des immobilisations

<i>En m€</i>	Notes	2019	2018 retraité
Pertes de valeur des goodwill	11.1.2	(17)	(1)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	11.2.2	(8)	(14)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	11.3.2	(70)	(59)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immeubles de placement	11.4.2	(4)	(1)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des actifs au titre des droits d'utilisation	8.1.1	(11)	(35)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des autres actifs (IFRS 5 et autres)		(143)	(180)
<b>Total pertes nettes de valeur des actifs</b>		<b>(253)</b>	<b>(290)</b>
Pertes nettes de valeur des actifs des activités abandonnées		10	
<b>Total pertes nettes de valeur des activités poursuivies</b>		<b>(243)</b>	<b>(290)</b>
Dont présenté en "Provisions et charges pour restructurations"		(52)	(69)
Dont présenté en "Pertes nettes de valeur des actifs"		(160)	(204)
Dont présenté en "Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre"		(32)	(19)
Dont présenté en "Résultat de cessions d'actifs non courants"			4



## 7.6 Stocks

### PRINCIPE COMPTABLE

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette probable de réalisation. Cette dernière correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une dépréciation est constatée. Cette analyse est réalisée en tenant compte du contexte dans lequel évoluent chacune des « Business units » et de la nature et des caractéristiques d'ancienneté et de délai d'écoulement des produits.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti. Le sous-groupe GPA valorise ses stocks au coût moyen unitaire pondéré du fait notamment d'une obligation fiscale ; dans un contexte de rotation rapide des stocks, l'application de la méthode FIFO par GPA n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes. La valeur des stocks comprend tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés. Le coût des stocks comprend également le cas échéant le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière et de marchand de biens, le Groupe enregistre en stock les actifs et projets en cours de construction.

En m€	31 décembre 2019			31 décembre 2018 retraité		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de marchandises	3 534	(48)	3 486	3 841	(54)	3 787
Stocks de nature immobilière	310	(15)	296	216	(31)	184
<b>Stocks (note 5.2)</b>	<b>3 844</b>	<b>(63)</b>	<b>3 782</b>	<b>4 057</b>	<b>(85)</b>	<b>3 972</b>

## 7.7 Créances clients

### PRINCIPE COMPTABLE

Les créances clients du Groupe correspondent à des actifs financiers courants (note 12) qui reflètent un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients correspond généralement au montant de la facture. Une dépréciation des créances clients est constituée pour couvrir les pertes de crédit attendues. Le Groupe applique le modèle simplifié pour l'évaluation des pertes de crédits attendues sur l'ensemble de ses créances clients. Celles-ci sont déterminées sur la base de taux de perte de crédit observés pour cette typologie de créances et ajustés en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client ou sur l'environnement économique. Les créances clients peuvent faire l'objet d'une cession à des établissements bancaires, elles sont maintenues à l'actif du bilan dès lors que le droit aux flux de trésorerie ou la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transférée à un tiers.

#### 7.7.1 Composition des créances clients

En m€	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité
Créances clients et comptes rattachés	12.7.4	940	1 053
Dépréciations clients et comptes rattachés	7.7.2	(104)	(130)
<b>Clients et comptes rattachés en valeur nette</b>	<b>5.2</b>	<b>836</b>	<b>923</b>

#### 7.7.2 Dépréciation des créances clients

En m€	2 019	2018 retraité
<b>Dépréciation des créances clients à l'ouverture retraitée</b>	<b>(130)</b>	<b>(137)</b>
Dotations	(44)	(76)
Reprises	59	78
Autres (variation de périmètre, reclassements et différences de change)	11	4
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>(104)</b>	<b>(130)</b>

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées note 12.7.4 « Risque de crédit ».

## 7.8 Autres actifs courants

### 7.8.1 Composition des autres actifs courants

En m€	Notes	31 décembre 2019	31/12/2018 retraité
Autres créances		918	1 056
Créances fiscales et sociales brésiliennes	7.9	242	137
Comptes courants des sociétés non consolidées		15	34
Dépréciation des autres créances et comptes courants	7.8.2	(33)	(31)
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	12.5.1	7	7
Actifs sur contrats	7.1.2	11	10
Charges constatées d'avance		80	109
<b>Autres actifs courants</b>		<b>1 240</b>	<b>1 323</b>

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales (hors Brésil) ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

### 7.8.2 Dépréciation des autres créances et comptes courants

En m€	2019	2018
<b>Dépréciation des autres créances et comptes courants à l'ouverture</b>	<b>(31)</b>	<b>(29)</b>
Dotations	(51)	(42)
Reprises	47	38
Autres (variation de périmètre, reclassement et différences de change)	2	2
<b>Dépréciation des autres créances et comptes courants à la clôture</b>	<b>(33)</b>	<b>(31)</b>

## 7.9 Autres actifs non courants

### 7.9.1 Composition des autres actifs non courants

En m€	Notes	31 décembre 2019	'31 décembre 2018 retraité
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat		41	35
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		38	52
Actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants		29	
Dérivés actifs de couverture de juste valeur non courants	12.5.1	62	82
<i>Prêts</i>		121	165
<i>Dérivés actifs hors couverture</i>	12.5.1	16	20
<i>Autres créances non courantes</i>		192	131
Autres actifs financiers		329	317
Créances fiscales et sociales brésiliennes		599	618
Dépôts judiciaires versés par GPA	14.2	176	175
Dépréciation des autres actifs non courants	7.9.2	(47)	(48)
Charges constatées d'avance		15	24
<b>Autres actifs non courants</b>		<b>1 243</b>	<b>1 256</b>

GPA possède des créances fiscales pour un montant total de 841 m€ (dont 599 et 242 m€ respectivement au titre de la part non courante et courante), principalement liées à l'ICMS (TVA) pour 580 m€, PIS/COFINS (TVA) et INSS (cotisations patronales liées au régime de protection sociale). Le recouvrement de la principale créance fiscale (ICMS) est attendu comme suit :

En m€	31 décembre 2019
A moins d'un an	97
Entre un et cinq ans	320
Au-delà de cinq ans	163
<b>Total des créances fiscales de GPA (ICMS)</b>	<b>580</b>

GPA reconnaît les crédits de taxes qui lui sont dus, notamment ICMS à chaque fois qu'elle a pu valider et réunir la documentation justifiant ses droits ainsi que l'estimation de l'utilisation de ces droits dans un horizon de temps raisonnable. Ces crédits sont reconnus principalement comme une réduction du coût des achats de marchandises vendues.

## 7.9.2 Dépréciation des autres actifs non courants

<i>En m€</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Dépréciation des autres actifs non courants à l'ouverture</b>	(48)	(70)
Dotations	(1)	
Reprise		1
Autres reclassements et autres mouvements	2	21
<b>Dépréciation des autres actifs non courants à la clôture <sup>(1)</sup></b>	<b>(47)</b>	<b>(48)</b>

(1) Correspond principalement à la dépréciation de prêts octroyés par Franprix à des masterfranchisés faisant suite à la prise en compte de la quote-part de perte au titre des intérêts minoritaires de Casino dans certains magasins de ces masterfranchisés.

## 7.10 Autres dettes

<i>En m€</i>	Notes	31 décembre 2019			31 décembre 2018 retraité		
		Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Instrument financiers dérivés passifs <sup>(1)</sup>	12.5.1	50	185	235	305	7	311
Dettes fiscales et sociales		98	1 286	1 384	135	1 422	1 557
Dettes diverses		36	954	990	36	805	841
Dettes sur immobilisations		(1)	194	193	1	211	212
Comptes courants			18	18		40	40
Passifs sur contrats	7.1.2		150	150	2	118	120
Produits constatés d'avance		8	83	91	4	79	83
<b>Autres dettes</b>		<b>190</b>	<b>2 872</b>	<b>3 062</b>	<b>483</b>	<b>2 682</b>	<b>3 165</b>

(1) Comprend principalement la juste valeur de l'instrument de TRS de GPA (note 12.3.2).

## 7.11 Engagements hors bilan

### PRINCIPES COMPTABLES

A chaque clôture annuelle, la Direction estime, au mieux de sa connaissance, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe ainsi que des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements hors bilan liés au périmètre et les engagements sur contrats de location sont présentés respectivement en note 4.4.2.

### 7.11.1 Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

<i>En m€</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs donnés en garantie <sup>(1)</sup>	206	209
Cautions et garanties bancaires données <sup>(2)</sup>	2 349	2 286
Garanties données dans le cadre de cessions d'actifs non courants	15	38
Autres engagements	106	114
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>2 676</b>	<b>2 647</b>
<i>Échéances :</i>		
A moins d'un an	186	210
Entre un et cinq ans	2 478	2 425
A plus de cinq ans	11	11

(1) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles. A fin 2019, concerne GPA à hauteur de 189 m€ dans le cadre de litiges essentiellement fiscaux décrits en note 14.2 (192 m€ en 2018). Le montant de 206 m€ au 31 décembre 2019 n'inclut pas les garanties données dans le cadre de l'opération de refinancement de novembre 2019 (note 12.5.4).

(2) En 2019, concerne à hauteur de 2 252 m€ GPA qui a octroyé des cautions et garanties bancaires dans le cadre de litiges de nature essentiellement fiscale (2 173 m€ en 2018) décrits en note 14.2. Ce montant inclut également des cautions et des garanties accordées pour le compte de coentreprises pour 68 m€ (93 m€ en 2018) décrites en note 4.3.7.

### 7.11.2 Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) au titre des garanties reçues.

<i>En m€</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Cautions et garanties bancaires reçues	64	63
Actifs financiers assortis de garanties	91	89
Lignes de crédit confirmées non utilisées (note 12.4)	2 666	4 695
Autres engagements	20	58
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>2 841</b>	<b>4 905</b>
<i>Échéances :</i>		
A moins d'un an	350	464
Entre un et cinq ans	2 364	4 233
A plus de cinq ans	127	208

## NOTE 8 CONTRATS DE LOCATION

### PRINCIPE COMPTABLE

#### En tant que preneur

Le Groupe est preneur dans un grand nombre de contrats de location immobiliers portant essentiellement sur les murs de ses magasins, les entrepôts de stockage, des bâtiments de bureaux et les appartements des locataires gérants. Il est également preneur dans des contrats mobiliers essentiellement en France portant sur des véhicules, des matériels d'équipement des magasins (notamment équipements de production de froid) et des équipements logistiques.

Les contrats de location du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », en tenant compte des termes et conditions des contrats et de tous les faits et circonstances pertinents.

A la date de conclusion d'un contrat, le Groupe détermine si ce contrat est (ou contient) un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan chez le preneur et se traduisent par la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat. Cet actif est présenté sur la ligne « Actifs au titre de droits d'utilisation » de l'état de la situation financière consolidée ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers sur cette même durée présentée sur les lignes « Passifs de loyers courants » et « Passifs de loyers non courants » de l'état de la situation financière consolidée. Les passifs de loyers ne sont pas inclus dans la dette financière nette du Groupe.

#### Evaluation initiale

A la date de prise d'effet du contrat :

- le passif de loyer est comptabilisé pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes futurs relatifs à la durée estimée du contrat, telle que déterminée par le Groupe. Généralement, le Groupe utilise le taux d'endettement marginal comme taux d'actualisation. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer de telles options. En outre, les paiements fixes incluent la déduction des éventuels avantages incitatifs à la location à recevoir à la date d'effet du contrat de location.
- l'actif relatif au droit d'utilisation correspond à la valeur du passif de loyers diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque le Groupe ne prend en compte que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

En outre pour certaines classes d'actifs dont les contrats de location comportent une composante service et locative le Groupe peut être amené à comptabiliser un contrat unique qualifié de location (i.e. sans distinction entre le service et la composante locative) ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

#### Evaluation ultérieure

Le passif de loyer est comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période. Cette charge d'intérêt est enregistrée au compte de résultat dans les « Autres charges financières » ;
- Et diminuée du montant des paiements de loyers effectués.

Les flux de trésorerie relatifs aux paiements du principal du passif de loyers ainsi que des intérêts associés sont présentés dans les activités liées aux opérations de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidés.

Outre les cas de modifications de contrats, une réévaluation de la dette est effectuée en contrepartie de l'actif au titre du droit d'utilisation dans les situations suivantes :

- En cas de révision de la durée du contrat ;
- En cas de changement d'appréciation relative à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- En cas de changement du montant de paiement attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle octroyée au bailleur ;
- En cas de changement des loyers variables basés sur un taux ou un index et ce, lorsque l'ajustement du taux ou de l'indice prend effet (c'est-à-dire lorsque les loyers sont effectivement modifiés).

Dans les deux premiers cas, la dette est réévaluée en utilisant un taux d'actualisation révisé à la date de réévaluation. Dans les deux derniers cas, le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale est inchangé.

Le droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût et amorti, à partir de la date de prise d'effet du contrat, sur la durée du bail estimée du contrat. Ceci génère, une charge d'amortissement linéaire au compte de résultat. En outre, il est diminué le cas échéant de toute perte de valeur conformément à la norme IAS 36 (note 11.5) et il est réajusté en cas de réévaluation du passif de loyers.

Dans le cas d'une rupture anticipée de contrat, tout écart résultant de la décomptabilisation du passif de loyers et du droit d'utilisation est comptabilisé au compte de résultat dans les « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles ».

#### **Estimation de la durée des contrats de location**

La durée de location correspond à la période exécutoire du contrat (c'est-à-dire la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive du preneur) et tient compte des options de résiliation et de renouvellement dont respectivement la non-utilisation ou l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine.

Dans l'estimation de cette durée raisonnablement certaine, le Groupe prend en compte l'ensemble des caractéristiques liées aux actifs loués (cadre juridique du pays, emplacement, catégorie telle que magasins, entrepôts, bureaux, appartements, nature immobilière ou mobilière, l'horizon économique d'utilisation...). Au titre de la location de murs de magasins, des critères économiques peuvent être analysés telles que le format, le caractère « long terme » et la performance des actifs sous-jacents, l'existence d'investissements significatifs récents réalisés dans les magasins, ...

Généralement, la durée retenue relative aux baux immobiliers portant sur des entrepôts et des bureaux et aux baux mobiliers correspond à la durée initiale prévu au contrat.

De manière plus spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (3-6-9) et conformément à la position publiée par l'ANC le 16 février 2018, le Groupe reconnaît comme durée exécutoire à la date de début du contrat de location une durée de 9 ans.

Par ailleurs, certains contrats de location comportent des clauses de tacite reconduction. Pour ces contrats, le Groupe est dans l'impossibilité de déterminer de manière fiable la durée de location estimée au-delà de son strict engagement contractuel qui se limite généralement à quelques mois.

#### **Détermination du taux d'actualisation**

Généralement, le taux d'actualisation utilisé pour calculer le passif de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur la même durée et dans un environnement économique similaire avec les mêmes garanties, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Le Groupe détermine ses taux d'actualisation par zone géographique (pays) en prenant notamment en compte le spread de crédit de l'entité et en fonction de la durée et en fonction de la durée des contrats de location.

#### **Droits au bail**

Les droits au bail rattachés, le cas échéant, à des contrats de location sont présentés dans le compte « actifs au titre de droits d'utilisation ». En fonction des modalités juridiques propres à chaque droit au bail, ils sont soit amortis sur la durée du contrat de location sous-jacent, soit non amortis (cas général) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

#### **Contrats de location de biens de courte durée et de biens portant sur des actifs de faible valeur**

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats de location de biens de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date d'origine du contrat) ;
- Contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur c'est-à-dire dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros.

Au sein du Groupe, il s'agit essentiellement des contrats qui portent sur des équipements magasins et des équipements administratifs tels que des tablettes, ordinateurs, téléphones portables et photocopieurs.

Les loyers relatifs à ces contrats sont présentés en charges opérationnelles dans le compte de résultat consolidé au même titre que les loyers variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation initiale du passif de loyer. Les flux de trésorerie liés aux paiements de ces contrats sont quant à eux présentés dans les flux de trésorerie générés par l'activité de l'état des flux de trésorerie consolidés.

#### **Opérations de cession-bail**

Une transaction de cession-bail est une opération par laquelle le propriétaire d'un bien le cède à un tiers pour le reprendre en location. Si la cession du bien par le vendeur-preneur constitue une vente selon IFRS 15 :

- Le vendeur-preneur évalue le droit d'utilisation résultant du contrat de location comme une proportion de la valeur nette comptable de l'actif transféré, correspondant au droit d'utilisation qu'il conserve. Ainsi, le résultat de cession (profit ou perte) n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur ;
- L'acquéreur-bailleur comptabilise l'acquisition de l'actif selon les normes applicables et le contrat de location conformément à IFRS 16.

Si la cession du bien par le vendeur-preneur n'est pas une vente au sens d'IFRS 15. Dans ce cas, l'opération est comptabilisée comme une opération de financement. Ainsi :

- Le vendeur-preneur constate l'actif cédé à son bilan et comptabilise un passif financier à hauteur de la contrepartie reçue de l'acquéreur-bailleur ;
- L'acquéreur-bailleur ne comptabilise pas l'actif acquis à son bilan et reconnaît un actif financier à hauteur de la contrepartie transférée.

#### **Impôts différés**

En cas de différence temporelle issue d'un contrat de location, un impôt différé est comptabilisé (note 10).

#### **En tant que bailleur**

Lorsque le Groupe agit en tant que bailleur, il détermine à la date de signature si chaque bail est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur qui conduit le Groupe à :

- Décomptabiliser du bilan l'immobilisation louée ;
- Constater une créance financière classée en « Actifs financiers au coût amorti » et présentée en « Autres actifs courants » et « Autres actifs non courants » dans l'état de la situation financière consolidée, pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat ou au taux marginal d'endettement des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au Groupe ;
- Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts reconnus au compte de résultat consolidé dans les autres produits financiers et d'autre part l'amortissement du capital qui vient réduire le montant de la créance.

S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur présente les biens loués parmi les « Immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et comptabilise les loyers perçus en tant que produits, sur une base linéaire, sur la durée du contrat de location, dans la catégorie « Autres revenus » du compte de résultat consolidé.

## 8.1 Preneur

Les informations relatives à ces contrats de location sont présentées ci-après.

### 8.1.1 Informations relatives au bilan

#### Composition et variation des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>En m€</i>	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 retraité, valeur nette</b>	<b>46</b>	<b>4 561</b>	<b>112</b>	<b>24</b>	<b>4 743</b>
Nouveaux actifs		863	38	39	940
Réévaluations	1	263			264
Sorties d'actifs		(40)			(40)
Dotations aux amortissements	(6)	(653)	(29)	(2)	(690)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(1)	(33)			(34)
Variations de périmètre		3			3
Effets des variations de change		(145)	(1)	(8)	(154)
Reclassements IFRS 5	(5)	(399)	(7)		(411)
Autres reclassements et autres mouvements <sup>(1)</sup>		(41)		146	105
<b>Au 31 décembre 2018 retraité, valeur nette</b>	<b>34</b>	<b>4 378</b>	<b>114</b>	<b>200</b>	<b>4 726</b>
Nouveaux actifs		765	149		914
Réévaluations	2	415		1	418
Sorties d'actifs	(7)	(91)			(98)
Dotations aux amortissements	(6)	(690)	(48)	(5)	(749)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes		(11)	(1)		(12)
Variations de périmètre		5			5
Effets des variations de change		(24)		(3)	(27)
Reclassements IFRS 5	2	(295)	(7)		(300)
Autres reclassements et autres mouvements		(27)		(10)	(37)
<b>Au 31 décembre 2019, valeur nette</b>	<b>25</b>	<b>4 424</b>	<b>207</b>	<b>183</b>	<b>4 838</b>

(1) Dont 633 m€ de réais (soit 147 m€) de transfert de la créance Paes Mendonça en droit au bail (note 7.9.1)

#### Passifs de loyers

<i>En m€</i>	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité
Passifs de loyers courants		740	706
Passifs de loyers non courants		3 938	3 679
<b>Total</b>	<b>12.5.4</b>	<b>4 678</b>	<b>4 385</b>
<i>dont France</i>		2 807	2 575
<i>dont Latam Retail</i>		1 680	1 490
<i>dont E-commerce</i>		189	173
<i>dont Autres activités</i>		2	147

L'analyse des échéances des passifs de loyers est présentée en note 12.5.4

### 8.1.2 Informations relatives au compte de résultat

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat sur l'exercice au titre des contrats exclus des passifs de loyers

<i>En m€</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité
Charge de loyer relative aux contrats de location variable <sup>(1)</sup>	54	59
Charge de loyer relative aux contrats de location court terme <sup>(1)</sup>	9	7
Charge de loyer relative aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur et qui ne sont pas des contrats de location court terme <sup>(1)</sup>	112	96

(1) Contrats exclus des passifs de loyers enregistrés au bilan

La charge d'amortissements sur actifs au titre de droits d'utilisation est présentée en note 8.1.1 et les intérêts financiers sur les passifs de loyers en note 12.3.2.

Les produits de sous-location tirés des droits d'utilisation sont présentés en note 8.2.

### 8.1.3 Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Le montant total décaissé sur l'exercice au titre des contrats de location d'élève à 1 120 m€ (2018 : 987 m€)

#### 8.1.4 Transactions de cession-bail

Les principales transactions de cession-bail sont décrites en note 3.

## 8.2 Bailleur

### Informations relatives aux contrats de location simple

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des paiements de loyers à recevoir au titre des contrats de location simple :

En m€	2019	2018
À moins d'un an	65	64
Entre 1 et 2 ans	36	36
Entre 2 et 3 ans	25	21
Entre 3 et 4 ans	20	14
Entre 4 et 5 ans	15	10
À plus de 5 ans	63	58
<b>Montant non actualisé des loyers à recevoir</b>	<b>224</b>	<b>203</b>

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat :

En m€	2019	2018 retraité
<b>Contrat de location simple</b>		
Produits locatifs <sup>(1)</sup>	109	102
Produits de sous-location tirés des droits d'utilisation	45	38

(1) Dont 12 m€ de loyers variables ne dépendant pas d'un indice / taux en 2019 (2018 : 5 m€)

## NOTE 9 CHARGES DE PERSONNEL

### 9.1 Frais de personnel par destination

Les frais de personnel par destination sont présentés en note 7.3.

### 9.2 Provision pour retraite et engagements assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés décrits ci-après.

#### 9.2.1 Composition des provisions pour retraites et engagements assimilés

En m€	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Retraites	310	10	320	322	10	331
Médailles du travail	35	1	36	38	1	39
Prime pour services rendus	12		12	11		11
<b>Provisions pour retraites et engagements assimilés</b>	<b>357</b>	<b>11</b>	<b>367</b>	<b>370</b>	<b>11</b>	<b>381</b>

#### 9.2.2 Régime à cotisations définies

##### PRINCIPE COMPTABLE

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à verser régulièrement des cotisations à un organisme gestionnaire. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et n'apporte donc pas de garantie sur le montant de la rente que les salariés percevront. Ainsi aucune provision n'est à constater et les cotisations sont comptabilisées au compte de résultat. Ce type de régime concerne majoritairement les employés des filiales françaises du Groupe. Ces derniers relèvent du régime général de la sécurité sociale qui est administré par l'Etat français.

La charge de l'exercice relative aux régimes à cotisations définies s'élève à 295 m€ au titre de l'exercice 2019 et concerne à hauteur de 90% les filiales françaises du Groupe (respectivement 285 m€ et 89% hors activités abandonnées au titre de l'exercice 2019).

**PRINCIPALE COMPTABLE**

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Ces évaluations sont établies par des actuaires indépendants et tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel (uniquement démissions).

**Les gains et pertes actuariels** résultent de l'écart entre les estimations actuarielles et les résultats effectifs. Ils sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

**Le coût des services passés** désigne l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant. Il est comptabilisé immédiatement en charges.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice qui sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ;

Les coûts des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés soit en résultat opérationnel courant soit en « Autres produits et charges opérationnels » ;

La charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ». Elle est calculée par l'application du taux d'actualisation défini par IAS 19 aux passifs nets (montant des engagements après déduction du montant des actifs du régime) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies, tels que déterminés au début de l'exercice.

**La provision** comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

**Les autres avantages à long terme** pendant l'emploi, tels que les médailles du travail, sont également provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits acquis à la date de clôture. En ce qui concerne ces avantages, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat.

Dans certains pays, la législation ou un accord conventionnel prévoit le versement d'indemnités aux salariés à certaines échéances, soit à la date de départ à la retraite (indemnités de départ à la retraite), soit à certaines échéances postérieurement à leur départ à la retraite. Ces régimes se situent essentiellement au niveau du groupe Casino.

**Principales hypothèses retenues**

Les plans relevant des régimes à prestations définies sont exposés aux risques de taux d'intérêt, de taux d'augmentation des salaires et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>En m€</i>	<b>France</b>		<b>International</b>	
	<b>2019</b>	<b>2 018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Taux d'actualisation	0,60%	1,70%	6,1% - 6,6%	6,5% - 7,6 %
Taux de croissance attendu des salaires	1,0% - 1,7%	1,6% - 2,0%	3,5%	3,5%
Age de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	57 - 62 ans	57 - 62 ans

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

**Analyse de sensibilité**

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait respectivement une variation de - 6,0% et + 5,9% du montant total des engagements.

Une variation de +/- 50 points de base sur le taux de croissance des salaires générerait respectivement une variation de + 5,6% et - 5,8% du montant total de l'engagement.



9.2.4 Évolution des engagements et actifs de couverture

Les tableaux suivants permettent d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 et 2018.

En m€	France		International		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Dette actuarielle début de période</b>	<b>341</b>	<b>326</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>349</b>	<b>340</b>
<b>Eléments inclus dans le compte de résultat</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>16</b>
Coût des services rendus	19	19	-	-	19	19
Intérêts sur le passif au titre des prestations définies	5	5	-	1	6	5
Coût des services passés	-	-	(2)	-	(2)	-
Effet des réductions / liquidations de régime	(17)	(9)	-	-	(17)	(9)
<b>Eléments inclus en Autres éléments du résultat global</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Gains ou pertes actuariels liés à :	13	14	-	(1)	13	13
- des changements d'hypothèses financières	16	(2)	-	-	17	(2)
- des changements d'hypothèses démographiques <sup>(1)</sup>	(3)	19	-	(1)	(3)	19
- des effets d'expérience	-	(4)	-	-	-	(4)
Variations de change	-	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>	<b>(29)</b>	<b>(14)</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>	<b>(30)</b>	<b>(19)</b>
Prestations payées - Décassements	(12)	(12)	(1)	(1)	(13)	(13)
Variations de périmètre	-	1	-	-	-	1
Autres mouvements	(17)	(2)	-	(5)	(17)	(7)
<b>Dette actuarielle fin de période</b> A	<b>332</b>	<b>341</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>338</b>	<b>349</b>
<b>Duration moyenne pondérée des régimes</b>					<b>17</b>	<b>17</b>

En m€	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Juste valeur des actifs de couverture début de période</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>23</b>
<b>Eléments inclus dans le compte de résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Intérêts sur l'actif au titre des prestations définies	-	-	-	-	-	-
<b>Eléments inclus en Autres éléments du résultat global</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>
(Pertes) et gains actuariels liés à l'effet d'expérience	(2)	-	-	-	(2)	-
Variations de change	-	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>
Prestations payées - Décassements	-	(2)	-	-	-	(2)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur des actifs de couverture fin de période</b> B	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>21</b>

En m€		France		International		Total	
		2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Engagement net de retraite</b> A - B		<b>313</b>	<b>320</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>319</b>	<b>328</b>
<b>Couverture financière des engagements financés</b>		<b>102</b>	<b>91</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102</b>	<b>91</b>
Valeur actuelle des obligations couvertes		121	112	-	-	121	112
Juste valeur des actifs du régime		(19)	(21)	-	-	(19)	(21)
<b>Valeur actuelle des obligations non couvertes</b>		<b>211</b>	<b>229</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>218</b>	<b>201</b>

L'actif de couverture est un fonds euro majoritairement composé d'obligations à taux fixe.

## Rapprochement des provisions dans l'état de la situation financière

En m€	France		International		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>En début d'exercice</b>	<b>326</b>	<b>308</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>334</b>	<b>322</b>
Charges de l'exercice	7	15	(1)	1	6	16
Ecarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	15	14	-	(1)	15	13
Variations de change	-	-	-	-	-	-
Prestations payées - Décaissements	(12)	(10)	(1)	(1)	(13)	(11)
Remboursements partiels des actifs du régime	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	1	-	-	-	1
Autres mouvements	(23)	(2)	-	(5)	(22)	(6)
<b>En fin d'exercice</b>	<b>313</b>	<b>326</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>319</b>	<b>334</b>

## Composante de la charge de la période

En m€	France		International		Total	
	2019	2018 retraité	2019	2018	2019	2018 retraité
Coût des services rendus	19	19	-	-	19	19
Intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies <sup>(1)</sup>	5	5	-	1	6	5
Coût des services passés	-	-	(2)	-	(2)	-
Effet des réductions/liquidations de régime	(17)	(9)	-	-	(17)	(9)
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>16</b>
Dont charge de l'exercice relative aux activités abandonnées	(1)	-	-	-	(1)	-
<b>Charge de l'exercice relative aux activités poursuivies</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>15</b>

(1) *Eléments du résultat financier*

## Échéancier des flux de trésorerie futurs non actualisés

	Au bilan	2020	2021	2022	2023	2024	> 2024
Avantages postérieurs à l'emploi	320	9	6	10	16	20	849

## 9.3 Paiement en actions

### PRINCIPE COMPTABLE

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti ou en « Autres charges opérationnelles » lorsque l'avantage accordé se rattache à une opération reconnue en « Autres produits et charges opérationnels » (note 7.5). La juste valeur des options intègre des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution, mais aussi une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

La valorisation des actions gratuites suit la même méthode que les plans de stock-options. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès l'octroi du plan, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions. Lorsque des actions gratuites sont attribuées à des salariés dans le cadre d'opérations de périmètre, la charge correspondante est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

#### 9.3.1 Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette constatée en résultat opérationnel au titre des paiements en actions accordés par les sociétés du Groupe s'élève à 25 m€ en 2019 (23 m€ en 2018). Casino, GPA et Rallye contribuent respectivement pour 7, 16 et 2 m€. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant de 24 m€.

### 9.3.2 Caractéristiques des paiements en actions de la société mère

#### Plans de souscriptions

Au 31 décembre 2019, il n'existe plus de plans d'options sur actions de la société mère.

#### Plans d'attributions d'actions gratuites

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à des conditions de présence et à la réalisation de critères de performance de l'entreprise appréciés annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Les critères de performance retenus pour les plans de 2018 et 2019 sont pour 50% la couverture des frais financiers par l'EBITDA, et pour 50% un niveau de coût d'endettement.

Le détail des plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2019 figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	23/05/2018	15/05/2019
Date d'échéance	23/05/2020	15/05/2021
Nombre de bénéficiaires à l'origine	38	36
Nombre d'actions accordées à l'origine	222 943	263 896
Nombre d'actions auquel il a été renoncé	31 477	18 204
Nombre d'actions restant en fin de période	191 466	245 692
Valorisation des actions :		
Juste valeur à l'attribution en euros	9,61	5,97
Durée d'acquisition des droits	2 ans	2 ans

### 9.3.3 Caractéristiques des principaux paiements en actions des filiales opérationnelles

Les tableaux suivants résument les caractéristiques des paiements en actions ayant un effet potentiellement dilutif dans les états financiers du Groupe.

#### Plans d'options sur actions de la société Casino, Guichard-Perrachon

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus de plans d'options sur actions de la société Casino, Guichard-Perrachon.

## Plans d'attributions d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon

Le détail des plans d'actions gratuites accordés par la société Casino, Guichard-Perrachon et en cours au 31 décembre 2019 figure dans le tableau ci-après :

Date de mise en place du plan	Date d'acquisition	Nombre d'actions gratuites autorisées	Dont nombre d'actions sous condition de performance <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions à remettre au 31 décembre 2019	Cours de bourse en euros <sup>(2)</sup>	Juste valeur de l'action (en euros) <sup>(2)</sup>
12-déc.-19	12-déc.-22	28 043	28 043		45,15	42,37
12-déc.-19	12-déc.-21	19 260	19 260		45,15	44,23
12-déc.-19	31-oct.-21	8 939	8 939		45,15	43,43
12-déc.-19	31-juil.-21	27 626	27 626		45,15	42,88
7-mai-19	7-mai-20	103 665	103 665		35,49	29,92
7-mai-19	31-mars-21	5 252	5 252		35,49	28,65
7-mai-19	31-janv.-21	15 553	15 553		35,49	28,37
7-mai-19	7-mai-24	7 809	7 809	7 809	35,49	14,65
7-mai-19	7-mai-22	184 608	155 661	155 661	35,49	16,44
13-déc.-18	14-déc.-21	32 218	25 643		37,10	27,70
13-déc.-18	1-déc.-20	13 088	13 088		37,10	31,46
13-déc.-18	1-août-20	4 144	4 144		37,10	30,81
13-déc.-18	1-juil.-20	2 630	1 315		37,10	30,63
15-mai-18	15-mai-21	1 500	1 500		40,75	31,36
15-mai-18	15-mai-23	7 326	6 853	6 853	40,75	17,01
15-mai-18	15-mai-21	177 117	116 978	116 978	40,75	18,35
25-avr.-18	1-févr.-20	11 955	6 742		41,89	35,15
20-avr.-17	20-avr.-22	5 666	5 666	5 666	51,00	27,25
20-avr.-17	20-avr.-20	156 307	84 021	84 021	51,00	28,49
20-avr.-17	31-janv.-20	245	245		51,00	43,17
13-mai-16	13-mai-20	7 178	4 085	4 085	53,29	34,45
<b>TOTAL</b>		<b>820 129</b>	<b>641 801</b>	<b>381 073</b>		

(1) Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants ou EBITDA et dépendent de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.

(2) Moyenne pondérée

Les mouvements sur l'exercice de ces plans d'attribution d'actions gratuites ont été les suivants :

Stock d'actions gratuites en cours d'acquisition	2019	2018
Actions en cours d'acquisition au 1 <sup>er</sup> janvier	487 276	542 580
Actions attribuées	400 755	349 565
Actions supprimées	(113 768)	(124 120)
Actions émises	(132 462)	(280 749)
<b>Actions en cours d'acquisition au 31 décembre</b>	<b>641 801</b>	<b>487 276</b>

### 9.3.4 Plans d'options sur actions de la société GPA

Les caractéristiques des plans d'options sur actions de la société GPA sont les suivantes :

Plans « Series B » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37<sup>ème</sup> au 42<sup>ème</sup> mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice est de 0,01 réal par option.

Plans « Series C » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37<sup>ème</sup> au 42<sup>ème</sup> mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice correspond à 80% de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la bourse BOVESPA.

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2019
				(en milliers)	(en réais)	(en milliers)
Series C6	31-mai-19	31-mai-22	30-nov.-22	331	70,62	312
Series B6	31-mai-19	31-mai-22	30-nov.-22	434	0,01	414
Series C5	31-mai-18	31-mai-21	30-nov.-21	594	62,61	441
Series B5	31-mai-18	31-mai-21	30-nov.-21	594	0,01	441
Series C4	31-mai-17	31-mai-20	30-nov.-20	537	56,78	273
Series B4	31-mai-17	31-mai-20	30-nov.-20	537	0,01	272
					30,25	2 153

La société GPA a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans (respectivement « Series » 4, 5 et 6) :

- Taux de rendement du dividende de 0,57 % ; 0,41 % et 0,67 % ;
- Volatilité attendue de 35,19 % ; 36,52 % et 32,74 % ;
- Taux d'intérêt sans risque de 9,28 % ; 10,07 % ; 9,29 % et 7,32 %.

La juste valeur moyenne des options en circulation s'élève à 56,41 réais brésiliens au 31 décembre 2019.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

	2019		2018	
	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)
<b>Options restantes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 755</b>	<b>26,03</b>	<b>2 539</b>	<b>29,48</b>
<i>Dont options exerçables</i>	-	-	-	-
Attributions	765	30,55	1378	30,91
Options exercées	(1 080)	21,55	(697)	31,96
Options supprimées	(126)	31,75	(229)	38,64
Options expirées	(161)	16,74	(236)	68,62
<b>Options restantes au 31 décembre</b>	<b>2 153</b>	<b>30,25</b>	<b>2 755</b>	<b>26,03</b>
<i>Dont options exerçables</i>	-	-	-	-

#### 9.4 Rémunérations brutes allouées aux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration de la société Rallye

En m€	2019	2018
Avantages à court terme hors charges sociales <sup>(1)</sup>	5	8
Avantages à court terme : charges sociales	1	3
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants		
Paiements en actions <sup>(2)</sup>	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>12</b>

(1) Salaires bruts, primes, avantages en nature et jetons de présence versés par la société et les sociétés qu'elle contrôle.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'attribution d'actions gratuites.

#### 9.5 Effectif moyen du Groupe

	2019	2018 retraité
Cadres	10 993	10 834
Employés	177 389	177 177
Agents de maîtrise	21 364	21 379
<b>Effectif moyen du Groupe (équivalent temps plein)</b>	<b>209 746</b>	<b>209 390</b>

## NOTE 10 IMPOTS

### PRINCIPE COMPTABLE

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires déductibles d'imposition, les reports fiscaux déficitaires, les crédits d'impôts non utilisés et certains retraitements de consolidation.

Les passifs d'impôt différé comptabilisés concernent :

- les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle conformément à la norme IAS 12. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.

Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée des comptes sociaux est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ».

Lorsque les versements effectués aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont fiscalement déductibles, le Groupe comptabilise l'effet d'impôt en compte de résultat.

L'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » sur le résultat n'a pas conduit à des modifications significatives dans les évaluations des incertitudes fiscales prises dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Elle a un effet non significatif de -7 millions d'euros sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une saisine de l'IFRIC a été faite au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 concernant le classement dans la situation financière consolidée des passifs relatifs aux positions fiscales incertaines. En septembre 2019, l'IFRIC a conclu qu'il convient de les présenter telles que des « Dettes d'impôts exigibles » et/ou des impôts différés. Ce classement n'est pas celui qui était retenu par le Groupe, qui classait les provisions d'impôts sur les résultats relatives aux positions fiscales incertaines dans les provisions pour risques et charges. L'application, selon la méthode rétrospective simplifiée c'est-à-dire sans retraitement de l'information comparative, a conduit le Groupe à reclasser 9 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 10.1 Charge d'impôt

#### 10.1.1 Analyse de la charge d'impôt

En m€	2019			2018 retraité		
	France	International	Total	France	International	Total
Impôts exigibles	(46)	(80)	(126)	(90)	(137)	(227)
Autres impôts (CVAE)	(63)		(63)	(61)		(61)
Impôts différés	51	1	52	87	13	100
<b>Produit (charge) total d'impôt au compte de résultat</b>	<b>(58)</b>	<b>(79)</b>	<b>(137)</b>	<b>(64)</b>	<b>(124)</b>	<b>(188)</b>
<b>Impôts sur éléments comptabilisés en "Autres éléments du résultat global" (voir note 13.7.2)</b>	<b>14</b>	<b>(2)</b>	<b>12</b>		<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>(2)</b>		<b>(2)</b>

10.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

En m€	2019	2018 retraité
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(370)</b>	<b>125</b>
Taux d'impôt théorique <sup>(1)</sup>	34,43%	34,43%
<b>Produit (Charge) d'impôt théorique</b>	<b>128</b>	<b>(44)</b>
Effet de l'imposition des filiales étrangères	9	7
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus <sup>(2)</sup>	15	76
Non reconnaissance et dépréciation d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles <sup>(3)</sup>	(107)	(84)
Changement du taux d'impôt sur les sociétés <sup>(4)</sup>	(44)	(36)
CVAE nette d'impôt	(42)	(40)
Non déductibilité de charges financières <sup>(5)</sup>	(33)	(36)
Non-imposition du CICE <sup>(6)</sup>		25
Charge non déductible liée aux pertes de valeur sur actifs	(24)	(34)
Perte de change non déductible <sup>(7)</sup>		(22)
Effet fiscal lié aux distributions brésiliennes <sup>(8)</sup>	9	18
Autres impôts sur distribution <sup>(9)</sup>	(15)	(10)
Déductibilité des coupons TSSDI	10	17
Fiscalisation des titres Mercialis	(3)	(6)
Cessions d'actifs à taux réduit et opérations de périmètre	(14)	2
Autres	(26)	(21)
<b>Produit (charge) d'impôt réel</b>	<b>(137)</b>	<b>(188)</b>

(1) La réconciliation de la charge d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition inchangé de 34,43%.

(2) En 2019, concerne les secteurs E-commerce et France Retail à hauteur respectivement de 11 et 3 m€. En 2018, concernait les secteurs E-commerce et France Retail à hauteur respectivement de 39 et 32m€.

(3) En 2019, concerne les secteurs E-commerce et France Retail à hauteur de respectivement 20 et 29 m€. En 2018, concernait les secteurs E-commerce et Latam Retail à hauteur de respectivement 29 et 10 m€.

(4) En 2019, le principal impact est lié aux cessions de murs et de magasins réalisées au sein du secteur France Retail. En 2018, le principal impact était lié aux cessions de murs de magasins réalisées chez Monoprix.

(5) Certaines législations imposent une limitation forfaitaire des charges financières supportées par les sociétés. Pour les sociétés françaises, jusqu'au 31 décembre 2018, cette limitation consistait à réintégrer 25% de ces charges financières dans le résultat fiscal de l'exercice. Ce dispositif de plafonnement a été réformé et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 un nouveau mécanisme de plafonnement a été mis en place. L'incidence présentée sur les deux exercices porte essentiellement sur le périmètre français.

(6) Voir note 7.3.

(7) En 2018 correspondait à la non déductibilité de la charge relative au recyclage en résultat des réserves de conversion négatives (voir note 7.5).

(8) Distribution de dividendes des entités brésiliennes effectuée sous forme d'intérêt sur capitaux propres (« interest on equity »).

(9) Correspond à la taxation des distributions intragroupes.

## 10.2 Impôts différés

### 10.2.1 Variation des impôts différés actifs

En m€	2019	2018 retraité
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>673</b>	<b>625</b>
(Charge) / Produit de l'exercice	46	67
Effet des variations de périmètre	(1)	5
Reclassement IFRS 5	(26)	(6)
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	54	(21)
Variations constatées directement en capitaux propres	26	1
<b>Au 31 décembre</b>	<b>772</b>	<b>673</b>

La charge / produit d'impôt différé net d'impôt différé passif (note 10.2.2) relatif aux activités abandonnées s'élève respectivement à 46 (produit) et 7 (charge) m€ en 2019 et 2018.

### 10.2.2 Variation des impôts différés passifs

En m€	2019	2018 retraité
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>667</b>	<b>740</b>
(Produit) / Charge de l'exercice	(51)	(26)
Effet des variations de périmètre	(44)	4
Reclassement IFRS 5	1	(10)
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	(6)	(45)
Variations constatées directement en capitaux propres	(0)	3
<b>Au 31 décembre</b>	<b>566</b>	<b>667</b>

10.2.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

En m€	Notes	Net	
		31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité
Immobilisations incorporelles		(599)	(662)
Immobilisations corporelles		(132)	(156)
Actifs au titre de droits d'utilisation nets de passifs de loyers		131	67
Stocks		31	(6)
Instruments financiers		71	33
Autres actifs		(78)	(75)
Provisions		200	212
Provisions réglementées		(89)	(128)
Autres passifs		14	78
Reports fiscaux déficitaires et crédits d'impôt		657	643
<b>Actifs (Passifs) d'impôts différés nets</b>		<b>206</b>	<b>6</b>
Impôts différés actifs	10.2.1	772	673
Impôts différés passifs	10.2.2	566	667
<b>Solde net</b>		<b>206</b>	<b>6</b>

Les intégrations fiscales relatives à Rallye et Casino, Guichard-Perrachon ont généré au titre de 2019 une économie d'impôt respectivement de 10 et 346 m€ (contre 5 et 399 m€ en 2018).

Les déficits fiscaux reportables et crédits d'impôt activés sont localisés principalement au niveau des périmètres Casino, Guichard-Perrachon, Éxito et GPA ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires et crédits d'impôt. Au 31 décembre 2019, ces impôts différés actifs s'élèvent respectivement pour Casino, Guichard-Perrachon, Éxito et GPA à 347, 62 et 117 m€ et les plans de recouvrement s'étalent respectivement jusqu'en 2026, 2024 et 2024.

10.2.4 Impôts différés non reconnus

Au 31 décembre 2019, le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 3 317 m€ (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 880 m€ hors Leader Price) contre 2 913 m€ en 2018 (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 802 m€). Ces déficits sont principalement localisés au sein de l'intégration fiscale de Rallye.

Les échéances des impôts différés actifs liés aux reports fiscaux déficitaires non comptabilisés sont les suivantes :

En m€	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Inférieur à 1 an	1	
Entre 1 et 2 ans	2	
Entre 2 et 3 ans	1	2
Supérieur à 3 ans	1	6
Sans échéance	875	794
<b>Total des impôts différés actifs non reconnus</b>	<b>880</b>	<b>802</b>



## NOTE 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

### PRINCIPE COMPTABLE

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

### 11.1 Goodwill

#### PRINCIPE COMPTABLE

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément au principe comptable « Regroupement d'entreprises » décrit dans la note 4. Les goodwill ne sont pas amortis mais ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites à la note 11.5 « Dépréciation des actifs non courants ». Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

#### 11.1.1 Répartition par activités et secteurs géographiques

En m€	Net au	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité
<b>France Retail <sup>(1)</sup></b>	<b>5 354</b>	<b>6 481</b>
Magasins hypermarchés, supermarchés et proximités	1 405	1 432
Franprix - Leader Price <sup>(2)</sup>	1 599	2 693
Monoprix	1 333	1 323
Divers	22	38
<b>E-commerce (France)</b>	<b>61</b>	<b>61</b>
<b>Latam Retail</b>	<b>3 068</b>	<b>3 135</b>
<i>dont Argentine</i>	64	66
<i>dont Brésil (GPA alimentaire)</i>	2 236	2 272
<i>dont Colombie</i>	505	501
<i>dont Uruguay</i>	263	296
<b>Grande distribution</b>	<b>8 483</b>	<b>9 677</b>
<b>Autres activités</b>		<b>7</b>
<b>Goodwill</b>	<b>8 483</b>	<b>9 684</b>

(1) Dont 1 011 m€ correspondant au goodwill reconnu au niveau de Rallye sur le groupe Casino (note 11.5.1).

(2) Dont 1 106 m€ de goodwill Leader Price détaché en 2019 lors du classement en IFRS 5

#### 11.1.2 Variation de la valeur nette comptable

En m€	2019	2018 retraité
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier, valeur nette cumulée</b>	<b>9 684</b>	<b>10 106</b>
Goodwill constaté au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	18	113
Pertes de valeur de l'exercice	(18)	(1)
Sorties de périmètre	(4)	(4)
Effet des variations de change	(88)	(316)
Reclassements et autres mouvements <sup>(2)</sup>	(1 109)	(214)
<b>Au 31 décembre, valeur nette cumulée</b>	<b>8 483</b>	<b>9 684</b>

(1) Au 31 décembre 2018, la hausse de 113 m€ résulte principalement (a) de prises de contrôles de différents sous-groupes et d'actifs isolés chez Franprix - Leader Price à hauteur de 76 m€ (note 4.2.2), (b) de la prise de contrôle de Sarenza à hauteur de 16 m€ (note 4.2.1).

(2) En 2019, cette ligne reflète le reclassement en actifs détenus en vue de la vente de Leader Price pour 1 106 m€. En 2018, cette ligne reflétait d'une part le reclassement en actifs détenus en vue de la vente du segment France Retail et d'autre part la réévaluation du goodwill du périmètre argentin à hauteur de 61 m€ suite à l'application d'IAS 29.

## 11.2 Autres immobilisations incorporelles

### PRINCIPE COMPTABLE

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des coûts d'obtention de contrats. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie (marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

#### 11.2.1 Composition

En m€	31 décembre 2019			31 décembre 2018 retraité		
	Brut	Amort et perte de valeur	Net	Brut	Amort et perte de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	1 538	(26)	1 512	1 573	(26)	1 547
Logiciels	1 295	(855)	441	1 185	(803)	382
Autres immobilisations incorporelles	505	(161)	344	527	(165)	363
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 338</b>	<b>(1 041)</b>	<b>2 297</b>	<b>3 285</b>	<b>(993)</b>	<b>2 292</b>

#### 11.2.2 Variations des immobilisations incorporelles

En m€	Concessions, marques, licences, enseignes	Logiciels	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 retraité</b>	<b>1 667</b>	<b>363</b>	<b>291</b>	<b>2 321</b>
Variations de périmètre	16		(4)	12
Augmentations et acquisitions	1	66	205	271
Sorties de l'exercice			(3)	(3)
Dotations aux amortissements	(1)	(106)	(53)	(160)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(6)	(6)	(2)	(14)
Effet des variations de change	(98)	(16)		(114)
Reclassements IFRS 5	(32)	(1)	(1)	(34)
Autres reclassements et autres mouvements	1	82	(70)	13
<b>Valeur nette retraité au 31 décembre 2018</b>	<b>1 547<sup>(1)</sup></b>	<b>382</b>	<b>362<sup>(2)</sup></b>	<b>2 292</b>
Variations de périmètre			(5)	(5)
Augmentations et acquisitions	2	66	201	269
Sorties de l'exercice	1	(4)	(4)	(7)
Dotations aux amortissements	(0)	(113)	(64)	(177)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(3)	(2)	(4)	(8)
Effet des variations de change	(14)	(3)		(17)
Reclassement IFRS 5	(21)	(4)	(32)	(56)
Autres reclassements et autres mouvements	(2)	118	(110)	6
<b>Valeur nette au 31 décembre 2019</b>	<b>1 511<sup>(1)</sup></b>	<b>441</b>	<b>345<sup>(2)</sup></b>	<b>2 297</b>

(1) Dont respectivement 1509 m€ et 1525 m€ de marques en 2019 et 2018.

(2) Dont respectivement 113 m€ et 152 m€ de coûts d'obtention de contrat en 2019 et 2018 (note 7.1.2).

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 92 m€ en 2019 contre 65 m€ en 2018.

Au 31 décembre 2019, les immobilisations incorporelles incluent des marques à durée d'utilité indéfinie à hauteur de 1 509 m€ ; elles sont allouées aux groupes d'UGT suivantes :

<i>En m€</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité
<b>Latam Retail</b>	<b>926</b>	<b>939</b>
<i>dont Brésil (GPA alimentaire)<sup>(1)</sup></i>	742	753
<i>dont Colombie</i>	159	157
<i>dont Uruguay</i>	25	28
<b>France Retail</b>	<b>573</b>	<b>577</b>
<i>dont Casino France</i>	1	1
<i>dont Monoprix<sup>(1)</sup></i>	572	57
<b>E-commerce</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

(1) La ventilation des marques par enseigne du Brésil (GPA alimentaire) et de Monoprix se présente ainsi :

<i>En m€</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018 retraité
<b>GPA Alimentaire</b>	<b>742</b>	<b>754</b>
<i>Pão de Açúcar</i>	231	235
<i>Extra</i>	397	404
<i>Assaí</i>	113	115
<i>Autres</i>	1	
<b>Monoprix</b>	<b>572</b>	<b>576</b>
<i>Monoprix</i>	552	552
<i>Autres</i>	20	24

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2019 selon la méthodologie décrite en note 11.5 « Dépréciation des actifs non courants » ; l'incidence est présentée dans cette même note.

### 11.3 Immobilisations corporelles

#### PRINCIPE COMPTABLE

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle.

Les durées d'amortissement pratiquées dans le Groupe sont les suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Terrains	-
Constructions (Gros œuvre)	50 ans
Étanchéité toiture	15 ans
Protection incendie de la coque	25 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Les composants « Étanchéité toiture » et « Protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en « Autres produits et charges opérationnels », au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

### 11.3.1 Composition

En m€	31 décembre 2019			31 décembre 2018 retraité		
	Brut	Amort et pertes de valeur	Net	Brut	Amort et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	960	(75)	885	1 226	(80)	1 146
Constructions et agencements	3 268	(1 232)	2 035	3 742	(1 466)	2 276
Autres immobilisations corporelles	6 288	(4 094)	2 194	6 922	(4 478)	2 444
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 516</b>	<b>(5 401)</b>	<b>5 115</b>	<b>11 890</b>	<b>(6 023)</b>	<b>5 866</b>

### 11.3.2 Variations des immobilisations corporelles

En m€	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>1 868</b>	<b>2 818</b>	<b>2 679</b>	<b>7 365</b>
Variations de périmètre	18	25	34	77
Augmentations et acquisitions	18	175	686	880
Sorties de l'exercice	(65)	(108)	(153)	(326)
Dotations aux amortissements	(4)	(138)	(376)	(518)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(14)	21	(66)	(59)
Effet des variations de change	(56)	(169)	(88)	(313)
Reclassements IFRS 5	(598)	(396)	(177)	(1 171)
Reclassements et autres mouvements	(21)	48	(95)	(68)
<b>Valeur nette retraitée au 31 décembre 2018</b>	<b>1 146</b>	<b>2 276</b>	<b>2 445</b>	<b>5 866</b>
Variations de périmètre	0	(2)	3	1
Augmentations et acquisitions	20	218	631	869
Sorties de l'exercice	(21)	(110)	(57)	(188)
Dotations aux amortissements	(3)	(125)	(349)	(477)
Reprise / (Perte) de valeur nettes	(7)	(9)	(54)	(70)
Effet des variations de change	(23)	(42)	(15)	(80)
Reclassements IFRS 5	(227)	(273)	(275)	(775)
Reclassements et autres mouvements	1	101	(133)	(31)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2019</b>	<b>885</b>	<b>2 035</b>	<b>2 195</b>	<b>5 115</b>

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2019 selon la méthodologie décrite en note 11.5 "Dépréciation des actifs non courants" ; l'incidence est présentée dans cette même note.

### 11.3.3 Capitalisation des coûts d'emprunts

#### PRINCIPE COMPTABLE

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunts sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 5 m€ sur l'exercice 2019 contre 11 m€ sur l'exercice 2018 avec un taux d'intérêt moyen de 6,1% tout comme en 2018.

## 11.4 Immeubles de placement

#### PRINCIPE COMPTABLE

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe ou pris en location par le Groupe et au titre duquel est enregistré un droit d'utilisation, pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

#### 11.4.1 Composition

En m€	31 décembre 2019			31 décembre 2018 retraité		
	Brut	Amort et pertes de valeur	Net	Brut	Amort et pertes de valeur	Net
<b>Immeubles de placement</b>	<b>609</b>	<b>(115)</b>	<b>494</b>	603	(106)	497

#### 11.4.2 Variations des immeubles de placement

En m€	2019	2018
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>497</b>	<b>495</b>
Variations de périmètre	4	1
Augmentations et acquisitions	14	59
Sorties de l'exercice		(1)
Dotations aux amortissements	(14)	(8)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(4)	(1)
Effet des variations de change	(15)	(29)
Reclassement IFRS 5	(7)	(18)
Autres reclassements et autres mouvements <sup>(1)</sup>	19	
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>494</b>	<b>497</b>

(1) Dont 19 de réévaluation en 2019 chez Libertad en application de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste.

Les immeubles de placement s'élèvent à 494 m€ au 31 décembre 2019 dont 72% (soit 356 m€) concernent la filiale Éxito. A la clôture de l'exercice 2018, ils s'élevaient à 497 m€ (dont 69% relatifs à la filiale Éxito).

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

En m€	2019	2018
Produits locatifs des immeubles de placement	86	74
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement :		
- qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(19)	(18)
- qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(33)	(28)

#### Méthode de détermination de la juste valeur des immeubles de placement

Les immeubles de placement se trouvent principalement dans la filiale Éxito au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des immeubles de placement s'élève à 816 m€ (847 m€ au 31 décembre 2018). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes indépendants. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché soutenue par des indicateurs de marché conformément aux standards internationaux d'évaluation et est considérée comme étant une juste valeur de niveau 3.

Par ailleurs, la juste valeur des immeubles de placement classés en actifs détenus en vue de la vente s'élève à 16 m€ au 31 décembre 2019 et concerne essentiellement le secteur France Retail (24 m€ au 31 décembre 2018).

#### 11.5 Dépréciation des actifs non courants

##### PRINCIPE COMPTABLE

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe un indice montrant que l'actif a pu perdre de sa valeur et au minimum une fois par an, en fin d'année, pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Ces tests sont réalisés au sein de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT.

##### Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) et goodwill

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les goodwill constatés lors de regroupements d'entreprises sont alloués à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Ces UGT ou groupes d'UGT représentent le niveau de suivi des goodwill.

##### Tests de dépréciation

Les tests de dépréciations consistent à comparer la valeur recouvrable des actifs ou des UGT à leurs valeurs nettes comptables.

##### Détermination de la valeur recouvrable d'un actif

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

- La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la Grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

- La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée en interne, ou par des experts externes à partir :
  - des flux de trésorerie estimés généralement sur la base d'un plan d'affaires établi sur trois ans, les flux étant au-delà généralement extrapolés sur une période de trois ans par application d'un taux de croissance déterminé par la Direction (habituellement constant).
  - de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisé en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

**Une perte de valeur** est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres charges opérationnelles ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

#### 11.5.1 Pertes de valeur sur les goodwill rattachés aux filiales opérationnelles de Rallye

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) retenues correspondent aux filiales opérationnelles du Groupe. Le goodwill de l'UGT groupe Casino s'élève à 1 011 m€.

La valeur d'utilité des titres Casino repose sur une méthodologie multicritère comprenant :

- une valorisation par la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie net de l'endettement ;
- une valorisation par les multiples boursiers (chiffre d'affaires et agrégats de rentabilité) à laquelle une prime de contrôle de 25 % est appliquée.

Cette méthodologie multicritère intègre des paramètres de marchés par nature évolutifs. En 2019, la valeur d'utilité des titres Casino est calculée à partir d'un taux de croissance à l'infini de 3 % (identique à celui retenu en 2018) et d'un taux d'actualisation de 8,4 % (contre 8,2 % en 2018). Une hausse du taux d'actualisation de 25 points de base ou une baisse de 25 points de base sur le taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale, n'entraînerait pas la comptabilisation d'une perte de valeur.

Le goodwill de la filiale opérationnelle Groupe Go Sport qui s'élevait à 7 m€ a été classé en IFRS 5 au 31 décembre 2019 (note 3 et 4.5).

#### 11.5.2 Tests de dépréciation effectués dans les filiales opérationnelles

Le groupe Casino a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et le Discount, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

Les indices de pertes de valeur utilisés dans le groupe Casino dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

Le groupe Casino utilise également des sources d'information externes (environnement économique, valeur de marché des actifs...).

Les pertes de valeur constatées en 2019 sur les goodwill, les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement s'élevaient à 111 m€ (note 7.5) dont 52 m€ relatifs à des opérations de restructuration (principalement France Retail pour 31 m€ et Latam Retail pour 21 m€) et 59 m€ relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteur France Retail pour 55 m€, E-commerce pour 3 m€ et Latam Retail pour 1 m€).

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2018 avaient conduit le groupe Casino à enregistrer une perte de valeur sur goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles de 68 m€ dont 24 m€ dans le cadre d'opérations de restructuration principalement sur le secteur France Retail et 43 m€ relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteurs France Retail pour 41 m€ et E-commerce pour 4 m€).

### Pertes de valeur sur les goodwill de Casino

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisé en interne en 2019 :

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini 2019 <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation après impôt 2019 <sup>(2)</sup>	Taux de croissance à l'infini 2018 <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation après impôt 2018 <sup>(2)</sup>
France (Grande distribution)	1,7%	5,6%	1,9%	5,6%
France (Autres activités)	1,7% et 2,2%	5,6% et 7,9%	1,9% et 2,4%	5,6% et 7,7%
Argentine	5,0%	21,1%	4,9%	14,4%
Brésil <sup>(3)</sup>	4,8%	8,4%	5,5%	10,1%
Colombie <sup>(3)</sup>	3,0%	8,0%	3,0%	9,0%
Uruguay	7,0%	11,9%	6,1%	11,2%

(1) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre 0% et +1,5% selon la nature d'activité/enseigne et pays de l'UGT.

(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du groupe Casino pour le périmètre France et local pour le périmètre international.

(3) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, Éxito et Cnova s'élève respectivement à 5 202, 1 683 et 856 m€ au 31 décembre 2019. Hormis Cnova, elles sont inférieures à leur valeur d'actif net comptable. S'agissant de GPA et Éxito, le groupe Casino s'est référé à la valeur d'utilité dans la réalisation des tests de dépréciation (voir ci-après).

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, a conduit le groupe Casino à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2019 de 17 m€ liée à l'activité de restauration en France.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le groupe Casino estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de

100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

### 11.5.3 Pertes de valeur sur les marques du groupe Casino

S'agissant des marques, un test consistant à examiner la valeur recouvrable des marques selon la méthode des flux de trésorerie actualisés a été réalisé à la clôture. Les principales marques concernent la filiale GPA. L'enseigne Extra 397 m€ de valeur nette comptable au 31 décembre 2019 est moins sensible au risque de perte de valeur qu'à fin 2018. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée aux termes de ces tests au 31 décembre 2019 et la modification raisonnable des principales hypothèses de ces tests aurait abouti à la même conclusion.

## NOTE 12 STRUCTURE FINANCIERE ET COÛTS FINANCIERS

### PRINCIPE COMPTABLE

#### ACTIFS FINANCIERS

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

Les actifs financiers sont classés selon les trois catégories suivantes :

- coût amorti ;
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (FVOCI) ;
- juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

#### Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »).

Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes attendues au titre du risque de crédit. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Cette catégorie inclut principalement les créances commerciales (sauf les créances sur les établissements de cartes de crédit chez GPA), la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres prêts et créances.

Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés.

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres.

- Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés en OCI. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en OCI sont reclassés en résultat.

Cette catégorie inclut principalement les créances envers les établissements de cartes de crédit du groupe GPA.

- Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en OCI et ne sont jamais reclassés en résultat.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et des titres de participation non consolidés pour lesquels l'option juste valeur par OCI n'a pas été retenue.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

Généralement, le Groupe utilise des comptes rémunérés ou des dépôts à terme de moins de 3 mois.

### **Dépréciation des actifs financiers**

IFRS 9 impose un modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti y compris les instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs sur contrats et les instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI.

Les principaux actifs financiers du Groupe qui sont concernés sont les créances liées aux activités de crédit brésiliennes, les créances commerciales envers les franchisés / affiliés et les créances locatives.

Pour ses créances commerciales, créances locatives et actifs sur contrats, le Groupe applique la mesure de simplification d'IFRS 9 permettant d'estimer, dès la comptabilisation initiale de la créance, les pertes de crédit attendues à maturité à l'aide généralement d'une matrice de dépréciation selon la durée de l'impayé. Pour les autres actifs financiers, le Groupe applique le modèle général.

### **Décomptabilisation d'actifs financiers**

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou,
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
  - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
  - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

### **PASSIFS FINANCIERS**

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

La comptabilisation des « Puts minoritaires » est présentée en note 4.4.1.

### **Passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils font l'objet, le cas échéant, d'une couverture comptable.

Les frais de mise en place, les primes d'émission, les primes de remboursement et les valeurs initiales des dérivés incorporés font partis du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Plusieurs filiales ont des accords d'affacturage inversé (« reverse factoring ») avec des institutions financières afin de permettre à certains fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués.

La politique comptable relative à ces opérations est fonction de la modification ou non des caractéristiques des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, valeur faciale) elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elles s'apparentent à une opération de financement et sont présentées dans la composante « Dettes fournisseurs conventionnés » des dettes financières.

### **Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat**

Ils représentent principalement les instruments dérivés (voir ci-dessous) et les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Le Groupe n'a pas de passifs détenus à des fins de transaction à l'exception de dérivés à la juste valeur par résultat.

### **Passifs financiers hybrides**

Ce sont des instruments financiers composés d'un contrat hôte (par exemple une dette) et d'un dérivé incorporé. Dès l'émission de l'instrument financier le dérivé est dissocié du contrat hôte (split accounting), il est évalué à la juste valeur à chaque arrêté de compte et les variations sont comptabilisées en résultat. La valeur initiale du dérivé est intégrée dans le coût amorti de l'emprunt.

### **Instruments dérivés**

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur.

Dérivés qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IFRS 9 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur d'une dette (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la composante couverte est comptabilisée pour sa juste valeur et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (par exemple emprunt à taux variable swappé à taux fixe, emprunt swappé dans une autre devise, couverture d'un budget d'achat en devise), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la part inefficace et en autres éléments du résultat global pour la part efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures) . La valeur de la composante report / déport des contrats de change à terme est traitée comme un coût de la couverture. Les variations de juste valeur de cette composante sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et recyclées en résultat comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise (application de la méthode du « basis of adjustment »);
- en cas de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère, la variation de juste valeur est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à la comptabilité de couverture
- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».



**Définition de la dette financière nette**

La dette financière nette comprend les emprunts, les dettes financières incluant les dérivés passifs de couverture et des dettes fournisseurs conventionnés, diminués (a) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (b) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (c) des dérivés actifs de couverture, (d) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants et (e) de la part groupe des actifs nets destinés à être vendus au niveau des sous-groupes.

**12.1 Autres actifs financiers courants et trésorerie nette***12.1.1 Autres actifs financiers courants*

<i>En m€</i>	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers		1	39
Actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants		31	41
Comptes séquestres et garanties <sup>(1)</sup>		371	106
<b>Sous Total</b>	12.2	<b>402</b>	<b>186</b>
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	12.5.1	17	34
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>12.6.1</b>	<b>419</b>	<b>220</b>

(1) Dont 193 millions d'euros liés à l'opération de refinancement réalisée en novembre 2019 pour Casino (note 3). Pour Rallye, au 31 décembre 2019, 82m€ de SICAV bloquées en garantie d'une ligne de crédit de 202 m€ et 20,8 m€ de gages-espèces en garantie de dettes bancaires (5,8 m€ en garantie d'une dette / opération dérivée non incluse dans la sauvegarde et 15 m€ sur une dette bancaire). Au 31 décembre 2018, ces gages-espèce s'élevaient à 100 m€.

*12.1.2 Trésorerie nette*

<i>En m€</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Equivalents de trésorerie	1 074	1 184
Trésorerie	2 571	2 617
<b>Trésorerie brute</b>	<b>3 645</b>	<b>3 801</b>
Concours bancaires courants (note 12.4)	(101)	(149)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>3 544</b>	<b>3 652</b>

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe Casino (3 471 m€) ne sont soumis à aucune restriction significative.

Les cautions et garanties bancaires du groupe Casino sont mentionnées en note 7.1.1.

## 12.2 Emprunts et dettes financières

### 12.2.1 Composition de la dette financière nette

Les emprunts et dettes financières s'élevaient à 12 842 m€ au 31 décembre 2019 (12 268 m€ au 31 décembre 2018) et comprennent les éléments suivants :

En m€	Notes	31 décembre 2019			31 décembre 2018 retraité		
		Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	12.2.3	6 661	1 918	8 579	6 623	1 239	7 861
Autres emprunts et dettes financières	12.2.4	1 647	2 599	4 246	2 816	1 585	4 401
Dérivés passifs de couverture de juste valeur <sup>(2)</sup>	12.5.1	10	8	17	3	3	6
<b>Emprunts et dettes financières brutes</b>		<b>8 318</b>	<b>4 524</b>	<b>12 842</b>	<b>9 442</b>	<b>2 827</b>	<b>12 268</b>
Dérivés actifs de couverture de juste valeur <sup>(3)</sup>	12.5.1	(62)	(17)	(78)	(82)	(34)	(116)
Autres actifs financiers	7.8.1 / 7.9.1	(54)	(402)	(456)	(8)	(186)	(195)
Part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente	4.2.1		(1 608)	(1 608)		(1 806)	(1 806)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12.1		(3 645)	(3 645)		(3 801)	(3 801)
<b>Trésorerie active, autres actifs financiers et actifs nets détenus en vue de la vente</b>			<b>(5 253)</b>	<b>(5 253)</b>		<b>(5 607)</b>	<b>(5 607)</b>
<b>Dettes Financière nette</b>		<b>8 202</b>	<b>(1 147)</b>	<b>7 055</b>	<b>9 351</b>	<b>(3 001)</b>	<b>6 351</b>
<i>Dont Périmètre holding</i>				3 000			2 899
<i>Dont Groupe Go Sport</i>							75
<i>Dont France Retail</i>				2 282			2 724
<i>Dont Latam Retail</i>				1 550			1 018
<i>Dont E-commerce</i>				221			199
<i>Dont Latam Electronics</i>							(563)

(1) Dont 6 010 et 2 568 m€ respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2018, dont 6 942 et 919 m€ en France et au Brésil

(2) Dont 11 et, 7m€ respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2018, dont 3, 2 et 1 m€ respectivement en France, en Colombie et au Brésil.

(3) Dont 66 et 13 m€ respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2018, dont 69, 27 et 20 m€ respectivement en France, en Colombie et au Brésil.

Le groupe Casino a défini l'agrégat « Emprunts et dettes financières » comme étant la dette financière brute ajustée des dérivés actifs de trésorerie et des autres actifs financiers. Il s'agit de l'agrégat qui est utilisé pour le calcul des covenants tel que défini dans le nouveau RCF (notes : 3 « opération de refinancement et emploi de financement », 12 « Gestion de la dette moyen et long terme de Casino »). Cet agrégat est respectivement de 9 229 et 8 794 m€ en 2019 et 2018 pour le groupe Casino.

Les dispositions et impacts induits par la procédure de sauvegarde sont décrits en note 2. La dette financière nette du périmètre Rallye holding est de 3 000 m€.

### Cadrage de la dette financière nette du périmètre holding avec le plan de sauvegarde

En m€	31 décembre 2019
Dettes sécurisées par des nantissements de comptes-titres portant sur des actions Casino	1 165
Dettes sécurisées par des nantissements portant sur des actions de filiales de Rallye (autres que Casino)	207
Dettes non sécurisées	1 600
<b>Total des dettes des Plans de sauvegarde</b>	<b>2 972</b>
Dérivés structurés (hors plan de sauvegarde)	223
<b>Total des dettes financières</b>	<b>3 195</b>
Retraitements de consolidation	(2)
Trésorerie et Autres actifs financiers	(193)
<b>Total de la dette financière nette</b>	<b>3 000</b>

La variation de 49 m€ des intérêts courus de la dette rattachée au plan de sauvegarde porte l'encours de 2 923 m€ à 2 972 m€.

En m€	Note	2019	2018 retraité
Emprunts et dettes financières brutes à l'ouverture		12 269	11 865
Dérivés actifs de couverture de juste valeur		(116)	(112)
Autres actifs financiers		(195)	(47)
<b>Endettement financier à l'ouverture (y compris instruments de couverture) retraité</b>		<b>11 958</b>	<b>11 706</b>
Nouveaux emprunts <sup>(1)</sup>		5 186	2 806
Remboursements d'emprunts <sup>(2)</sup>		(4 280)	(2 496)
Variations de juste valeur des emprunts couverts		92	92
Variations des intérêts courus		52	(35)
Ecarts de conversion		(63)	(165)
Variations de périmètre <sup>(3)</sup>		(135)	302
Reclassement des passifs financiers associés à des actifs détenus en vue de la vente		(217)	59
Variations des autres actifs financiers		(247)	(145)
Autres reclassements <sup>(4)</sup>		(38)	(165)
<b>Endettement financier à la clôture (y compris instruments de couverture et de flux de trésorerie)</b>		<b>12 307</b>	<b>11 960</b>
Emprunts et dettes financières à la clôture	12.2.1	12 842	12 268
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	12.2.1	(78)	(116)
Autres actifs financiers	12.2.1	(456)	(195)

(1) En 2019, les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (a) l'émission chez Quatrim, filiale contrôlée à 100% par Casino, Guichard-Perrachon, d'un emprunt obligataire et émission chez Casino, Guichard-Perrachon d'un prêt à terme placé auprès des investisseurs (« Term loan B ») pour un montant total de 1 800 m€ en novembre 2019 décrit en note 3 et (b) l'émission par le sous-groupe GPA d'un emprunt obligataire pour 8 000 millions de réais soit 1 812 m€ essentiellement suite à l'opération Europe (note 3) et de « promissory notes » de 1 600 millions de réis soit 362 m€ ainsi que des emprunts bancaires pour 2 168 millions de réis soit 491 m€, (c) la mise en place de financements au niveau du périmètre holding Rallye de 600 m€.

En 2018, les nouveaux emprunts comprenaient principalement les opérations décrites ci-après : (a) chez Casino, Guichard-Perrachon les placements obligataires de 200 m€ et chez Rallye 95 millions de francs suisse (80 m€), (b) l'émission chez GPA de trois emprunts obligataires pour 2 000 millions de réais soit 464 m€ ainsi que des nouveaux emprunts bancaires pour 1 168 millions de réis soit 271 m€, (c) la souscription par Ségisor d'un emprunt de 400 m€ et (d) l'utilisation chez Rallye et Éxito de lignes de crédit pour respectivement 950 m€ et 500 milliards de pesos colombiens soit 143 m€.

(2) En 2019, les remboursements d'emprunts sont liés principalement à Casino, Guichard-Perrachon, Quatrim et Casino Finance pour 1 560 m€ (dont (a) rachats des titres obligataires pour 784 m€ en novembre 2019 décrit en note 3 et (b) remboursement d'un emprunt obligataire pour 675 m€ en août 2019), Éxito et Ségisor pour respectivement 1 160 m€ et 204 m€ (dont 198 m€ suite à l'opération de simplification de la structure du groupe Casino en Amérique latine (note 3)), GPA pour 717 m€ et Rallye pour 300 m€.

En 2018, les remboursements d'emprunts étaient liés principalement à Rallye pour 956 m€ (dont (a) le remboursement d'emprunts obligataires pour 670 m€ dont un remboursement anticipé (note 2), (b) le remboursement d'emprunts pour 62 m€ et (c) la tombée de titres négociables à court terme « NEU CP » pour 223 m€) et Casino, Guichard-Perrachon pour 516 m€ (dont (a) rachats des titres obligataires pour 135 m€ et (b) remboursement d'un emprunt obligataire pour 348 m€), GPA pour 583 m€ et Éxito pour 240 m€.

(3) En 2019, les flux de trésorerie de financement se résument par un encaissement net de 485 m€ ; ils sont composés de remboursements d'emprunts pour 4 273 m€ et d'intérêts nets versés hors intérêts de passifs de loyers pour 429 m€ (note 5.9) compensés à hauteur de 5187 m€ par de nouveaux emprunts. En 2018, les flux de trésorerie de financement se résument par un décaissement net de 202 m€ ; ils étaient composés de remboursements d'emprunts pour 2 494 m€ et d'intérêts nets versés hors intérêts de passifs de loyers pour 513 m€ (note 5.9) compensés à hauteur de 2 806 m€ par de nouveaux emprunts.

(4) Dont respectivement -97 et -50 m€ en 2019 relatifs aux contrats de TRS portant sur les titres de Mercialys (note 4.1.1) et Via Varejo (note 3). Le TRS Via Varejo émis en 2019 a été dénoué en juin 2019.

En 2018 : dont respectivement 198 et 49 m€ en 2018 relatifs aux contrats de TRS mis en place sur l'exercice et portant sur les titres de Mercialys et Via Varejo.

(5) Dont -20 m€ de variation des concours bancaires courants en 2019.

(6) Les variations des titres négociables court terme « NEU CP » sont présentés nettes dans ce tableau

### 12.3 Détail des emprunts obligataires

<i>En m€</i>	Devise	Montant nominal (1)	Taux d'intérêt d'émission (2)	Date d'émission	Date d'échéance	31 décembre 2019 (3)	31 décembre 2018 (3)
<b>Rallye</b>		<b>1 170</b>				<b>1 160</b>	<b>1 453</b>
EMTN 2019	EUR		4,25%	mars-13			300
Emprunt obligataire 2020	EUR	4	1,00%	oct.-13	(4)	4	4
Emprunt obligataire 2020	CHF	67	4,00%	nov.-16	(4)	66	66
EMTN 2021	EUR	465	4,00%	avr.-14	(4)	469	468
Emprunt obligataire 2022	EUR	200	5,25%	oct.-16	(4)	188	183
EMTN 2023	EUR	350	4,37%	mai-17	(4)	348	348
Emprunt obligataire 2024	CHF	84	3,25%	févr.-18	(4)	84	84
<b>Casino, Guichard Perrachon</b>		<b>3 878</b>				<b>4 059</b>	<b>5 490</b>
Emprunt obligataire 2019	EUR		4,41%	août-12;avr-13	août-19		681
Emprunt obligataire 2020 (5)	EUR	257	5,24%	mars-12	mars-20	258	507
Emprunt obligataire 2021 (5)	EUR	597	5,98%	mai-11	mai-21	611	884
Emprunt obligataire 2022 (5)	EUR	452	1,87%	juin.-17; janv-18	juin.-22	447	732
Emprunt obligataire 2023	EUR	720	4,56%	janv-13;mai-13	janv.-23	762	766
Emprunt obligataire 2024	EUR	900	4,50%	mars-14	mars-24	950	941
Emprunt obligataire 2025	EUR	444	3,58%	déc.-14	févr.-25	469	451
Emprunt obligataire 2026	EUR	508	4,05%	août-14	août-26	562	530
<b>Quatrim</b>	<b>EUR</b>	<b>800</b>	5,88%	nov.-19	janv.-24	<b>791</b>	
<b>GPA</b>		<b>2 585</b>				<b>2 569</b>	<b>919</b>
Emprunt obligataire 2019	BRL		97,5% CDI	déc.-16	déc.-19		227
Emprunt obligataire 2020	BRL	239	96,0% CDI	avr.-17	avr.-20	239	242
Emprunt obligataire 2020	BRL	11	CDI + 0,72%	juil.-19	juil.-20	11	
Emprunt obligataire 2020	BRL	221	CDI + 1,60%	sept.-19	août-20	221	
Emprunt obligataire 2021	BRL	177	104,75% CDI	janv.-18	janv.-21	177	180
Emprunt obligataire 2021	BRL	155	106,0% CDI	sept.-18	sept.-21	155	158
Emprunt obligataire 2021	BRL	11	CDI + 0,72%	juil.-19	juil.-21	11	
Emprunt obligataire 2021	BRL	443	CDI + 1,74%	sept.-19	août-21	443	
Emprunt obligataire 2022	BRL	111	107,4% CDI	sept.-18	sept.-22	111	112
Emprunt obligataire 2022	BRL	177	105,75% CDI	janv.-19	janv.-22	177	
Emprunt obligataire 2022	BRL	11	CDI + 0,72%	juil.-19	juil.-22	11	
Emprunt obligataire 2022	BRL	443	CDI + 1,95%	sept.-19	août-22	443	
Emprunt obligataire 2023	BRL	55	CDI + 0,72%	juil.-19	juil.-23	55	
Emprunt obligataire 2023	BRL	443	CDI + 2,20%	sept.-19	août-23	426	
Emprunt obligataire 2024	BRL	44	CDI + 0,72%	juil.-19	juil.-24	44	
Emprunt obligataire 2025	BRL	44	CDI + 0,72%	juil.-19	juil.-25	44	
<b>Total emprunts obligataires</b>						<b>8 579</b>	<b>7 861</b>

(1) Correspond au montant nominal des emprunts obligataires en cours à la clôture.

(2) En France les emprunts obligataires sont émis sur la base d'un taux fixe. Les emprunts brésiliens sont émis sur la base de taux variables : CDI (Certificado de depósito interbancário).

(3) Les montants ci-dessus incluent le cas échéant la composante de réévaluation liée aux couvertures de juste valeur ; les montants sont présentés hors intérêts courus.

(4) Dans le cadre du Plan de sauvegarde et selon IAS 1 les emprunts obligataires ont été reclassés provisoirement en dette courante.

(5) En novembre 2019, les souches obligataires à échéance 2020, 2021 et 2022 ont été rachetées partiellement à hauteur respectivement de 239, 253 et 292 m€

## 12.4 Détail des autres emprunts et dettes financières

<i>En m€</i>	Montant nominal (1)	Taux	Date d'émission	Échéance	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Périmètre Rallye</b>					<b>2 033</b>	<b>1 832</b>
Emprunts bancaires (2)	440	Fixe / variable		(2)	439	539
Crédits syndiqués - lignes de crédit	1 231	variable		(2)	1 231	1 080
Autres emprunts (3)	231	variable		juin-22	231	64
Titres négociables à court terme "NEU CP"	59	fixe		(2)	59	92
Intérêts courus (8)				(2)	73	46
Concours bancaires (7)				(2)		11
<b>Casino</b>					<b>2 214</b>	<b>2 569</b>
<b>France</b>					<b>1 219</b>	<b>520</b>
Term loan B(5)	1 000	variable	nov.-19	janv.-24	959	
Titres négociables à court terme "NEU CP" (Casino, Guichard-Perrachon)	129	fixe	(4)	(4)	129	221
TRS Mercialys (Casino Guichard-Perrachon)	102	variable	juil.-18	dec-20	102	198
Autres (6)					29	100
<b>International</b>					<b>995</b>	<b>2 049</b>
GPA	436	variable(9)/fixe(10)	jun-13 à dec.-19	janv.20 à mai-27	431	223
TRS Via Varejo (GPA)		variable	déc.-18	avr.-19		49
Exito	70	variable (9)	jun.-17 à dec.-19	mars.-20 à jun.-22	71	1 048
Ségisor	196	variable	juin-18	déc.-21	195	397
Autres						10
Concours bancaires (7)					101	138
Intérêts courus (8)					197	183
<b>Total emprunts bancaires</b>					<b>4 246</b>	<b>4 401</b>
<b>Dont à taux variable</b>					<b>3 685</b>	<b>3 355</b>

(1) Correspond au montant nominal au 31 décembre 2019

(2) Dans le cadre du Plan de sauvegarde et selon IAS 1 les emprunts obligataires ont été reclassés provisoirement en dette courante.

(3) Au 31 décembre 2019 correspond aux opérations de dérivés structurés. Ces opérations seront remboursées à hauteur de 50% au plus tard le 30 juin 2021, le solde devant être remboursé au plus tard le 31 décembre 2022. Ces opérations ont fait l'objet d'une renégociation détaillée en note 2.

(4) Ces titres négociables à court terme « NEU CP » sont des financements qui ont une durée inférieure à douze mois.

(5) Cet emprunt est rémunéré sur la base du taux Euribor (flooré à zéro) + marge de 5,5%

(6) Dont 11 m€ relatifs à Cdiscount en 2019 (au 31 décembre 2018 : 12 m€ et 75 m€ relatifs respectivement à Cdiscount et Franprix Leader Price )

(7) Au 31 décembre 2019, les concours bancaires sont localisés en France.

(8) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires. Ces intérêts courus concernent principalement Casino, Rallye et GPA, pour respectivement 136, 73 et 61 m€ au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2018 Casino, Guichard-Perrachon, Rallye et GPA contribuaient pour respectivement 159, 46 et 19 m€.

(9) Les emprunts à taux variable sont majoritairement et respectivement rémunérés sur la base du CDI pour GPA et IBR pour Exito.

(10) Au 31 décembre 2019 il n'y a plus de financement à taux fixe (au 31 décembre 2018 : 8 m€).

## Détail des Lignes Bancaires confirmées 2019 et 2018

En m€	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes syndiquées - Casino, Guichard-Perrachon, Casino Finance, Monoprix <sup>(1)</sup>	Variable <sup>(1)</sup>		2 220	2 220	
Autres lignes bancaires confirmées <sup>(4)</sup>	Variable <sup>(3)</sup>	389	111	500	54
<b>Total au 31 décembre 2019</b>		389	2 331	2 720	54

En m€	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes syndiquées - Casino, Guichard-Perrachon <sup>(1)</sup>	Variable <sup>(1)</sup>		1 855	1 855	
Lignes bilatérales - Casino, Guichard-Perrachon	Variable <sup>(2)</sup>	175	265	440	
Autres lignes bancaires confirmées <sup>(4)</sup>	Variable <sup>(3)</sup>	225	911	1 136	27
<b>Total au 31 décembre 2018</b>		400	3 031	3 431	27

(1) En 2019, les lignes syndiquées comprennent (a) le RCF de 2 000 m€ à échéance octobre 2023 (octobre 2022 si la souche obligataire à échéance janvier 2023 n'est pas refinancée à cette date) rémunéré sur la base du taux Euribor limité à zéro, augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio « emprunts et dettes financières »/EBITDA des segments France Retail et E-commerce ainsi que de la holding Ségisor (avec un maximum de 3,50%), (b) une ligne de 198 m€ à échéance février 2021 rémunérée sur la base du taux Euribor augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio DFN/EBITDA du groupe et (c) une ligne de 25 millions de dollars US à échéance juillet 2022 rémunérée sur la base du taux US Libor, augmenté d'une marge variant selon le niveau du ratio DFN/EBITDA du Groupe.  
En 2018, les lignes syndiquées comprenaient la ligne de 1 200 m€ à échéance février 2021 et la ligne de 750 millions de dollars US à échéance juillet 2022 qui étaient rémunérées sur la base du taux Euribor pour les tirages en euro ou du taux US Libor pour les tirages en dollar correspondant à la période de tirage, augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio DFN/EBITDA du groupe Casino.

Suite à l'opération de refinancement menée en novembre 2019, Casino, Guichard-Perrachon ne détient plus de lignes bilatérales au 31 décembre 2019. Ces lignes ont majoritairement été refinancées dans le nouveau RCF. En 2018, les lignes bilatérales étaient rémunérées sur la base du taux Euribor correspondant à la période de tirage, augmenté d'une marge. Pour certaines lignes, la marge variait selon le montant du tirage (pour 240 m€ de lignes) et / ou le niveau du ratio DFN/EBITDA (pour 250 m€ de lignes). Une des lignes avait une marge partiellement indexée sur la notation RSE Sustainalytics.

Les autres lignes sont rémunérées selon le taux de référence (dépendant de la devise de la ligne) + une marge. Pour certaines lignes, la marge varie selon le niveau du ratio DFN/EBITDA de la filiale et le montant du tirage (pour 111 m€ de lignes)

En 2019, les autres lignes bancaires confirmées concernent Monoprix, GPA et Exito à hauteur respectivement de 111, 199 et 190 m€. En 2018, les autres lignes bancaires confirmées concernent Monoprix, GPA et Exito à hauteur respectivement de 570, 405 et 161 m€.

### 12.5 Résultat financier

#### PRINCIPE COMPTABLE

**Le coût de l'endettement financier net** est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des financements pendant la période, notamment les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents (y compris la part inefficace), la charge d'intérêts attachée aux contrats de location-financement, ainsi que les coûts liés aux dettes fournisseurs conventionnés

**Les autres produits et charges financiers** comprennent : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

12.5.1 Coût de l'endettement financier net

En m€	2019	2018 retraité
Résultats de cession des équivalents de trésorerie		
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	39	37
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>39</b>	<b>37</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture <sup>(1)</sup>	(515)	(478)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(515)</b>	<b>(478)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(476)</b>	<b>(441)</b>
<i>Dont périmètre holding</i>	<i>(120)</i>	<i>(122)</i>
<i>Dont France retail</i>	<i>(161)</i>	<i>(141)</i>
<i>Dont Latam Retail</i>	<i>(184)</i>	<i>(169)</i>
<i>Dont E commerce</i>	<i>(12)</i>	<i>(10)</i>

(1) Les charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture 2019 comprennent onze mois de coût de la dette avant opération de refinancement et un mois de coût de la dette après opération de refinancement (note 3).

12.5.2 Autres produits et charges financiers

En m€	2019	2018 retraité
Produits financiers de participations	1	
Gains de change (hors opérations de financement)	53	34
Produits d'actualisation et de désactualisation	1	2
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture <sup>(1)</sup>	106	11
Variation positive de juste valeur des actifs financiers	1	2
Autres produits financiers <sup>(2)</sup>	106	79
<b>Total Autres produits financiers</b>	<b>267</b>	<b>128</b>
Pertes de change (hors opérations de financement)	(63)	(44)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(6)	(7)
Intérêts financiers sur les passifs de loyers (note 8.1.2)	(268)	(218)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture <sup>(1)</sup>	(141)	(59)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers <sup>(1)</sup>	(9)	(3)
Coût de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	(77)	(81)
Charges liées à l'hyper inflation en Argentine	(10)	(13)
Autres charges financières	(114)	(83)
<b>Total Autres charges financières</b>	<b>(688)</b>	<b>(509)</b>
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>(421)</b>	<b>(382)</b>

(1) En 2019, la charge nette de 44 m€ reflète principalement (a) la variation de valeur du TRS GPA (-6 m€) et du forward GPA (-9 m€) ainsi que des dividendes et des coûts de portage associés à ces instruments pour respectivement +2 et -13 m€ et (b) les incidences liées à d'autres instruments dérivés pour -7 m€.

En 2018, la charge nette de 50 m€ reflète principalement (a) la variation de valeur du TRS GPA (+5 m€), des TRS Mercialys contractés par Rallye (-7 m€) et du forward GPA (-17 m€) ainsi que des dividendes et des coûts de portage associés à ces instruments pour respectivement +3 et -14 m€ et (b) les incidences liées à d'autres instruments dérivés pour -3 m€.

(2) Dont 45 m€ d'intérêts relatifs aux crédits des taxes PIS & COFINS chez GPA en 2019. En 2018 : dont 101 millions de réais (soit 23 m€) au titre des intérêts reconnus sur la créance Paes Mendonça chez GPA.

## TRS et forward GPA

Le groupe Casino a signé avec des établissements financiers des contrats de TRS et forward portant sur des actions de GPA qui ont tous pour caractéristique d'être sans livraison physique des titres, le dénouement se faisant en numéraire. Les contrats prévoient que les contreparties bancaires de ces instruments vendront ces titres sur le marché à la fin de la vie des instruments. En cas de dénouement, le Groupe reçoit ou verse la différence entre le produit de revente et les montants décaissés par la contrepartie bancaire pour acquérir les titres en début de vie des instruments. Ces contrats donnent au Groupe les bénéfices économiques de la propriété des titres (exposition financière à l'évolution des cours de bourse des filiales et encaissement des dividendes), en revanche le Groupe n'a pas la propriété juridique des titres et ne dispose pas des droits de vote attachés. Les contrats sont les suivants :

- En décembre 2011, le groupe Casino a contracté avec un établissement financier un TRS portant sur 7,9 millions d'ADR GPA (actions de préférence cotées aux États-Unis) ayant une maturité initiale de 2,5 ans. Le contrat a fait l'objet d'une extension le 23 décembre 2016 puis le 27 octobre 2017. L'instrument porte désormais un intérêt d'Euribor 3 mois + 1,99% et est à échéance juin 2020 avec un début de dénouement le 1<sup>er</sup> avril 2020. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Au 31 décembre 2019, l'instrument porte sur 7,8 millions de titres (soit 2,9% du capital de GPA) et un notionnel de 332 m€ et présente une juste valeur de -177 m€ (contre 7,8 millions de titres, 332 m€ de notionnel et -172 m€ de juste valeur au 31 décembre 2018).  
La juste valeur de cet instrument est déterminée sur la base d'une approche liquidative à la date de clôture en prenant une hypothèse de revente par les établissements financiers au cours de bourse spot. Une appréciation de 10% du cours de l'action aurait conduit à une réduction de la perte au titre de l'exercice à hauteur de 15 m€. Une dépréciation de 10% du cours de l'action aurait conduit à la même incidence mais de sens contraire.
- Le groupe Casino a contracté fin décembre 2012 avec un établissement financier un forward portant sur 5,8 millions d'actions GPA ayant une maturité initiale de 2 ans. Le contrat a fait l'objet d'une extension et d'une réduction du nominal de 105 millions de dollars US (soit 95 m€) décaissés le 28 juillet 2016 puis de nouvelles extensions en juin 2017. L'instrument, qui portait sur 5,8 millions de titres au 31 décembre 2018, a été dénoué entre août et décembre 2019. Le montant décaissé en 2019 s'élève à 109 m€ (contre une juste valeur de -101 m€ au 31 décembre 2018).

## TRS Mercialys

Au cours du deuxième semestre les deux TRS Mercialys ont été dénoués. La société a comptabilisé une variation de juste valeur de -1,8 m€.

## 12.6 Juste valeur des instruments financiers

### PRINCIPE COMPTABLE

Les actifs et passifs financiers inscrits dans les comptes à leur juste valeur font l'objet d'une classification selon leur méthode d'évaluation (note 12.4.2). Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;

- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;

- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une Bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (notamment les investissements dans les fonds de private equity ainsi que les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.



**Actifs financiers**

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des actifs financiers selon les catégories de la norme IFRS 9.

En m€	Valeur des actifs financiers	Ventilation par catégorie d'instrument			
		Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI	Instruments de couverture comptable	Actifs financiers au coût amorti
<b>31 décembre 2019</b>					
Autres actifs non courants <sup>(1)</sup>	461	57	38	62	304
Clients et comptes rattachés	836		22		814
Autres actifs courants <sup>(1)</sup>	679		1		678
Autres actifs financiers courants	419	6		17	396
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 645	17			3 628

En m€	Valeur des actifs financiers	Ventilation par catégorie d'instrument			
		Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI	Instruments de couverture comptable	Actifs financiers au coût amorti
<b>31 décembre 2018 retraité</b>					
Autres actifs non courants <sup>(1)</sup>	461	57	38	62	304
Clients et comptes rattachés	836		22		814
Autres actifs courants <sup>(1)</sup>	656		1		655
Autres actifs financiers courants	419	6		17	396
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 645	17			3 628

(1) Hors actifs non financiers

**Passifs financiers**

En m€	Valeur des passifs financiers	Ventilation par catégorie d'instrument		
		Passifs valorisés au coût amorti	Passifs liés aux "puts sur minoritaires"	Instruments dérivés
<b>31 décembre 2019</b>				
Emprunts obligataires	8 579	8 579		
Autres emprunts et dettes financières	4 263	4 246		17
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	166		166	
Passifs de loyers	4 678	4 678		
Dettes fournisseurs	6 603	6 603		
Autres dettes <sup>(1)</sup>	2 009	1 774		235
<b>31 décembre 2018 retraité</b>				
Emprunts obligataires	7 861	7 861		
Autres emprunts et dettes financières	4 407	4 401		6
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	188		188	
Passifs de loyers	385	385		
Dettes fournisseurs	6 782	6 782		
Autres dettes <sup>(1)</sup>	2 103	1 791		311

(1) Hors passifs non financiers.

12.6.2 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des actifs et des passifs consolidés, autres que ceux dont les valeurs comptables correspondent à des approximations raisonnables des justes valeurs tels que les créances clients, les dettes fournisseurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les concours bancaires. La juste valeur des immeubles de placement et des actifs nets détenus en vue de la vente de Via Varejo est présentée respectivement aux notes 11.4. et 4.5.1.

31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs</b>					
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	41	41	1		40
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI <sup>(1)</sup>	61	61	14	22	25
Dérivés actifs de couverture de juste valeur <sup>(2)</sup>	78	78		78	
Dérivés de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net <sup>(2)</sup>	1	1		1	
Autres dérivés actifs	22	22	9	6	7
<b>Passifs</b>					
Emprunts obligataires <sup>(3)</sup>	8 579	7 465	5 049	2 416	
Autres emprunts et dettes financières <sup>(4)</sup>	4 246	4 170	1 957	2 213	
Passifs de loyers	4 679	4 679		4 679	
Dérivés passifs de couverture de juste valeur <sup>(2)</sup>	17	17		17	
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net <sup>(2)</sup>	41	41		41	
Autres dérivés passifs	194	194		194	
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(5)</sup>	166	166			166

31 décembre 2018 (en m€)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs</b>					
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	35	35	1		34
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI <sup>(1)</sup>	86	86	27	28	32
Dérivés actifs de couverture de juste valeur <sup>(2)</sup>	116	116		116	
Dérivés de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net <sup>(2)</sup>	8	8		8	
Autres dérivés actifs	20	20	11		9
<b>Passifs</b>					
Emprunts obligataires <sup>(3)</sup>	7 861	7 710	6 803	907	
Autres emprunts et dettes financières <sup>(4)</sup>	4 401	4 412		4 412	
Passifs de loyers	4 384	4 384		4 384	
Dérivés passifs de couverture de juste valeur <sup>(2)</sup>	6	6		6	
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net <sup>(2)</sup>	15	15		15	
Autres dérivés passifs	296	296		296	
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(5)</sup>	188	188			188

(1) La juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur est généralement déterminée en utilisant les techniques d'évaluation usuelles. Les actifs financiers pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable ne sont pas présentés dans cette note.

(2) Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Les dérivés de couverture de juste valeur sont quasi intégralement adossés à des emprunts financiers.

(3) La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires Casino cotés sur la base du dernier prix de marché à la date de clôture.

(4) La juste valeur des autres emprunts du Groupe a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en date de clôture.

(5) La juste valeur relative aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle est déterminée en appliquant les formules de calcul du contrat et est, le cas échéant, actualisée ; ces formules sont considérées comme représentatives de la juste valeur et utilisent notamment des multiples de résultat net (note 4.4.1).

Concernant le périmètre Rallye Holding, le traitement comptable de la dette rééchelonnée est en cours d'étude.

## 12.7 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de taux d'intérêt, de change, sur actions), de contrepartie et de liquidité.

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction du Corporate Finance, rattachée à la Direction financière Groupe. Cette équipe gère l'ensemble des expositions financières, en coordination avec les directions financières des principales filiales du Groupe. Elle est responsable du reporting à l'attention de la Direction Générale.

Au niveau du Groupe Casino, le contrôle des politiques de financement, d'investissement de la trésorerie et de gestion des risques financiers sont réalisés par la Direction du Corporate Finance Groupe en coordination avec les Directions financières des filiales, en s'appuyant sur des principes de prudence et d'anticipation, particulièrement en matière de gestion des contreparties et du risque de liquidité. Le suivi des opérations significatives est individualisé.

Un guide, établi par la Direction du Corporate Finance Groupe, spécifiant les bonnes pratiques de financement, de placement de la trésorerie et de couverture des risques financiers est diffusé aux Directions financières des filiales. Ce guide précise à la fois les principes à appliquer pour la mise en place de financement au sein des filiales, les critères de sélection des partenaires bancaires, les instruments de couverture appropriés ainsi que les niveaux d'autorisations nécessaires.

La situation des entités françaises et internationales du Groupe fait l'objet d'un suivi continu et d'un reporting hebdomadaire des positions de trésorerie réelles et prévisionnelles. Les autres risques financiers auxquels le Groupe est exposé, notamment le risque de taux, le risque de change associé aux opérations financières ou le risque de contrepartie bancaire, sont quantifiés et analysés dans le cadre d'un reporting mensuel transmis à la Direction générale, incluant également des plans d'action lorsque des risques importants sont identifiés.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux, des options de taux (caps, floors, swaptions), des swaps de devises et des opérations de change à terme et des options de change. Il s'agit principalement d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang. La majorité de ces instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture. Cependant, afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de ses expositions de taux ou de change, le Groupe a la possibilité d'avoir une part, minoritaire et strictement encadrée, de spéculatif dans la gestion de ses couvertures, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de corporates.

### 12.7.1 Synthèse des instruments dérivés

Tous les instruments dérivés figurant dans l'état de la situation financière se décomposent ainsi :

En m€	Notes	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Actif</b>						
Dérivés - à la juste valeur par le résultat	12.4.2		6	16	22	20
Dérivés - couverture de flux de trésorerie	12.4.2		1		1	7
Dérivés - couverture de juste valeur	12.2 / 12.4.2		69	10	78	116
<b>Total dérivés actifs</b>			<b>69</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>144</b>
<i>dont non courant</i>	7.9		62	16	77	102
<i>dont courant</i>	7.8 / 12.1		7	17	24	41
<b>Passif</b>						
Dérivés - à la juste valeur par le résultat	12.4.2		4	4	187	296
Dérivés - couverture de flux de trésorerie	12.4.2		41		41	15
Dérivés - couverture de juste valeur	12.2 / 12.4.2		11	7	17	6
<b>Total dérivés passifs</b>			<b>56</b>	<b>11</b>	<b>187</b>	<b>317</b>
<i>dont non courant</i>	7.10 / 12.2		50	10	59	308
<i>dont courant</i>	7.10 / 12.2		6	10	193	9

Au 31 décembre 2019, les dérivés de couverture de juste valeur présentent un solde net de 61 m€ (montant notionnel 4 372 m€). Ils se décomposent en (a) des dérivés « risque de taux » en France pour 55m€ ainsi que (b) des dérivés « risque de change » et « risque de taux » au Brésil pour 6 m€ pour des montants notionnels de respectivement 4 160 et 211 m€. L'intégralité de ces dérivés de change et de taux est adossée à des emprunts bancaires ou obligataires libellés soit dans la même devise soit dans une devise différente de celle de l'entité qui emprunte. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de juste valeur n'est pas significative.

Au 31 décembre 2019, la réserve de couverture de flux de trésorerie futurs incluse dans les capitaux propres représente un solde débiteur de 32 m€ (solde débiteur de 8 m€ net d'impôt au 31 décembre 2018). Ces dérivés sont liés (a) au périmètre France et sont en relation avec des achats de marchandises dans des devises autres que l'euro (principalement le dollar), représentant une couverture d'achats futurs pour un montant notionnel de 148 millions de dollars US (132m€ – note 12.5.3) et (b) au périmètre colombien pour un montant notionnel de 55 m€. Par ailleurs, pour la France la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, en termes de couverture de taux, est appliquée pour des emprunts à taux variable pour un montant notionnel de 1 559 m€ au 31 décembre 2019. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens IFRS 9 s'élève à -173 m€ au 31 décembre 2019 (-268 € au 31 décembre 2018) ; ils portent essentiellement sur les instruments de TRS sur les titres de GPA à hauteur de -177 m€ au titre de 2019 (2018 : -272 m€) (note 12.3.2).

L'évaluation des dérivés au 31 décembre 2019 a été effectuée en prenant en compte l'ajustement de crédit de valeur (CVA) et l'ajustement de débit de valeur (DVA) conformément à IFRS 13. L'incidence de ces ajustements est non significative.

### 12.7.2 Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

La dette brute en France du Groupe est principalement composée d'émissions obligataires émises à taux fixe et du Term Loan B (6 849 m€ et 1 000 m€ de montant nominal à fin décembre 2019 – note 12.2.3). Cette dette obligataire peut faire l'objet d'une couverture à travers des swaps de taux qui la variabilise, mis en place le plus souvent à la date d'émission ; ces couvertures sont toutes qualifiées de couverture comptable.

Au 31 décembre 2019, le groupe Casino dispose d'un portefeuille résiduel de 56 swaps et options de taux contractés avec une dizaine de contreparties bancaires. La maturité de ces instruments s'échelonne entre 2020 et 2026.

Cette dette obligataire au 31 décembre 2019 après la gestion du risque de taux reste à taux fixe pour 39 % (2 641 m€), à taux variable pour 61% (4 208 m€) dont 23 % à taux variable capé ou flooré pour 46% (1 607 m€).

<i>En m€</i>	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Emprunts obligataires à taux variables Casino, Guichard Perrachon <sup>(1)</sup>		2 601	1 814
Emprunts obligataires à taux variables cappés Casino, Guichard Perrachon <sup>(1)</sup>		607	1 847
Term loan B		959	0
Emprunts obligataires à taux variables Rallye <sup>(1)</sup>	12.2.3	0	365
Emprunts obligataires à taux variables du Brésil <sup>(2)</sup>	12.2.3	2 585	921
Autres emprunts et dettes financières à taux variable <sup>(3)(4)(5)</sup>	12.2.4	2 717	3 225
<b>Total dette à taux variables</b>		<b>9 469</b>	<b>8 172</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	12.1.2	<b>(3 645)</b>	<b>(3 800)</b>
Position nette à taux variables		<b>5 823</b>	<b>4 371</b>
Variation des frais financiers de 1%		<b>50</b>	<b>31</b>
Coût de l'endettement financier net	12.3.1	476	442
<b>Impact variation frais financiers</b>		<b>10,56%</b>	<b>7,19%</b>

(1) Correspond aux dettes obligataires à taux fixe et Term loan B pour un montant nominal de 6 849 m€ (2018 : 6 808 m€) (note 12.2.3) pour lesquelles un montant nominal de 4 208 m€ (2018 : 4 026 m€) fait l'objet, après swap, d'une exposition à taux variable dont un montant de 1 607 m€ à taux variable capé ou flooré.

(2) Montant nominal

(3) Hors intérêts courus

(4) Concernant le Brésil, comprend des dettes financières émises en réais, en dollars ou en euros pour un montant nominal de 1 947 millions de réais (431m€) qui ont été swappées en réais à taux variables (2018 : 974 millions de réais soit 219 m€).

(5) Concernant la Colombie, comprend des dettes financières émises en dollars ou en pesos pour un montant de 259 milliards de pesos (70 m€) qui ont été swappées en pesos à taux variable (2018 : 1 860 milliards de pesos soit 499 m€ qui ont été swappés à taux variable).

À structure d'endettement financier net et politique de gestion constante, une hausse annuelle uniforme des taux de 100 points de base aurait conduit à une augmentation de 10,56% du coût de l'endettement (soit une hausse de 51 m€). Une baisse des taux de 100 points de base aurait conduit à une diminution de 6,84% du coût de l'endettement (soit une baisse de 33 m€). Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

### 12.7.3 Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

Le risque de conversion (ou risque de change bilanciel) est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer le bilan, le compte de résultat et par conséquent les ratios de structure financière du Groupe, lors de la conversion en euros dans les comptes consolidés du Groupe des comptes des filiales étrangères hors zone Euro.

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie libellés en devises.

En matière de risque de change opérationnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars US couverts par des achats à terme de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

En matière de risque de change financier, l'ensemble des dettes financières libellées dans une autre devise que celle de l'entité emprunteuse sont par ailleurs intégralement couvertes par des dérivés de change.

Cours en devises pour un euro	2019		2018	
	clôture	moyen	clôture	moyen
Real brésilien (BRL)	4,5157	4,4143	4,4440	4,3096
Peso colombien (COP)	3 692,38	3 672,20	3 726,09	3 487,48
Peso argentin (ARS) <sup>(1)</sup>	67,2695	67,2695	43,0451	43,0451
Leu roumain (RON)	4,7830	4,7457	4,6635	4,6540
Peso uruguayen (UYU)	41,7621	39,4526	37,1753	36,2481
Dollar américain (USD)	1,1234	1,1194	1,1450	1,1806
Zloty polonais (PLN)	4,2568	4,2971	4,3014	4,2617

(1) En application de la norme IAS 29, les états financiers de Libertad ont été convertis au taux de clôture.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur le dollar US (hors devises fonctionnelles des entités) :

<i>En m€</i>	USD	Autres devises	2019	2018
Créances commerciales exposées	(12)	(11)	(23)	(33)
Autres actifs financiers exposés	(75)	(26)	(101)	(146)
Dérivés à la juste valeur par le résultat exposés	271		271	272
Dettes fournisseurs exposées	233	30	263	231
Dettes financières exposées	245		245	874
Autres passifs financiers exposés	42		42	
<b>Exposition brute : dette / (créance)</b>	<b>704</b>	<b>(7)</b>	<b>698</b>	<b>1 198</b>
Autres actifs financiers couverts	94		94	
Dettes fournisseurs couvertes	82	3	85	116
Dettes financières couvertes	229		229	872
Autres passifs financiers couverts	32		32	
<b>Exposition nette : dette / (créance)</b>	<b>266</b>	<b>(8)</b>	<b>258</b>	<b>211</b>
<b>Couverture d'achats futurs</b>	<b>132</b>		<b>132</b>	<b>206</b>
<b>Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle exposées <sup>(1)</sup></b>	<b>104</b>		<b>104</b>	<b>119</b>

(1) Les variations de juste valeur (y compris les incidences liées aux variations de change) des dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'ont pas d'impact sur le résultat. En effet, ces transactions étant traitées comme des transactions entre actionnaires, les variations sont enregistrées en capitaux propres (note 4.4.1).

Au 31 décembre 2018, l'exposition bilancielle nette d'un montant de 211 m€ porte principalement sur le dollar US.

#### Analyse de la sensibilité de l'exposition nette au risque de change après couverture

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2019 et 2018 par rapport aux devises auxquelles le Groupe est exposé, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

<i>En m€</i>	2019	2018
Dollar américain	25	24
Autres devises	(1)	(3)
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>21</b>

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2019 et 2018 par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

#### Analyse de sensibilité au risque de conversion des comptes

En cas d'appréciation de 10% de l'euro par rapport aux principales devises, les incidences sur la conversion des éléments du compte de résultat et des capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro seraient les suivantes :

<i>En m€</i>	2019		2018 retraité	
	Réal brésilien	Peso colombien	Réal brésilien	Peso colombien
Revenus totaux	(1 124)	(291)	(1 042)	(292)
ROC	(39)	(14)	(52)	(13)
Résultat net	(10)	(1)	(24)	(1)
Capitaux propres	(466)	(167)	(581)	(72)

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2019 et 2018 par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

**Risque de crédit commercial**

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'encours des créances clients « commercial » est analysé ci-après :

<i>En m€</i>	Actifs non échus	Retard inférieur à 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois	Total des créances échues	Total
<b>31 décembre 2019</b>						
Créances clients	579	79	120	162	361	940
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	(3)	(11)	(15)	(75)	(101)	(104)
<b>Total valeurs nettes (note 7.7.1)</b>	<b>576</b>	<b>68</b>	<b>105</b>	<b>87</b>	<b>260</b>	<b>836</b>
<b>31 décembre 2018 retraité</b>						
Créances clients	702	99	83	169	353	1 054
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	(1)	(6)	(30)	(93)	(130)	(131)
<b>Total valeurs nettes (note 7.7.1)</b>	<b>701</b>	<b>93</b>	<b>53</b>	<b>76</b>	<b>223</b>	<b>923</b>

**Risque de crédit lié aux autres actifs**

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments de capitaux propres, les prêts, les dépôts judiciaires versés par GPA et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat, notamment le maintien de l'emprunt à son rang (pari-passu), la limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et le défaut croisé (*cross default*).

**Financement de Casino, Guichard-Perrachon**

L'analyse du risque de liquidité est réalisée à la fois au périmètre France Retail (en prenant en compte la mutualisation de la trésorerie, via des accords de cash pooling, de la majorité des entités françaises contrôlées) et pour chacune des filiales internationales du groupe Casino. Toutes les filiales du périmètre de la holding Casino, Guichard-Perrachon font parvenir au groupe Casino un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Corporate Finance.

Au 31 décembre 2019, la situation de liquidité du Groupe s'appuie sur :

- des lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant total de 2 666 m€ (dont 2 331 m€ au niveau du périmètre France à plus d'un an);
- une trésorerie disponible de 3 572 m€ (dont 1 793 m€ disponibles et 193 m€ séquestrés en France).

Casino Guichard-Perrachon bénéficie des financements suivants au 31 décembre 2019:

- des emprunts obligataires non sécurisés pour un montant de 3 879 m€ ;
- des obligations High Yield sécurisées de 800 m€ ;
- un Term-Loan B de 1 000 m€.

Casino, Guichard-Perrachon peut également se financer via des titres négociables à court terme « NEU CP » ; leurs encours au 31 décembre 2019 s'élève à 129 m€; ces financements sont réalisés dans le cadre d'un programme dont le plafond s'élève 2 000 m€ et dont la disponibilité varie en fonction des conditions de marchés et de l'intérêt des investisseurs.

Les principales actions entreprises dans la gestion du risque de liquidité sont :

- diversification des sources de financement : marchés de capitaux publics et privés, banques (ressources confirmées et non confirmées), titres négociables à court terme « NEU CP », escompte ;
- diversification des devises de financement : euro, devises fonctionnelles du Groupe, dollar US ;
- maintien d'un montant de ressources confirmées excédant significativement les engagements du Groupe à tout moment ;
- limitation des échéances de remboursement annuelles et gestion proactive de l'échéancier de remboursement ;
- gestion de la maturité moyenne des financements, avec, si pertinent, un refinancement anticipé de certaines ressources.

### Gestion de la dette court terme de Casino, Guichard-Perrachon

L'accès au marché des titres négociables à court terme « NEU CP » demeure soumis aux conditions de marchés et à l'intérêt des investisseurs pour le crédit Casino. L'accès au marché est limité depuis mai 2019 dans un contexte de volatilité accrue (mise en sauvegarde de Rallye, abaissement de la notation du Groupe par S&P et Moody's et volatilité sur les marchés). Cet encours s'élève à 129 m€ au 31 décembre 2019 (vs. 221 m€ au 31 décembre 2018). Par ailleurs, le groupe Casino effectue des cessions de créances sans recours et sans implication continue au sens IFRS 7 et effectue également des opérations de financement des fournisseurs.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2019 incluent un montant de 1 594 m€ (dont 445, 1 092 et 57 m€ respectivement liés aux segments France Retail, Latam Retail et E-commerce) ayant fait l'objet d'un programme de « reverse factoring » vs 1 892 m€ au 31 décembre 2018 (dont 704, 971 et 157 m€ respectivement liés aux segments France Retail, Latam Retail et E-commerce).

### Gestion de la dette moyen et long terme Casino, Guichard-Perrachon

Dans le cadre de l'exercice de gestion de sa liquidité moyen et long terme, le groupe Casino a anticipé la maturité de février 2021 sur son RCF Euro et a lancé, en septembre 2019, le refinancement de l'ensemble de ses lignes confirmées par une nouvelle ligne de crédit confirmée de 2 milliards d'euros de maturité octobre 2023 (octobre 2022 si la souche obligataire échéance janvier 2023 n'est pas refinancée à cette date). 21 banques françaises et internationales ont souscrit à cette ligne. Cet exercice a permis d'allonger de deux ans la maturité moyenne des lignes confirmées de 1,6 an à 3,6 ans.

Le groupe Casino a également su démontrer son accès au marché des capitaux publics et privés en levant deux financements en novembre 2019 : un prêt à terme sécurisé de 1 milliard d'euros et une dette obligataire sécurisée de 800 m€. Ces deux financements, de maturité janvier 2024, ont été largement sursouscrits et ont permis de refinancer, par anticipation, une valeur nominale de 784 m€ d'obligations existantes de maturité 2020, 2021 et 2022 et de rembourser les lignes de crédit tirées pour 630 m€. La maturité moyenne de la dette du groupe Casino est ainsi passée de 3,3 ans à 3,8 ans.

Les conditions relatives aux nouveaux financements reflètent les abaissements de notation du groupe Casino par Moody's (B2, perspective négative) et S&P (B, perspective négative) qui ont suivi l'entrée en sauvegarde de Rallye et ses maisons mères. Le tableau ci-dessous détaille la notation de Moody's et de Standard & Poor's des instruments financiers suite à l'opération de refinancement :

Notation des instruments financiers	Moody's	Standard & Poor's
Casino Guichard-Perrachon	B2, perspective négative (23 octobre 2019)	B, perspective négative (28 mai 2019)
Obligations sécurisées (High Yield)	B1, perspective négative (19 novembre 2019)	B+, perspective négative (22 octobre 2019)
Term Loan B	B1, perspective négative (19 novembre 2019)	B+, perspective négative (22 octobre 2019)
Obligations issues du programme EMTN de Casino, Guichard-Perrachon	B3, perspective négative (23 octobre 2019)	B+, perspective négative (28 mai 2019)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)	Caa1, perspective négative (23 octobre 2019)	CCC (28 mai 2019)

L'émission obligataire High-Yield, émise par Quatrim, est sécurisée par les titres de l'Immobilière Groupe Casino, filiale à 100% de Quatrim et qui détient des actifs immobiliers (hors actifs immobiliers de Monoprix, de Franprix Leader Price et certains actifs dont la cession était/est en cours).

Dans le cadre du Nouveau RCF et Term Loan B, Casino a accordé des sûretés sur les titres, les principaux comptes bancaires et créances intra-groupes de ses principales filiales opérationnelles et holdings françaises détenant les participations du groupe en Amérique Latine.

La dette RCF est également soumise à des « maintenance covenants » testés trimestriellement à partir du 31 mars 2020.

Hormis ces financements, les dettes de Casino Guichard-Perrachon et de ses filiales principales (GPA, Exito et Monoprix) ne font l'objet d'aucun collatéral ni d'actifs garantis (à l'exception des prêts GPA souscrits auprès de la BNDES, pour un montant de 6 m€ à fin décembre 2019).

## Financements corporate soumis à covenants

### a. Covenants au 31 décembre 2019

À la date de clôture, les covenants auxquels est soumis Casino, Guichard-Perrachon sur une fréquence annuelle se résument ainsi :

Nature des covenants	Nature des financements soumis à covenants	Fréquence des tests	Résultat des covenants au 31 déc 2019
Dette financière nette consolidée <sup>(1)</sup> / EBITDA <sup>(3)</sup> consolidé < 3,5	- Ligne de crédit syndiquée de 198 m€	Annuelle	3,29 X
Dette financière nette consolidée <sup>(2)</sup> / EBITDA <sup>(3)</sup> consolidé < 3,5	- Ligne bilatérale de 25 millions de dollars US		2,33 X

(1) La dette financière nette telle que définie dans ces contrats bancaires peut être différente de celle présentée dans les états financiers consolidés (note 12.2) ; elle est composée des dettes financières brutes incluant les dérivés passifs de couverture, diminués (a) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (b) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (c) des dérivés actifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières et (d) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

(2) Pour ces financements, la définition de la dette financière nette inclut également la part Groupe des actifs nets détenus en vue de la vente.

(3) L'EBITDA hors effets de l'application d'IFRS 16 correspond au résultat opérationnel courant, augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Au 31 décembre 2019, ces ratios sont respectés.

### b. -Covenants supplémentaires à partir du 31 mars 2020

À partir du 31 mars 2020, Casino, Guichard-Perrachon sera soumis sur le périmètre France Retail et E-Commerce et sur une fréquence trimestrielle (sur la base d'agrégats 12 mois glissants) aux covenants suivants (non testés au 31 décembre 2019):

Nature des covenants à respecter (France et E-commerce)	Nature des financements soumis à covenants	Fréquence des tests
Dette financière <sup>(1)</sup> / EBITDA <sup>(3)</sup> consolidé < 7,75 <sup>(3)</sup>	RCF de 2 000 m€	Trimestrielle
EBITDA <sup>(2)</sup> / coût de l'endettement financier net > 2,25		

(1) La dette financière telle que définie dans les contrats bancaires correspond à l'agrégat « emprunts et dettes financières » des segments France Retail et E-commerce tels que présentés en note 12.2.1, et de certaines holdings de GPA présentées dans le secteur Latam (notamment Ségisor).

(2) L'EBITDA tel que défini dans les contrats bancaires correspond au Résultat Opérationnel Courant France Retail et E-commerce, retraité (a) des dotations nettes aux amortissements et provisions, (b) des remboursements de passifs de loyers et (c) des intérêts financiers liés aux passifs de loyer

(3) 7,75x au 31 mars 2020, 7,50x au 30 juin 2020, 7,25x au 30 septembre 2020, 5,75x au 31 décembre 2020, 6,50x au 31 mars 2021, 6,00x au 30 juin 2021 et au 30 septembre 2021, 4,75x à partir du 31 décembre 2021

À noter que les obligations et titres négociables à court terme « NEU CP » de Casino, Guichard-Perrachon ne sont soumis à aucun covenant financier.

### c. Autres clauses et restrictions

Les documentations du RCF, du Term Loan B et du High Yield, mises en place lors des refinancements fin 2019, incorporent des restrictions usuelles pour les emprunts de catégorie High Yield sur l'ensemble du groupe Casino (hors Latam et sociétés détenues à moins de 50% mais incluant certaines holdings présentées dans le secteur Latam (notamment Ségisor)), portant notamment sur le versement de dividendes par Casino, Guichard-Perrachon, les ventes d'actifs tels que définis dans la documentation, l'endettement additionnel, les sûretés additionnelles ou encore les garanties émises.

Le Term Loan B et le High Yield Bond incluent également des covenants dits « incurrence covenants » qui ne seront testés que lors de la survenance d'événements particuliers ou afin de permettre certaines transactions, notamment :

- Un « incurrence covenant » testé en cas de paiement de dividendes exceptionnels, au-delà d'un dividende ordinaire<sup>1</sup> comme suit : dette brute / EBITDA (France Retail + E-commerce) < 3,5x
- Des covenants de levier de dette sécurisée ou de « Fixed Charge Coverage Ratio » (« FCCR »), tels que définis dans les documentations, peuvent être testés de manière indépendante ou complémentaire en fonction des différentes transactions envisagées :
  - « FCCR » : EBITDA <sup>2</sup> / « Fixed charges » <sup>2</sup> > 2
  - Levier de dette sécurisée : « Consolidated Leverage » <sup>2</sup> / EBITDA <sup>2</sup> < 2

<sup>1</sup> 50% du Résultat Net Part du Groupe (RNPG) avec minimum de 100 m€ par an dès 2021 et 100 m€ supplémentaires utilisables en une ou plusieurs fois pendant la durée de vie des instruments

<sup>2</sup> tels que définis dans les contrats bancaires

Les financements bancaires et obligataires du groupe Casino contiennent généralement des clauses d'engagement et de défaut usuelles pour ce type de contrats : maintien de l'emprunt à son rang (« pari passu »), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (« negative pledge ») et défaut croisé (« cross default »).

L'essentiel de la documentation de financement bancaire portant sur le reliquat de dettes qui continue de subsister après l'opération de refinancement de novembre 2019 de Casino contient des clauses de changement de contrôle, étant définie comme l'acquisition du contrôle de Casino par un tiers, autre que Rallye et ses affiliés. La mise en œuvre des clauses de changement de contrôle constituerait un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'annulation des lignes de crédit confirmée sur décision individuelle des prêteurs.

L'ensemble de la documentation de financement obligataire de Casino portant sur le reliquat de dettes qui continue de subsister après l'opération de refinancement de novembre 2019 contient des clauses de changement de contrôle, à l'exception de la documentation relative aux 600 m€ de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) émis en 2005. La notion de changement de contrôle est définie par deux éléments cumulatifs :

- L'acquisition par un tiers, autre que Rallye et ses affiliés, agissant seul ou de concert, d'actions leur conférant plus de 50% des droits de vote de Casino ; et



- Ce changement de contrôle provoque directement une dégradation de la notation de crédit long-terme de Casino (d'au moins un cran dans le cas où Casino n'est pas Investment grade)

Les conséquences sur les financements obligataires seraient les suivantes :

- Pour les obligations issues du programme EMTN représentant un nominal cumulé au 31 décembre 2019 de 3 879 m€, chaque investisseur obligataire aurait la faculté de demander individuellement à Casino le remboursement anticipé au pair de la totalité des obligations qu'il détient ;
- Pour les TSSDI émis en 2013, représentant un nominal de 750 m€, le coupon serait augmenté d'une marge supplémentaire de 5% par an et Casino aurait par ailleurs la faculté de racheter la totalité de ces titres au pair.

Dans le cadre de l'opération de refinancement, les différentes documentations incluent également des clauses de changement de contrôle portant sur trois entités :

- Casino Guichard Perrachon (RCF/Term Loan B/ Emprunt High Yield de Quatrim) : une entité autre que Rallye ou affiliée à Rallye détient plus de 50% du capital de Casino ou en cas de cessions/transferts de la quasi-totalité des actifs du Groupe ;
- Casino Finance (RCF) : un tiers (autre que Rallye et ses affiliés) prend le contrôle de Casino Finance ;
- Monoprix (RCF) : Monoprix cesse d'être contrôlé par Casino et/ou ses Filiales ou si le pourcentage de détention ou des droits de votes (détenu par Casino et/ou ses Filiales) est inférieur à 40%.

La réalisation d'un cas de changement de contrôle offrirait la possibilité aux prêteurs d'annuler individuellement leurs engagements (limité à un tiers du nominal du RCF dans le cas d'un changement de contrôle de Monoprix). Dans le cadre de la dette obligataire high yield, Quatrim (émetteur de l'instrument, filiale détenue à 100% par Casino, Guichard Perrachon), devrait lancer une offre de rachat (à un prix prédéfini) à laquelle les investisseurs auront la possibilité de participer.

### Financements des filiales soumis à covenants

La majorité des autres contrats de financement du groupe Casino contient des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales GPA, Monoprix et Ségisor (voir tableau ci-dessous).

Filiales	Nature du covenant à respecter	Fréquence des tests	Nature des financements soumis à covenants
<b>Monoprix</b> <sup>(4)</sup>	Dette financière nette /EBITDA < 2,5	Annuelle	Ligne de crédit syndiquée de 111 m€
<b>GPA</b> <sup>(1)</sup>	Dette nette <sup>(2)</sup> ne doit pas être inférieure aux capitaux propres <sup>(3)</sup>  Dette nette consolidée / EBITDA < 3,25	Trimestrielle / semestrielle / annuelle	Tous les financements obligataires et une partie des financements bancaires
<b>Ségisor</b> <sup>(5)</sup>	Dette financière nette / valeur de titres GPA < 50%	Trimestrielle	Emprunts bancaires de 196 m€ (note 12.2.4)

(1) L'ensemble des covenants de GPA s'entend sur les données consolidées de GPA

(2) Dette minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des clients

(3) Capitaux propres consolidés (part du Groupe et intérêts ne donnant pas le contrôle)

(4) Le covenant de Monoprix est déterminé sur la base de ses comptes consolidés

(5) Le covenant de Ségisor est déterminé sur la base de ses comptes individuels

Au 31 décembre 2019, ces ratios sont respectés.

### 12.7.6 Situation de liquidité du Groupe

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2019, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

Au titre de Rallye et des entités du périmètre Holding, l'échéancier de remboursement des passifs financiers et les frais financiers présentés intègrent :

- les effets découlant du plan de sauvegarde tel que décrit en note 2 ainsi que le paiement des intérêts qui seront payés selon le même profil d'amortissement que les dettes auxquelles elles se rapportent.
- le remboursement des opérations de dérivés, serait permis par le tirage d'une ligne de financement. Cette ligne est adossée à un contrat de fiducie-sûreté. Les caractéristiques de cette ligne sont décrites en note 2.

Pour la partie des instruments financiers dérivés, le tableau a été élaboré sur la base des flux contractuels à payer ou à recevoir nets ou bruts selon la modalité de règlement des instruments. Lorsque le montant à payer ou à recevoir n'est pas fixe pour les instruments de taux, le montant présenté a été déterminé par référence à la courbe de taux d'intérêt prévalant à la date de clôture.

Concernant les instruments de TRS et de Forward décrits en note 12.3.2, les flux présentés dans le tableau ci-dessous reflètent d'une part les intérêts à payer, et d'autre part les montants de juste valeur des instruments tels que déterminés à la date de clôture.

## Échéancier des flux de trésorerie des passifs financiers au 31 décembre 2019

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au bilan	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus
<b>Passifs financiers</b>							
Emprunts obligataires et autres emprunts	12 825	15 493	2 107	2 178	1 559	6 802	2 847
Dettes liées aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle	166	174	108		28	38	
Passifs de loyers	4 678	6 324	1 015	906	856	1 452	2 095
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	8 373	8 373	8 335	4		1	33
<b>Total</b>	<b>26 043</b>	<b>30 364</b>	<b>11 565</b>	<b>3 088</b>	<b>2 443</b>	<b>8 293</b>	<b>4 975</b>
Instruments financiers dérivés							
entrées de trésorerie		(507)	(519)	(1)	(1)		
sorties de trésorerie		14	8	4	2		
contrats dérivés réglés en net		(209)	(215)	4	2		
<b>Total</b>	<b>(152)</b>	<b>(702)</b>	<b>(726)</b>	<b>7</b>	<b>3</b>		

L'échéancier des flux la dette périmètre holding de Rallye correspond essentiellement à l'échéancier du plan de sauvegarde présenté en note 2, auquel s'ajoute les intérêts financiers et le remboursement des opérations dérivés.

### 12.7.7 Risque sur actions

Le Groupe ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

#### Participations consolidées

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés (total return swaps, forward, call, put) sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actions cotées de ses filiales (note 12.4.2) ou de couvrir synthétiquement une exposition économique en cas de baisse des marchés actions. La valeur comptable retenue pour ces instruments correspond à l'estimation de la valorisation à la date de clôture fournie par un établissement financier. La valorisation de ces instruments tient compte de paramètres de marché tels les taux de change, le cours de Bourse et les taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'options ou de dérivés adossés à ses propres actions. Enfin, il ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

**PRINCIPE COMPTABLE**

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Rallye), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (intérêts ne donnant pas le contrôle des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts minoritaires » ou « intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées (achat ou vente) avec les intérêts ne donnant pas le contrôle induisant une variation des parts d'intérêt de la société mère, affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variation de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations des parts d'intérêts) sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle en variation des capitaux part du Groupe. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés dans les capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle.

Dans le cas d'une cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus. Le résultat de cession, est présenté en « Autres produits et charges opérationnels ». S'il s'agit d'une cession partielle, la partie conservée est ainsi réévaluée. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement.

**Instruments de capitaux propres et instruments composés**

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et
- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Le Groupe examine également les modalités particulières des contrats afin de s'assurer de l'absence d'obligation indirecte de rachat des instruments de capitaux propres en trésorerie, par la remise d'un autre actif financier ou encore par la remise d'actions d'une valeur sensiblement supérieure au montant de trésorerie ou de l'autre actif financier à remettre.

En particulier, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Dès lors qu'il existe une composante « dette », cette dernière est évaluée de manière séparée et classée en « Dette financière ».

**Frais de transactions sur capitaux propres**

Les frais externes et internes, lorsqu'ils sont éligibles et directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres, sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

**Actions détenues en propres**

Les actions détenues en propre sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cessions, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

**Options sur actions propres**

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 12.

**13.1 Gestion du capital**

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Rallye a signé un nouveau contrat de liquidité avec Rothschild Martin Maurel en remplacement du contrat du 10 juin 2005, ce nouveau contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il a été établi à la suite des évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité et est conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018. En date du 24 mai 2019, Rallye a annoncé avoir mis fin à ce contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en Assemblée générale, Rallye est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue notamment de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants, d'assurer l'animation du marché des titres de la Société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

**13.2 Eléments sur capital social**

Le capital est composé de 52 181 769 actions représentant une valeur nominale de 157 m€.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 66 m€.

**13.3 Titres donnant accès à de nouvelles actions**

Le Groupe a attribué des actions à ses salariés dans le cadre de plans d'actions gratuites présentés en note 9.3.2.

### 13.4 Actions détenues en propre

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales, des actions de la société Rallye ont été rachetées. Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions détenues s'élevait à 309 572, représentant 3 m€. Ces actions ont été annulées. Au 31 décembre 2019 Rallye ne détient plus d'actions propres.

### 13.5 TSSDI

En début d'année 2005, le groupe Casino a émis 600 000 titres «super subordonnés» à durée indéterminée (TSSDI) représentant une valeur de 600 m€. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du groupe Casino et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois.

Ces titres portent intérêt au taux de Constant Maturity Swap à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9%). En 2019, le coupon moyen s'est établi à 1,65% (contre 1,93% en 2018)

Le groupe Casino a procédé le 18 octobre 2013 à la mise sur le marché d'une émission obligataire hybride perpétuelle de 750 m€ portant sur 7 500 titres. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du groupe Casino avec une première option non exercée le 31 janvier 2019, la suivante intervenant le 31 janvier 2024. Le coupon initial de ces titres était de 4,87% jusqu'au 31 janvier 2019. Depuis cette date, et en application du prospectus, le coupon a été revu à 3,992%. Ce taux sera revu tous les cinq ans.

Compte tenu des caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, ces instruments sont classés en capitaux propres des intérêts ne donnant pas le contrôle pour 1 350 m€. Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

Au niveau du groupe Rallye, les intérêts de ces instruments sont comptabilisés en minoration du résultat part du Groupe à hauteur du pourcentage de détention de Rallye dans Casino.

### 13.6 Composition des autres réserves

<i>En m€</i>	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Écarts de conversion (note 13.7.1)	Écarts actuariels	Instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	Instruments de dette <sup>(1)</sup>	Total autres réserves Groupe
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>(11)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1 023)</b>	<b>(51)</b>	<b>(55)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1 143)</b>
Incidences IFRS 16							
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 retraité</b>	<b>(11)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1 023)</b>	<b>(51)</b>	<b>(55)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1 143)</b>
Variations	7	(1)	(196)	(6)	(2)	(0)	(200)
<b>Au 31 décembre 2018 retraité</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1 219)</b>	<b>(56)</b>	<b>(57)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1 343)</b>
Variations	(13)	(2)	(40)	(6)	1	3	(58)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(17)</b>	<b>(6)</b>	<b>(1 259)</b>	<b>(62)</b>	<b>(56)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 401)</b>

(1) Instruments évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI)

### 13.7 Autres informations sur les réserves consolidées

#### 13.7.1 Écarts de conversion

<i>En m€</i>	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total 2019
	Ouverture 2019	Variations 2019	Clôture 2019	Ouverture 2019	Variations 2019	Clôture 2019	
Brésil	(963)	(15)	<b>(978)</b>	(3 783)	(57)	<b>(3 840)</b>	(4 818)
Argentine	(91)	(19)	<b>(110)</b>	(99)	(38)	<b>(137)</b>	(247)
Colombie	(154)	6	<b>(148)</b>	(495)	62	<b>(433)</b>	(581)
Uruguay	(18)	(19)	<b>(36)</b>	(62)	(34)	<b>(97)</b>	(133)
Etats-Unis	8		<b>9</b>	11		<b>10</b>	19
Pologne	7	1	<b>8</b>	7		<b>7</b>	15
Océan indien	(5)		<b>(5)</b>	(7)		<b>(7)</b>	(12)
Hong Kong	1		<b>1</b>			<b>0</b>	(1)
<b>Total écarts de conversion</b>	<b>(1 215)</b>	<b>(46)</b>	<b>(1 259)</b>	<b>(4 429)</b>	<b>(67)</b>	<b>(4 496)</b>	<b>(5 758)</b>

En m€	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total 2018 retraité
	Ouverture	Variations	Clôture	Ouverture	Variations	Clôture	
	2018	2018	2018	2018	2018	2018	
Brésil	(802)	(160)	<b>(963)</b>	(3 259)	(524)	<b>(3 783)</b>	(4 746)
Argentine	(80)	(11)	<b>(91)</b>	(89)	(10)	<b>(99)</b>	(190)
Colombie	(144)	(10)	<b>(154)</b>	(458)	(37)	<b>(495)</b>	(649)
Uruguay	(9)	(9)	<b>(18)</b>	(39)	(23)	<b>(62)</b>	(80)
Etats-Unis	7	1	<b>8</b>	10	0	<b>11</b>	19
Pologne	9	(1)	<b>7</b>	8	(2)	<b>7</b>	14
Océan indien	(4)	(1)	<b>(5)</b>	(7)	(0)	<b>(7)</b>	(12)
Hong Kong	0	0	<b>1</b>	0		<b>0</b>	(1)
<b>Total écarts de conversion</b>	<b>(1 024)</b>	<b>(190)</b>	<b>(1 215)</b>	<b>(3 833)</b>	<b>(596)</b>	<b>(4 429)</b>	<b>(5 645)</b>

13.7.2 Annexe à l'état du résultat global consolidé

En m€	2019	2018 retraité
<b>Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture (1)</b>	<b>(19)</b>	<b>15</b>
Variation de juste valeur de l'exercice	(26)	15
Recyclage en résultat		7
(Charge) ou produit d'impôt	7	(7)
<b>Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger</b>		<b>(1)</b>
Variation de juste valeur de l'exercice		(1)
Recyclage en résultat		
(Charge) ou produit d'impôt		
<b>Ecarts de conversion (note 13.7.1)</b>	<b>(110)</b>	<b>(795)</b>
Variation de l'exercice	(124)	(862)
Recyclage en résultat	14	67
(Charge) ou produit d'impôt		
<b>Instruments de dettes et autres évalués à la juste valeur par OCI</b>	<b>7</b>	
Variation de l'exercice	8	
Recyclage en résultat		
(Charge) ou produit d'impôt	(1)	
<b>Ecarts actuariels</b>	<b>(13)</b>	<b>(9)</b>
Variation de l'exercice	(19)	(14)
(Charge) ou produit d'impôt	6	5
<b>Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI</b>	<b>(11)</b>	<b>(11)</b>
Variation de l'exercice	(11)	(11)
(Charge) ou produit d'impôt		
<b>Entités mises en équivalence - quote-part des autres éléments du résultat global</b>	<b>(5)</b>	<b>(11)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente - variation de juste valeur		
Couverture de flux de trésorerie - variation nette de juste valeur	(3)	(2)
Couverture de flux de trésorerie - recyclage en résultat		(1)
Ecarts de conversion - variation nette	(1)	(8)
Ecarts de conversion - recyclage en résultat		
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI - variation nette de juste valeur	(1)	(2)
Ecarts actuariels - variation nette		
(Charge) ou produit d'impôt		1
<b>Total</b>	<b>(151)</b>	<b>(792)</b>

(1) La variation de la réserve de coût de couverture sur les exercices 2019 et 2018 n'est pas significative

### 13.8 Intérêts ne donnant pas le contrôle significatifs

En m€	GPA		Exito <sup>(1)</sup>	Casino <sup>(5)</sup>	Autres <sup>(2)</sup>	Total
	Total GPA <sup>(1)</sup>	dont Via Varejo				
Pays	Brésil	Brésil	Colombie	France		
<b>1<sup>er</sup> janvier 2018 retraité</b>	4 182	1 222	1 149	4 318	46	<b>9 695</b>
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>	66,9%	85,7%	44,7%	48,9%		
% des droits de votes des intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>	0,06%	37,50%	44,7%	36,8%		
Résultat net	214	(9)	35	(31)	(5)	<b>213</b>
Autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>	(423)	60	(29)	(153)	(4)	<b>(609)</b>
Sous-total	(209)	51	6	(184)	(9)	<b>(401)</b>
Dividendes versés / à verser	(46)	(2)	(24)	(161)	(33)	<b>(264)</b>
Autres mouvements	7	1	93	(143)	48	<b>5</b>
<b>31 décembre 2018 retraité</b>	<b>3 934</b>	<b>1 272</b>	<b>1 224</b>	<b>3 830</b>	<b>52</b>	<b>9 040</b>
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>	66,9%	85,7%	44,7%	48,9%		
% des droits de votes des intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>	0,06%	60,60%	44,7%	36,5%		
Résultat net	88	(20)	32	(651)	(11)	<b>(542)</b>
Autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>	(56)	(104)	8	(464)	0	<b>(94)</b>
Sous-total	32	(124)	40	(697)	(11)	<b>(634)</b>
Dividendes versés / à verser	(39)		(34)	(80)	(19)	<b>(172)</b>
Autres mouvements	(2 226)	(1 148)	525	(73)	47	<b>(1 727)</b>
<b>31 décembre 2019</b>	<b>1 701</b>	<b>0</b>	<b>1 755</b>	<b>2 980</b>	<b>69</b>	<b>6 505</b>
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>	58,7%		60,2%	47,3%		
% des droits de votes des intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>	0,06%		<sup>(6)</sup>	38,1%		
% de détention moyen du groupe Casino	34,4%		52,7%			
% de détention du groupe Casino au 31 décembre	41,3%		39,8%			

(1) GPA hors Exito en 2018

(2) Exito hors GPA mais y compris l'Uruguay et l'Argentine sachant qu'Exito est contrôlé par GPA depuis novembre 2019.

(3) Les pourcentages des intérêts ne donnant pas le contrôle mentionné dans ce tableau s'entendent aux bornes du groupe Casino et ne comprennent pas les propres intérêts ne donnant pas le contrôle des sous-groupes

(4) Les autres éléments du résultat global résultent essentiellement des écarts de conversion liés à la conversion des comptes des filiales étrangères

(5) Y compris les porteurs de Titres « Supersubordonnés » à durée indéterminée (TSSDI) à hauteur de 1 350 m€ (note 13.5)

(6) GPA détient 97% du capital d'Exito, cette dernière restant actionnaire majoritaire des filiales en Argentine (essentiellement Libertad à 100%) et en Uruguay (essentiellement Disco et Devoto à hauteur respectivement de 62,5% et 100% en droits économiques.

Lors de l'assemblée générale du 30 décembre 2019, les actionnaires de GPA ont approuvé l'admission de la société au Novo Mercado de B3 SA - Brésil, Bolsa, Balcão («B3»). En conséquence, toutes les actions préférentielles (PN) ont été converties en actions ordinaires (ON) sur la base d'une parité de 1:1 ; cette migration et conversion s'est achevée début mars 2020. Ceci achève le processus de simplification de structure du Groupe en Amérique Latine (note 3).

Au 31 décembre 2019, le groupe Casino détient 99,9% des droits de vote et 41,3% des intérêts. Le 2 mars 2020, le capital social de GPA est constitué d'une seule catégorie d'actions et le groupe Casino en détient 41,2%.

**INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES DES PRINCIPALES FILIALES SIGNIFICATIVES PRESENTANT DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE**

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous sont en conformité avec les normes IFRS, ajustées le cas échéant des réévaluations de juste valeur à la date de prise en compte de contrôle et des retraitements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe. Les montants sont présentés avant éliminations des comptes et opérations réciproques.

En millions d'euros	Groupe Casino		GPA		Éxito <sup>(1)</sup>	
	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité
<i>Pays</i>	France		Brésil		Colombie	
Chiffre d'affaires	34 645	34 329	12 290	11 416	4 053	4 153
Résultat net des activités poursuivies	(268)	159	130	272	21	41
Résultat net des activités abandonnées	(1 054)	(32)	9	31	(4)	-
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(1 322)</b>	<b>127</b>	<b>138</b>	<b>304</b>	<b>17</b>	<b>41</b>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités poursuivies <sup>(2)</sup></i>	(40)	215	83	182	34	35
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités abandonnées <sup>(2)</sup></i>	(502)	(2)	5	32	(2)	-
Autres éléments du résultat global	(142)	(788)	(77)	(604)	12	-
<b>Résultat global de la période</b>	<b>(1 464)</b>	<b>(661)</b>	<b>61</b>	<b>(301)</b>	<b>30</b>	<b>42</b>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup></i>	(636)	(396)	33	(209)	39	6
Actifs non courants	22 524	24 197	7 896	7 600	4 884	3 987
Actifs courants	12 320	18 450	2 986	9 539	1 462	1 328
Passifs non courants	(13 661)	(12 384)	(4 281)	(2 667)	(1 819)	(1 547)
Passifs courants	(12 892)	(18 554)	(3 541)	(8 608)	(584)	(1 757)
<b>Actif net</b>	<b>8 291</b>	<b>11 709</b>	<b>3 060</b>	<b>5 863</b>	<b>3 943</b>	<b>2 012</b>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup></i>	6 505	9 040	1 702	3 934	1 755	1 224
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	1 120	2 601	36	1 198	531	275
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(32)	(99)	(10)	(423)	(126)	(158)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements	(2 088)	(1 796)	404	(607)	(1 209)	199
Incidences des variations monétaires sur la trésorerie <sup>(3)</sup>	16	(329)	(1 141)	(202)	901	(228)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(984)</b>	<b>377</b>	<b>(711)</b>	<b>(34)</b>	<b>97</b>	<b>88</b>
Dividendes versés au Groupe <sup>(4)</sup>	88	177	20	33	20	14
<i>Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'exercice <sup>(4)</sup></i>	173	264	31	51	34	24

(1) Y compris l'Uruguay et l'Argentine. A l'exclusion du Brésil

(2) Les intérêts ne donnant pas le contrôle pour GPA et Éxito sont calculés au niveau de Casino, Guichard-Perrachon

(3) En 2019, cette ligne reflète principalement l'opération de simplification de la structure du groupe Casino en Amérique Latine (note 3) et plus précisément l'acquisition par GPA des titres Éxito détenue par Casino et la cession des titres Ségisor par Éxito à Casino

(4) GPA et Éxito ont une obligation de distribuer des dividendes à hauteur de respectivement 25% et 50% du bénéfice net de l'exercice

### 13.9 Dividende

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2019 avait décidé le versement d'un dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2018. En 2019, Rallye a reçu 88 m€ de dividende de Casino, Guichard-Perrachon. Le conseil d'administration du 26 mars 2020 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2019.

Les coupons attribuables aux porteurs de TSSDI Casino se présentent comme suit :

<i>En m€</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
<b>Coupons attribuables aux porteurs de TSSDI</b>	<b>37</b>	<b>48</b>
Dont montant versé au cours de l'exercice	37	36
Dont montant à verser sur l'exercice suivant	3	12
Régularisation	(2)	
<b>Impact tableau de flux de trésorerie</b>	<b>46</b>	<b>48</b>
Dont coupons attribués et payés sur l'exercice	37	36
Dont coupons attribués sur l'exercice précédent et payés sur l'exercice	10	12

### 13.10 Résultat net par action

#### PRINCIPE COMPTABLE

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé :

- au numérateur le résultat est corrigé d'une part des effets dilutifs sur le résultat des filiales et d'autre part de l'impact sur les intérêts financiers des obligations qui pourraient être converties ;
- au dénominateur, selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method ») le nombre retenu d'actions intègre le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que s'ils ont un effet dilutif sur le résultat par action.

#### 13.10.1 Nombre d'actions

	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Nombre moyen pondéré d'actions	52 496 931	54 105 144
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues	(3 754)	(906 750)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution</b>	<b>52 493 177</b>	<b>53 198 394</b>
Plan d'attribution d'actions gratuites	346 959	136 209
<b>Effet de toutes les actions potentielles dilutives</b>	<b>346 959</b>	<b>136 209</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions après dilution</b>	<b>52 840 136</b>	<b>53 334 603</b>

#### 13.10.2 Résultats attribuables aux actions ordinaires

<i>En m€</i>	<b>2019</b>	<b>2018 retraité<sup>1</sup></b>
<b>Résultat net, part attribuable aux propriétaires de la société</b>	<b>(962)</b>	(256)
<b>Résultat net dilué, part attribuable aux propriétaires de la société</b>	<b>(962)</b>	<b>(256)</b>
Résultat net des activités abandonnées (note 4.5.2)	(548)	(35)
<b>Résultat net dilué, des activités poursuivies</b>	<b>(413)</b>	<b>(221)</b>



Résultat par action

Résultat net par action de l'ensemble consolidé attribuable aux propriétaires de la Société :

	2019	2018 retraité
Résultat net, part attribuable aux propriétaires de la société (en m€)	(962)	(256)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	52 493 177	53 198 394
<b>Par action (en euros)</b>	<b>(18,32)</b>	<b>(4,81)</b>
Résultat net dilué, part attribuable aux propriétaires de la société (en m€)	(962)	(256)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution	52 840 136	53 334 603
<b>Par action dilué (en euros)</b>	<b>(18,32)</b>	<b>(4,81)</b>

Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société :

	2019	2018 retraité
Résultat net des activités poursuivies, part attribuable aux propriétaires de la société (en m€)	(413)	(221)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	52 493 177	53 198 394
<b>Par action (en euros)</b>	<b>(7,88)</b>	<b>(4,15)</b>
Résultat net des activités poursuivies dilué, part attribuable aux propriétaires de la société (en m€)	(413)	(221)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution	52 840 136	53 334 603
<b>Par action dilué (en euros)</b>	<b>(7,88)</b>	<b>(4,15)</b>

Résultat net des activités abandonnées attribuable aux propriétaires de la Société :

	2019	2018 retraité
Résultat net des activités abandonnées, part attribuable aux propriétaires de la société (en m€)	(548)	(35)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	52 493 177	53 198 394
<b>Par action (en euros)</b>	<b>(10,44)</b>	<b>(0,67)</b>
Résultat net des activités abandonnées dilué, part attribuable aux propriétaires de la société (en m€)	(548)	(35)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution	52 840 136	53 334 603
<b>Par action dilué (en euros)</b>	<b>(10,44)</b>	<b>(0,67)</b>

#### NOTE 14 AUTRES PROVISIONS

##### PRINCIPE COMPTABLE

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé, formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

## 14.1 Composition et variations

En m€	1 <sup>er</sup> janvier 2019 retraité	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre et transferts	Variations de change	Autres	31 décembre 2019
Litiges	486	105	(52)	(69)	5	(9)	(22)	444
Risques et charges divers	104	57	(19)	(22)	49		(45)	125
Restructurations	54	61	(53)	(6)	7		(13)	50
<b>Total des autres provisions</b>	<b>644</b>	<b>223</b>	<b>(125)</b>	<b>(97)</b>	<b>61</b>	<b>(9)</b>	<b>(79)</b>	<b>619</b>
Dont non courant	481	104	(50)	(59)	52	(9)	(53)	466
Dont courant	162	119	(74)	(38)	9		(26)	153

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...) ou de fiscalité indirecte.

De manière plus spécifique, les provisions pour litiges qui s'élèvent à 444 m€, comprennent 411 m€ de provisions relatives à GPA (note 14.2) dont les dotations, reprises utilisées et reprises non utilisées afférentes s'élèvent respectivement à 86, -29 et -73 m€.

## 14.2 Détail des provisions pour litiges de GPA

En m€	Litiges (1) PIS/Cofins/CPMF	Autres litiges fiscaux (2)	Litiges salariaux	Litiges civils	Total
31 décembre 2019	13	302	68	28	411
31 décembre 2018 (hors Via Varejo)	31	316	65	26	439

(1) TVA et taxes assimilées

(2) Taxes indirectes (ICMS principalement)

Dans le cadre des litiges présentés ci-dessus et ci-après en note 14.3, GPA conteste le paiement de certains impôts, cotisations et obligations salariales. Dans l'attente des décisions définitives des tribunaux administratifs, ces diverses contestations ont donné lieu à des versements au titre de dépôts judiciaires présentés en « Autres actifs non courants » (note 7.9). À ces versements, s'ajoutent les garanties données par GPA présentées en engagements hors bilan (note 7.11).

En m€	2019			2018		
	Dépôts judiciaires versés (1)	Actifs immobilisés donnés en garantie (2)	Garanties bancaires (2)	Dépôts judiciaires versés (1)	Actifs immobilisés donnés en garantie (2)	Garanties bancaires (2)
Litiges fiscaux	53	187	2 029	53	189	2 033
Litiges salariaux	105	-	119	104	1	43
Litiges civils et autres	18	3	104	17	3	97
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>189</b>	<b>2 252</b>	<b>175</b>	<b>192</b>	<b>2 173</b>

(1) Note 7.9

(2) Note 7.11.1

## 14.3 Passifs et actifs éventuels

Le groupe Casino est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays (dont principalement GPA – voir ci-dessous).

Comme indiqué en note 4.3.5, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises

### 14.3.1 Arbitrage entre GPA et Peninsula

Le 12 septembre 2017, GPA a reçu une demande d'arbitrage de la part de Fundo de Investimento Imobiliário Peninsula ("Península") afin de discuter du mode de calcul des charges de location et d'autres sujets opérationnels liés à des contrats de location portant sur des magasins détenus par Peninsula et exploités par GPA. Les contrats concernés ont une durée de 20 ans depuis 2005 et sont renouvelables automatiquement pour une nouvelle période de 20 ans à la seule discrétion de GPA ; ces contrats définissent le calcul des loyers.

Malgré les discussions liées à l'application des contrats, la demande d'arbitrage n'affecte pas l'exploitation des magasins en location, qui est contractuellement assurée. Dans l'état actuel du processus d'arbitrage, le risque d'exposition de la société ne peut pas raisonnablement être déterminé. Sur la base de l'opinion de ses conseillers juridiques, la société a estimé comme possible le risque de perte devant le tribunal arbitral.

### 14.3.2 Assignations par la DGCCRF d'AMC et d'INCAA et enquêtes des autorités de la concurrence française et européenne

Le groupe Casino a été assigné, le 28 février 2017, devant le Tribunal de commerce de Paris par le Ministre de l'Économie, représenté par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Cette assignation concerne une série

d'avoirs émis en 2013 et 2014 par 41 fournisseurs pour un montant global de 22,2 m€ et porte sur le remboursement de cette somme aux fournisseurs concernés, assorti d'une amende civile de 2 m€.

De plus, la centrale de négociation commune d'Intermarché et Casino, la société INCA Achats et chacune de ses mères respectives ont été assignées le 11 avril 2017 pour déséquilibre dans la relation économique et pratiques commerciales abusives en 2015 à l'encontre de 13 multinationales du secteur de l'hygiène-parfumerie, assortie d'une demande d'amende civile de 2 m€.

Les deux procédures judiciaires suivent leur cours. Le groupe Casino estime avoir respecté la réglementation en vigueur dans le cadre de ses négociations avec les fournisseurs concernés par ces deux assignations. En conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce stade.

Par ailleurs, le groupe Casino fait l'objet d'enquêtes régulières menées par les autorités de la concurrence française et européenne.

Au début du mois de février 2017, l'Autorité de la concurrence a mené des opérations de visite et saisies dans les locaux des sociétés Vindémia Logistique et Vindémia Group dans les secteurs de l'approvisionnement et de la distribution de produits de grande consommation sur l'île de la Réunion.

À ce stade, aucune communication de griefs n'a été adressée par l'Autorité de la concurrence. Le groupe Casino n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de cette enquête.

En outre, fin février 2017, la Commission européenne a mené des opérations de visite et saisies dans les locaux des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Achats Marchandises Casino – A.M.C. (anciennement E.M.C. Distribution) et Intermarché-Casino Achats (INCA-A) concernant les marchés de l'approvisionnement en biens de consommation courante, de la vente de services aux fabricants de produits de marque et de vente aux consommateurs de biens de consommation courante.

En mai 2019, la Commission européenne a procédé à de nouvelles opérations de visite et saisies dans les locaux des mêmes sociétés (sauf INCA-A, qui a depuis cessé son activité et est en cours de liquidation).

Aucune communication de griefs n'a été adressée par la Commission européenne. Des recours contre les opérations de visite et saisies de la Commission européenne sont pendants devant le Tribunal de l'Union européenne. A ce stade, le groupe Casino n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de cette enquête.

Enfin, en juin 2018, suite à la notification déposée conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, l'Autorité de la concurrence a ouvert une enquête non-contentieuse sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire. L'enquête concerne notamment la centrale de négociation entre Auchan, Casino, Métro et Schiever, dénommée Horizon. Cette enquête suit actuellement son cours.

#### 14.3.3 Passifs fiscaux, sociaux et civils éventuels de GPA

<i>En m€</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	100	95
IRPJ - IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	234	224
PIS, COFINS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	448	447
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	27	34
ICMS (TVA)	1 355	1 329
Litiges civils	89	115
<b>Total</b>	<b>2 254</b>	<b>2 244</b>

GPA a recours à des sociétés de conseils dans le cadre de litiges fiscaux, dont les honoraires dépendent de la résolution des litiges en faveur de GPA. Au 31 décembre 2019, le montant estimé s'élève à 44 m€ (38 m€ au 31 décembre 2018).

Par ailleurs, Casino a accordé à sa filiale brésilienne une garantie spécifique qui porte sur des notifications reçues de l'administration pour un montant cumulé au 31 décembre 2019 de 1 409 millions de réais (en 2018 : 1 317 millions de réais), intérêts et pénalités compris et sur lesquelles Casino s'engage à indemniser GPA à hauteur de 50% du préjudice que cette dernière subirait pour autant que ce préjudice soit définitif. Sur la base de l'engagement donné par Casino à sa filiale, l'exposition ressort à 705 millions de réais, soit 156 m€ (en 2018 : 658 millions de réais, soit 148 m€). Les risques sous-jacents sont considérés possibles ; à ce titre, aucune provision n'est constatée dans les comptes.

#### 14.3.4 Actifs éventuels de GPA

##### **Exclusion de l'ICMS du calcul des taxes PIS et COFINS :**

Depuis l'adoption du régime non-cumulatif des crédits de taxes PIS et COFINS, GPA défend le droit de déduire la taxe ICMS de la base de calcul de ces deux taxes. Le 15 mars 2017, la Cour suprême fédérale brésilienne (STF) a statué sur le fait que l'ICMS devait être exclue de la base de calcul des taxes PIS et COFINS, donnant ainsi droit à la thèse défendue par GPA.

Depuis la décision de la Cour suprême le 15 mars 2017, les étapes de la procédure se poursuivent conformément aux attentes de GPA et de ses conseillers sans remise en cause de ses jugements exercés qui avaient conduit à des reprises de provisions, en l'absence néanmoins d'une décision finale de la Cour. GPA et ses conseillers juridiques externes estiment que cette décision relative aux modalités d'application ne limitera pas ses droits aux procédures judiciaires qu'elle a entamées depuis 2003 et toujours en cours. Il n'est pour autant pas possible de reconnaître un actif à ce titre tant que ces éléments de procédure ne sont pas clos. GPA a estimé l'actif éventuel de ces crédits fiscaux à 1 184 millions de réais (soit 262 m€).

#### **NOTE 15 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les parties liées sont :

- les sociétés mères (principalement Foncière Euris, Finatis et Euris) ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales (note 18) ;
- les entreprises associées (principalement Mercialys (note 4.3.6) ;

- les coentreprises (note 4.3.6) ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction (note 9.4).

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. La Société et ses filiales, bénéficient notamment de l'assistance en matière stratégique de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle des conventions ont été conclues. Le Groupe bénéficie également d'autres prestations courantes de la part d'Euris et de Foncière Euris (assistance technique, mise à disposition de personnel et de locaux).

Le montant enregistré en charge sur l'exercice relatif à ces conventions s'élève à 6 m€ dont 5 m€ au titre de l'assistance en matière administrative et stratégique, et 1 million d'euros au titre de mises à disposition de personnel et de locaux.

Dans le cadre du déploiement de son modèle dual associant activités de distribution et immobilier commercial, Casino et ses filiales réalisent avec Mercialis des opérations de développement d'actifs immobiliers (note 4.3.6).

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

#### NOTE 16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En 2019 les honoraires des commissaires aux comptes de Rallye intervenant également dans les filiales consolidées sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Ernst &amp; Young</b>	<b>KPMG</b>
Certification des comptes individuels et consolidés et examens limités	6 777	707
Services autres que la certification des comptes	744	487
<b>Total</b>	<b>7 521</b>	<b>1 194</b>

Les services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à Rallye, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne.

#### NOTE 17 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- **Arrêté des plans de sauvegarde de Rallye, L'Habitation Moderne de Boulogne, Alpétrol, Cobivia, Foncière Euris, Finatis et Euris**

Les sociétés Rallye, L'Habitation Moderne de Boulogne, Alpétrol, Cobivia, Foncière Euris, Finatis et Euris ont annoncé le 2 mars 2020 que le Tribunal de commerce de Paris avait arrêté le 28 février les plans de sauvegarde de ces sociétés (note 2).

- **Refinancement des opérations de dérivés de Rallye, HMB et Cobivia**

Le détail de ce refinancement est décrit en note 2.

- **Vesa Equity Investment**

Le 20 janvier 2020, Vesa Equity Investment annonce avoir franchi le seuil de 5% du capital de Casino, Guichard-Perrachon pour atteindre 5.64% du capital.

- **Covid-19**

Partie de la région Asie / Pacifique, l'épidémie de Covid-19 s'est rapidement étendu au cours des premiers mois de l'année 2020 au monde entier et a poussé les gouvernements de la plupart des pays à prendre des mesures sanitaires drastiques (fermetures des écoles, confinement, restriction de circulation, fermeture des lieux publics...). Ces mesures ont un impact très significatif sur l'activité économique dans tous les pays où le Groupe est présent et il est actuellement impossible de prédire la durée de ces mesures ni leur impact économique final. A ce stade, l'activité du groupe Casino est en forte progression en raison des effets de stockage et d'un déport de la restauration individuelle et collective vers la consommation du foyer. Compte tenu des incertitudes sur l'évolution future des comportements des consommateurs et des impacts économiques de la pandémie, il est toutefois prématuré de donner une estimation de l'impact financier pour le groupe Casino.

- **Signature d'un accord avec Aldi France en vue de la cession de magasins et d'entrepôts Leader Price**

En date du 20 mars 2020, le groupe Casino a annoncé la signature avec Aldi France d'une promesse unilatérale d'achat en vue de la cession de 3 entrepôts et de 567 magasins du périmètre Leader Price pour une valeur d'entreprise de 735 m€ (incluant un complément de prix de 35 m€, versé en cas de respect d'indicateurs opérationnels durant une période de transition). Le groupe Casino reste propriétaire de la marque Leader Price et continuera de la distribuer dans les autres enseignes du Groupe, et auprès de franchisés en particulier à l'international.

La réalisation de cette cession interviendra après la consultation des instances représentatives du personnel et sous réserve de l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.

NOTE 18 PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	2019			2018			
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	méthode de consolidation	
<b>Rallye SA (société cotée)</b>			<b>Société mère</b>			<b>Société mère</b>	
<b>Holdings et autres activités</b>							
Alpetrol	100	100	IG	100	100	IG	
Cobivia	100	100	IG	100	100	IG	
Habitation Moderne de Boulogne	100	100	IG	100	100	IG	
Miramont Finance & Distribution	100	100	IG	100	100	IG	
<b>Parande</b>							
Parande	100	100	IG	100	100	IG	
Euristates Inc	100	100	IG	100	100	IG	
Parinvest	100	100	IG	100	100	IG	
<b>Groupe Go Sport</b>							
Courir	-	-	-	100	100	IG	
Go Sport France	100	100	IG	100	100	IG	
Casino,Guichard-Perrachon (société cotée)	61,90%	52,71%	IG	63,46%	52,14%	IG	
<b>France – Distribution</b>							
Achats Marchandises Casino (« AMC »)	100	100	IG	100	100	IG	
Casino Carburants	100	100	IG	100	100	IG	
Casino Services	100	100	IG	100	100	IG	
Casino International	100	100	IG	100	100	IG	
CD Supply Innovation	50	50	MEE	50	50	MEE	
Distribution Casino France (« DCF »)	100	100	IG	100	100	IG	
Distridyn	49,99	49,99	MEE	49,99	49,99	MEE	
Easydis	100	100	IG	100	100	IG	
Floréal	100	100	IG	100	100	IG	
Geimex	100	100	IG	100	100	IG	
Horizon Achats	44	44	MEE	44	44	MEE	
Horizon Appels d'Offres	44	44	MEE	44	44	MEE	
Intermarché Casino Achats (« INCAA »)	50	50	MEE	50	50	MEE	
<b>Groupe Monoprix</b>							
Les Galeries de la Croisette	100	100	IG	100	100	IG	
Monoprix	100	100	IG	100	100	IG	
Monoprix Exploitation	100	100	IG	100	100	IG	
Monoprix On Line (ex Sarenza)	100	100	IG	100	100	IG	
Monop'	100	100	IG	100	100	IG	
Naturalia France	100	100	IG	100	100	IG	
Société Auxiliaire de Manutention Accélérée de Denrées Alimentaires "S.A.M.A.D.A."	100	100	IG	100	100	IG	
Société L.R.M.D.	100	100	IG	100	100	IG	
<b>Groupe Franprix – Leader Price</b>							
Cofilead	100	100	IG	100	100	IG	
DBMH	100	100	IG	100	100	IG	
Distribution Franprix	100	100	IG	100	100	IG	
Distribution Leader Price	100	100	IG	100	100	IG	
Distri Sud-Ouest (DSO)	100	100	IG	100	100	IG	
Franprix Holding	100	100	IG	100	100	IG	
Franprix – Leader Price	100	100	IG	100	100	IG	
Franprix – Leader Price Finance	100	100	IG	100	100	IG	
HLP Ouest	70	70	IG	70	70	IG	
Holding Ile de France 2	49	100	MEE	49	49	MEE	
Holding Spring Expansion	49	100	MEE	49	49	MEE	
Holdi Mag	(7)	49	100	IG	49	49	MEE
Holdev Mag	(7)	100	100	IG	49	49	MEE
Gesdis	(7)	40	100	IG	40	40	MEE

Sociétés	2019			2018			
	% de contrôle	% d'intérêt	méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	méthode de consolidation	
Leader Price Exploitation	100	100	IG	100	100	IG	
NFL Distribution	100	100	IG	100	100	IG	
Parfidis	100	100	IG	100	100	IG	
Pro Distribution	70	70	IG	70	70	IG	
R.L.P. Invest	100	100	IG	100	100	IG	
Sarjel	100	100	IG	100	100	IG	
Sédifrais	100	100	IG	100	100	IG	
<b><u>Groupe Codim</u></b>							
Codim 2	100	100	IG	100	100	IG	
Hyper Rocade 2	100	100	IG	100	100	IG	
Pacam 2	100	100	IG	100	100	IG	
Poretta 2	100	100	IG	100	100	IG	
Prodis 2	100	100	IG	100	100	IG	
<b><u>Immobilier et Energie</u></b>							
Green Yellow	73,62	73,62	IG	73,44	73,44	IG	
L'Immobilière Groupe Casino	100	100	IG	100	100	IG	
Sudéco	100	100	IG	100	100	IG	
Uranie	100	100	IG	100	100	IG	
<b><u>Groupe Mercialys</u></b>							
Mercialys (société cotée)	25,24	30,57	MEE	25,27	39,22	MEE	
<b><u>Autres activités</u></b>							
Banque du Groupe Casino	50	50	MEE	50	50	MEE	
Casino Finance	100	100	IG	100	100	IG	
Casino Finance International	100	100	IG	100	100	IG	
Casino Restauration	100	100	IG	100	100	IG	
Restauration collective Casino	-	-	-	100	100	IG	
Perspecteev	49	49	MEE	21,8	21,80	MEE	
MaxIT	100	100	IG	100	100	IG	
RelevanC	100	100	IG	100	100	IG	
<b><u>E-commerce</u></b>							
<b>Groupe Cnova N.V. (société cotée)</b>	<b>99,46</b>	<b>78,91</b>	<b>IG</b>	<b>99,44</b>	<b>76,15</b>	<b>IG</b>	
Cdiscount	100	78,98	IG	100	76,22	IG	
C-Logistics	100	82,28	IG	100	76,22	IG	
<b><u>International – Pologne</u></b>							
Mayland Real Estate	100	100	IG	100	100	IG	
<b><u>International – Brésil</u></b>							
Wilkes	100	100,00	IG	100	77,65	IG	
<b><u>Groupe GPA (société cotée)</u></b>	<b>99,94</b>	<b>41,26</b>	<b>IG</b>	<b>99,94</b>	<b>33,09</b>	<b>IG</b>	
Financeira Itaú CBD S.A. – Crédito, Financiamento e Investimento (“FIC”)	(1)(2)	50	35,76	MEE	50	41,92	MEE
GPA Malls & Properties Gestão de Ativos e Serviços. Imobiliários Ltda. (“GPA M&P”)	(1)	100	100	IG	100	100	IG
Novasoc Comercial Ltda. (“Novasoc”)	(1)	100	100	IG	100	100	IG
Sendas Distribuidora S.A. (“Sendas”)	(1)	100	100	IG	100	100	IG
<b>Via Varejo (société cotée)</b>	(1)	-	-	-	<b>39,37</b>	<b>43,23</b>	<b>IG</b>
Banco Investcred Unibanco S.A. (“BINV”)	(1)(2)(3)	-	-	-	50	21,62	MEE
Indústria de Móveis Bartira Ltda. (“Bartira”)	(3)(5)	-	-	-	100	100	IG
C'nova Comercio Electronico	(3)(5)	-	-	-	100	100	IG

Sociétés	2019			2018			
	% de contrôle	% d'intérêt	méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	méthode de consolidation	
<b>International – Colombie, Uruguay et Argentine</b>							
<b>Groupe Éxito (société cotée)</b>	<b>96,57</b>	<b>39,84</b>	<b>IG</b>	<b>55,3</b>	<b>55,30</b>	<b>IG</b>	
Éxito Industrias S.A.S. (anciennement Distribuidora de Textiles y Confecciones SA DIDETEXCO)	(4)	97,95	97,95	IG	97,95	97,95	IG
Trust Viva Malls	(4)(6)	51	51	IG	51	51	IG
Trust Viva Villavincencio	(4)	51	26,01	IG	51	26,01	IG
Trust Barranquilla	(4)	90	45,90	IG	90	45,90	IG
Logística y transporte de Servicios S.A.S	(4)	100	100	IG	100	100	IG
Tuya SA	(4)	50	50	MEE	50	50	MEE
Grupo Disco (Uruguay)	(4)	75,10	62,49	IG	75,10	62,49	IG
Devoto (Uruguay)	(4)	100	100	IG	100	100	IG
Libertad (Argentine)	(4)	100	100	IG	100	100	IG
<b>International – Océan Indien</b>							
Vindémia Distribution		100	100	IG	100	99,99	IG
Vindémia Logistique		100	100	IG	100	100	IG
BDM (Mayotte)		100	100	IG	71,44	71,44	IG
SOMAGS (Maurice)		100	100	IG	100	100	IG
<b>Holdings – France et International</b>							
Bergsaar BV		100	100	IG	100	100	IG
Forézienne de Participations		100	100	IG	100	100	IG
Géant Foncière BV		100	100	IG	100	100	IG
Géant Holding BV		100	100	IG	100	100	IG
Géant International BV		100	100	IG	100	100	IG
Gelase		100	39,84	IG	100	55,3	IG
Helicco		100	100	IG	100	100	IG
<b>Intexa (société cotée)</b>		<b>98,91</b>	<b>97,91</b>	<b>IG</b>	<b>98,91</b>	<b>97,91</b>	<b>IG</b>
Marushka Holding BV		100	100	IG	100	100	IG
Quatrim		100	100	IG	-	-	-
Ségisor SA		100	100	IG	100	77,65	IG
Tevir SA		100	100	IG	100	100	IG
Tonquin BV		100	100	IG	100	100	IG

\* Les pourcentages qui figurent sur cette ligne correspondent aux pourcentages de détention de Rallye dans la société Casino, Guichard-Perrachon.

- (1) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe GPA. Concernant Via Varejo, GPA détenait 39,37% des droits de vote et 43,23% d'intérêts dont 3,86% au travers un contrat de total return swap au 31 décembre 2018. Le groupe Casino ne détient plus aucun intérêt dans Via Varejo au 31 décembre 2019 suite à la cession du 14 juin 2019 (note 3)
- (2) Les sociétés FIC et BINV financent les achats des clients de GPA. Ces entités résultent d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco"), GPA, et Via Varejo, elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, GPA n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières. La société FIC, pour la quote-part détenue directement par Via Varejo (soit 14,24%), était classée en IFRS 5 au 31 décembre 2018. La société BINV qui est une coentreprise de Via Varejo, est totalement classée en IFRS 5 au 31 décembre 2018.
- (3) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Via Varejo.
- (4) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Éxito. Éxito a signé le 27 avril 2015 un accord contractuel d'une durée initiale de 2 ans lui octroyant plus de 75% des droits de vote et ainsi le contrôle exclusif sur les décisions stratégiques du Groupe Disco. Cet accord a fait l'objet le 29 décembre 2016 d'une extension jusqu'au 30 juin 2019 et sera automatiquement renouvelé jusqu'au 30 juin 2021.
- (5) Les principales filiales ou coentreprises de Via Varejo sont Cnova Comercio Electronico, BINV et Bartira. L'ensemble de ce sous-groupe était classé selon IFRS 5 au 31 décembre 2018.
- (6) L'accord entre les parties précise le fonctionnement de la gouvernance du trust où Éxito est majoritaire et, en particulier, accorde des droits à FIC sur certaines décisions de Viva Malls, comme les acquisitions ou les cessions au-delà d'un certain seuil ou les modalités de fixation des budgets et plans à long terme. L'accord prévoit également qu'Éxito soit le prestataire exclusif de la gestion immobilière, des services administratifs et de commercialisation de Viva Malls dans des conditions de marché. L'analyse de la substance des droits accordés a permis de confirmer que ces derniers relèvent de la protection de l'investissement effectué par FIC et consécutivement qu'Éxito contrôle l'entité.
- (7) Au 31 décembre 2019, le groupe Casino détient des droits potentiels lui conférant le contrôle

## NOTE 19 NORMES ET INTERPRETATIONS PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

### Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture mais non entrés en vigueur

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne mais non entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition du caractère significatif  
Ces amendements, obligatoires à partir du 1er janvier 2020, sont d'application prospective.  
Ils viennent modifier et compléter la définition du terme « significatif » dans IAS 1 et IAS 8.  
Par ailleurs, ces amendements harmonisent la définition du caractère significatif avec la rédaction du Cadre Conceptuel des IFRS.
- Amendements aux références du Cadre conceptuel pour les normes IFRS  
Ces amendements, obligatoires à partir du 1er janvier 2020, sont d'application prospective.  
L'objectif de ces amendements est de remplacer, dans plusieurs normes et interprétations, les références existantes à des cadres précédents par des références au cadre conceptuel révisé. Les principales normes concernées sont les suivantes : IFRS 2, IFRS 3, IFRS 6, IFRS 14, IAS 1, IAS 8, IAS 34, IAS 37, IAS 38, IFRIC 12, IFRIC 19, IFRIC 20, IFRIC 22 et SIC-32.

### Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants, non encore adoptés par l'Union européenne et qui sont applicables au Groupe :

<b>Norme</b> <b>(date d'application pour le Groupe</b> <b>sous réserve de l'adoption par l'UE)</b>	<b>Description de la norme</b>
Amendements à IFRS 3 Définition d'une entreprise  (1 <sup>er</sup> janvier 2020)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils visent à clarifier le guide d'application de la norme sur la distinction entre une entreprise et un groupe d'actifs. La définition modifiée souligne que la finalité de l'entreprise (les « outputs ») est de fournir des biens ou services aux clients alors que la précédente définition mettait l'accent sur les rendements pour les investisseurs et autres tiers. Par ailleurs, un test facultatif (le « test de concentration ») a été introduit pour simplifier l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs ne constitue pas une entreprise.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.



## 5- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

A l'Assemblée Générale de la société Rallye,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rallye relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités d'application et les impacts relatifs à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », les incidences de l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » ainsi que le changement de présentation des coûts d'obtention de contrats.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ■ Procédure de sauvegarde et homologation du plan

*Se référer à la note 2 « Procédure de sauvegarde de la société Rallye » de l'annexe aux comptes consolidés*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre société a obtenu, par jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 23 mai 2019, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde pour une durée initiale de six mois. Le 25 novembre 2019, le tribunal a prolongé la période d'observation pour une nouvelle période de six mois. Le plan de sauvegarde, qui était en cours d'homologation à la date du 31 décembre 2019, prévoit un apurement du passif sur une durée de dix années. Le Tribunal de Commerce de Paris a homologué ce plan de sauvegarde en date du 28 février 2020.</p> <p>La direction a évalué l'hypothèse de continuité d'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie. Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, ces prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois font apparaître une situation de trésorerie que la direction estime compatible avec les engagements prévisionnels découlant de la mise en œuvre du plan de sauvegarde.</p> <p>Par conséquent, étant donné l'importance de ce sujet et la part de jugement qu'implique la réalisation de prévisions de trésorerie, nous avons considéré l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation ainsi que la présentation dans l'annexe des informations relatives aux événements postérieurs à la clôture comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ pris connaissance des décisions du Tribunal de Commerce de Paris relatives à (i) l'ouverture de la procédure de sauvegarde en date du 23 mai 2019 et à (ii) l'homologation du plan de sauvegarde par jugement en date du 28 février 2020 ;</li> <li>▶ évalué l'impact de la mise en œuvre du plan de sauvegarde sur l'hypothèse de continuité d'exploitation en analysant les prévisions de flux de trésorerie futurs à l'horizon douze mois préparées par la direction. A ce titre, et afin d'apprécier les principales hypothèses retenues, nos travaux ont consisté à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre connaissance des procédures mises en œuvre pour élaborer les prévisions de trésorerie ;</li> <li>• rapprocher le point de départ du tableau des prévisions de trésorerie avec les comptes consolidés audités au 31 décembre 2019 ;</li> <li>• prendre connaissance des hypothèses principales retenues pour l'établissement des prévisions de flux de trésorerie et en apprécier la cohérence avec notre connaissance de votre groupe et des conditions de marché ;</li> <li>• corroborer les échéances de financement prises en compte et leur traduction dans les prévisions de trésorerie avec les contrats de financement souscrits par votre groupe et ses filiales ;</li> </ul> </li> <li>▶ interrogé la direction concernant sa connaissance d'événements ou de circonstances postérieures au 31 décembre 2019 qui seraient susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation ;</li> <li>▶ apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés au titre de la procédure de sauvegarde et de l'homologation du plan.</li> </ul>

## ■ Respect des ratios bancaires du Groupe Casino

*Se référer aux notes 3 « Faits marquants » et 12.7 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Certains contrats d'emprunt et lignes de crédit comme mentionné dans la note 12.7.5 « Risque de liquidité » de l'annexe aux comptes consolidés prévoient l'obligation pour le groupe Casino, de respecter des ratios au titre des « covenants bancaires » au 31 décembre 2019.</p> <p>Par ailleurs, au cours du 4e trimestre 2019, le groupe Casino a finalisé son plan de refinancement se traduisant par la levée de financements sécurisés pour 1,8 milliard d'euros à échéance janvier 2024 et l'extension de 2 milliards d'euros des lignes de crédits confirmées en</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analysé la documentation bancaire et obligataire du groupe Casino notamment les covenants afin de comprendre la définition des ratios ;</li> <li>▶ pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi de la liquidité et de la dette financière nette du groupe Casino dont notamment les processus (i) d'établissement des prévisions de trésorerie, (ii) de suivi de la dette financière</li> </ul>

France en une nouvelle ligne de crédit confirmée « RCF » à échéance octobre 2023, cette dernière faisant l'objet de covenants bancaires applicables à compter du 31 mars 2020. Le non-respect des covenants bancaires est susceptible d'entraîner l'exigibilité immédiate de tout ou partie des dettes concernées.

Nous avons considéré que le respect des ratios constitue un point clé de l'audit car leur non-respect serait susceptible d'avoir des incidences sur la disponibilité des lignes de crédits confirmées du groupe telles que présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, la présentation en courant / non courant des dettes financières dans les comptes consolidés et, le cas échéant, sur la continuité d'exploitation.

#### ■ Tests de dépréciation des goodwill et des marques

*Se référer aux notes 4 « Périmètre de consolidation », 11.1 « Goodwill », 11.2 « Autres immobilisations incorporelles » et 11.5 « Dépréciation des actifs non courants » de l'annexe aux comptes consolidés*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les valeurs nettes comptables des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie inscrites dans l'état de la situation financière consolidée s'élèvent respectivement à M€ 8 483 et M€ 1 509, soit environ 27 % du total des actifs consolidés.</p> <p>Dans le cadre de l'évaluation de ces actifs, votre groupe affecte ses goodwill et marques aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) comme indiqué dans la note 11.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés pour la mise en œuvre des tests de dépréciation. En 2019, ces dernières tiennent compte de la réorganisation opérée en France par votre groupe qui a conduit à scinder le groupe d'unités génératrices de trésorerie Franprix-Leader Price en trois groupes d'UGT : Franprix, Leader Price et Geimex.</p> <p>Les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié selon les modalités décrites en notes 11.1, 11.2 et 11.5 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des goodwill et des marques, constitue un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ leur caractère significatif dans les comptes consolidés ;</li> <li>▶ l'importance des estimations sur lesquelles repose notamment la détermination de leur valeur recouvrable parmi lesquelles les prévisions de chiffres d'affaires et de taux de marge de ces activités, les taux de croissance à l'infini utilisés pour la détermination de la valeur terminale, ainsi que les taux d'actualisation ;</li> <li>▶ la sensibilité de l'évaluation de ces valeurs recouvrables à certaines hypothèses.</li> </ul>	<p>nette et (iii) de calcul des ratios et du respect des covenants bancaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ vérifié l'exactitude arithmétique du calcul des ratios produit par la direction du groupe Casino au 31 décembre 2019.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés de votre groupe, notamment celles relatives au respect des covenants relatifs aux financements concernés.</p> <p>Nous avons apprécié la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction</p> <p>Nous avons également apprécié les principales estimations retenues en analysant en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la concordance des projections de flux de trésorerie avec les budgets et plans à moyen terme approuvés par la direction à partir de données internes et externes, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec la performance historique de votre groupe, et le contexte économique dans lequel votre groupe inscrit ses activités ;</li> <li>▶ les modalités et les paramètres retenus pour la détermination du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons recalculé ce taux d'actualisation, et l'avons confronté aux valeurs utilisées par les principaux analystes financiers et aux taux observés sur plusieurs acteurs évoluant dans le même secteur d'activité que le groupe ;</li> <li>▶ les scénarios de sensibilité retenus par la direction dont nous avons vérifié l'exactitude arithmétique.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et notamment celles relatives aux analyses de sensibilité.</p>

## ■ Evaluation des actifs et passifs de Leader Price détenus en vue de la vente et du résultat des activités abandonnées

*Se référer aux notes 3 « Faits marquants » et 4.5 « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » de l'annexe aux comptes consolidés*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs de la société Leader Price détenus en vue de la vente s'élèvent respectivement à M€ 1 362 et M€ 706, soit un actif net de M€ 656 (environ 10 % des capitaux propres consolidés) et sont évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Le résultat des activités abandonnées relatif à l'activité Leader Price représente, au titre de l'exercice 2019, une perte de M€ 1 047.</p> <p>Compte tenu de la contribution de l'activité Leader Price dans les comptes consolidés et de l'importance des estimations de la direction sous-jacentes :</p> <p>(i) à la détermination des actifs et passifs de la société Leader Price à présenter en actifs et passifs détenus en vue de la vente, notamment l'allocation aux activités Leader Price du goodwill du groupe d'unités génératrices de trésorerie Franprix Leader Price ;</p> <p>(ii) à la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente retenue par la direction du groupe pour l'actif net attribuable aux activités de Leader Price dans le contexte du processus de cession en cours et des modalités envisagées. La juste valeur retenue a conduit le Groupe à comptabiliser un montant de dépréciation de M€ 704 au cours de l'exercice 2019.</p> <p>Nous avons estimé que l'évaluation des actifs et passifs de Leader Price détenus en vue de la vente et le résultat des activités abandonnées correspondant constituent un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pris connaissance et apprécié la conformité à la norme IAS 36 de la méthode d'allocation du goodwill Franprix-Leader Price entre les activités de Franprix, de Leader Price et de Geimex qui est basée sur les valeurs relatives de chacune de ces activités. Nous avons apprécié les bases d'établissement de ces valeurs relatives et avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs effectués ;</li><li>▶ analysé les modalités d'allocation des autres actifs et passifs et du résultat des activités Franprix-Leader Price aux activités de Leader Price ainsi que les conventions sous-jacentes retenues par la direction pour réaliser certaines de ces allocations, en particulier celles concernant les structures communes aux activités Franprix et Leader Price ;</li><li>▶ apprécié les estimations de la direction nécessaires à la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente attendus au regard i) des informations disponibles à ce stade du processus de cession ainsi que ii) des modalités envisagées par la direction pour la mise en œuvre de cette cession en concertation avec l'acquéreur ;</li><li>▶ vérifié les modalités de calcul de la perte de valeur.</li></ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

## ■ Evaluation des actifs et des passifs de Groupe Go Sport détenus en vue de la vente

*Se référer à la note 3 « Faits marquants » et 4.5 « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » de l'annexe aux comptes consolidés*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, dans le cadre du processus de cession de la société Groupe Go Sport, le groupe a reclassé les actifs et passifs détenus en vue de la vente. L'actif net a été évalué au montant le plus faible de sa valeur nette comptable et de sa juste valeur nette des coûts de la vente. La juste valeur retenue a conduit le groupe à comptabiliser un montant de dépréciation de M€ 151 au 31 décembre 2019.</p> <p>Compte tenu de l'impact dans les comptes consolidés et des estimations de la direction sous-jacentes à la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente pour l'actif net attribuable aux activités de la société Groupe Go Sport dans le contexte du processus de cession en cours, nous avons estimé que l'évaluation des actifs et des passifs de la société Groupe Go Sport détenus en vue de la vente constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ apprécié les estimations de la direction nécessaires à la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente attendus au regard i) des informations disponibles à ce stade du processus de cession ainsi que ii) des modalités envisagées par la direction pour la mise en œuvre de cette cession ;</li><li>▶ vérifié les modalités de calcul de la perte de valeur.</li></ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

## ■ Première application de la norme IFRS 16 – Contrats de location

*Se référer aux notes 1.3 « Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative » et 8 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » au 1er janvier 2019, de façon rétrospective pour chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée. Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent ont ainsi été retraitées et l'incidence cumulée de la première application a été comptabilisée au 1er janvier 2018.</p> <p>La première application de la norme a conduit à présenter au 1er janvier 2018 des actifs au titre de droits d'utilisation pour une valeur nette de M€ 4 743 et des passifs de loyers d'un montant de M€ 4 416.</p> <p>Comme précisé en note 8 « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés, ces contrats de location concernent principalement des actifs immobiliers.</p> <p>Nous avons considéré que la première application de la norme IFRS 16, en particulier sur les contrats de locations de biens immobiliers, constitue un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ l'importance des impacts comptables liés à la première application de cette norme dans les comptes consolidés ;</li><li>▶ la volumétrie de ces contrats de location à recenser et à analyser au sein du groupe en tenant compte des exemptions retenues par la direction ;</li><li>▶ l'importance du recours par la direction aux estimations, jugements et hypothèses notamment au titre de la détermination de la période exécutoire et du taux d'actualisation pour la détermination de la valeur des actifs au titre des droits d'utilisation et des passifs de loyers des contrats de location immobiliers, basée à la date de début du contrat sur les loyers futurs actualisés.</li></ul>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pris connaissance du dispositif de contrôle interne y compris du système d'information et testé les contrôles clés applicatifs et manuels mis en place par la direction pour s'assurer (i) du caractère exhaustif et exact des données contractuelles relatives aux contrats de location et (ii) de la correcte valorisation des actifs au titre des droits d'utilisation et des passifs de loyers que nous avons estimés les plus pertinents ;</li><li>▶ analysé et apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues par le groupe notamment le taux d'actualisation et la durée de location retenus, en particulier pour les contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation, desquels résultent la valeur des actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs de loyers des biens immobiliers ;</li><li>▶ testé le caractère exhaustif des bases de données des biens immobiliers utilisées, en analysant les charges locatives résiduelles au regard notamment des exemptions proposées par la norme et appliquées par le groupe : contrats de location de douze mois ou moins et contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur ;</li><li>▶ rapproché pour un échantillon de contrats les informations utilisées pour la détermination des actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs de loyers avec les documents contractuels sous-jacents ;</li><li>▶ recalculé pour un échantillon de contrats la valeur des actifs au titre des droits d'utilisation et des passifs de loyers correspondants et comparé nos résultats avec ceux déterminés par le groupe.</li></ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

## ■ Evaluation des avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs en fin d'exercice

*Se référer aux notes 7.2 « Coût d'achat complet des marchandises vendues » et 7.8 « Autres actifs courants » de l'annexe aux comptes consolidés*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de distribution, votre groupe perçoit de ses fournisseurs des avantages commerciaux sous la forme de ristournes et de coopérations commerciales.</p> <p>Ces avantages, généralement rémunérés sur la base d'un pourcentage défini contractuellement en fonction du volume d'achats et appliqué aux achats effectués auprès des fournisseurs, sont comptabilisés en minoration du coût d'achat complet des marchandises vendues.</p> <p>Compte tenu de l'impact significatif de ces avantages sur le résultat de l'exercice, de la multiplicité des contrats concernés et de la nécessité pour la direction d'estimer, pour chacun des fournisseurs, le pourcentage final de remise déterminé en fonction du volume des achats</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de suivi de ces avantages commerciaux dans les différentes filiales significatives du groupe et avons effectué des tests sur les contrôles clés mis en place par la direction ;</li><li>▶ rapproché, sur la base d'un échantillon de contrats, les termes contractuels relatifs aux avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs avec ceux pris en compte dans l'évaluation de ces avantages ;</li><li>▶ nous avons apprécié, sur la base d'un échantillon de contrats, les</li></ul>

associés, nous avons estimé que l'évaluation des avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs en fin d'exercice constitue un point clé de l'audit.

estimations retenues par la direction pour déterminer les avantages commerciaux à percevoir en fin d'exercice, en particulier l'évaluation des volumes d'achats en fin d'année utilisés pour déterminer le pourcentage final de remise pour chacun des fournisseurs ainsi que le montant des factures à émettre ;

- ▶ nous avons rapproché les créances constatées au bilan avec les encaissements obtenus postérieurement à la date de clôture.

## ■ Reconnaissance des crédits de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA

*Se référer aux notes 6.1 « Indicateurs clés par secteur opérationnel », 7.8 « Autres actifs courants », 7.9.1 « Composition des autres actifs non courants » et 14.3 « Passifs et actifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de distribution chez GPA, le groupe comptabilise des crédits de taxes ICMS. Le solde de ces crédits comptabilisés s'élève à M€ 580 au 31 décembre 2019. Ces crédits ont été reconnus dans la mesure où leur recouvrabilité est considérée probable par GPA.</p> <p>Par ailleurs, comme décrit dans la note 14.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe évalue à M€ 262 le montant de l'actif éventuel de crédits de taxes PIS et COFINS relatif à l'exclusion de l'ICMS de la base de calcul de ces deux taxes.</p> <p>Au Brésil, GPA est également engagé dans diverses procédures administratives et judiciaires découlant notamment de réclamations fiscales effectuées par l'administration brésilienne. Une partie de ces risques fiscaux, évalués à M€ 2 165 au 31 décembre 2019, ont été qualifiés de passifs éventuels et n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision au 31 décembre 2019, comme indiqué dans la note 14.3 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons estimé que la comptabilisation et la recouvrabilité des crédits de taxes, d'une part, et l'évaluation et le suivi des passifs fiscaux éventuels au Brésil, d'autre part, constituent des points clés de l'audit en raison (i) de l'importance dans les comptes du solde des crédits de taxes à recevoir, de l'actif éventuel de crédits de taxes PIS et COFINS à recevoir et du montant des passifs fiscaux éventuels au 31 décembre 2019, (ii) de la complexité de la législation fiscale brésilienne en matière de taxes et (iii) de l'utilisation de jugements et estimations de la direction dans le cadre de la comptabilisation des crédits de taxes et de l'évaluation des passifs fiscaux éventuels.</p>	<p>Nous avons mené des entretiens avec différentes personnes exerçant des responsabilités dans l'organisation de GPA pour identifier et obtenir une compréhension des crédits de taxes et des litiges existants, ainsi que des éléments de jugement s'y rapportant.</p> <p>Concernant ces crédits de taxes à recevoir, nous avons analysé, avec l'aide de nos spécialistes en taxes indirectes brésiliennes intégrés dans l'équipe d'audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ le dispositif de contrôle interne relatif au processus mis en place par la direction pour assurer leur suivi et leur recouvrabilité et avons testé les contrôles clés associés ;</li> <li>▶ les hypothèses retenues par la direction dans l'établissement de leur plan de recouvrement ;</li> <li>▶ la documentation relative à la comptabilisation des crédits de taxe ICMS sur l'exercice ou à la qualification en tant qu'actif éventuel de crédits de taxes PIS et COFINS.</li> </ul> <p>Concernant les passifs éventuels, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité brésilienne intégrés dans l'équipe d'audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus d'identification, de suivi et d'estimation du niveau de risque associé aux différents litiges et avons testé les contrôles clés associés ;</li> <li>▶ rapproché la liste des litiges identifiés avec les informations fournies par les principaux cabinets d'avocats des filiales brésiliennes que nous avons interrogés afin d'en apprécier l'existence, l'exhaustivité et la valorisation ;</li> <li>▶ pris connaissance des éléments de procédures et/ou avis juridiques ou techniques rendus par les cabinets d'avocats ou experts externes choisis par la direction, en vue d'apprécier la correcte comptabilisation des différents litiges ou leur qualification en tant que passifs éventuels ;</li> <li>▶ rapproché les estimations de risque établies par le groupe avec les éléments chiffrés communiqués en annexe aux comptes consolidés au titre des passifs fiscaux éventuels.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rallye par votre assemblée générale du 29 juin 1993 pour le cabinet KPMG S.A. et du 1er juin 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la vingt-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt et unième année.

Antérieurement, le cabinet Barbier Frinault et Associés était commissaire aux comptes depuis 1995.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 7 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Marc Discours

Henri-Pierre Navas